

UANA

DAD AUTÓNOMA DE NUEVA
CIÓN GENERAL DE BIBLIOTE

3

BIBLIOTHE

HEZENVRIEN

ÉVANGILES

DES

QUENOUILLES



PQ1600

.A7

E8

c.1

008659



1080020958

EX LIBRIS

HÉMETHERII VALVERDE TELLEZ

Episcopi Leonensis

LES
EVANGILES

DES
QUENOUILLES

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS

Paris. Impr. Guiraudet et Jouaust, 558, rue S.-Honoré.

LES
EVANGILES
DES
QUENOUILLES

NOUVELLE ÉDITION

Revue sur les éditions anciennes et les manuscrits

Avec préface, glossaire et table analytique.



A PARIS
Chez P. JANNET, Libraire

MDCCLV

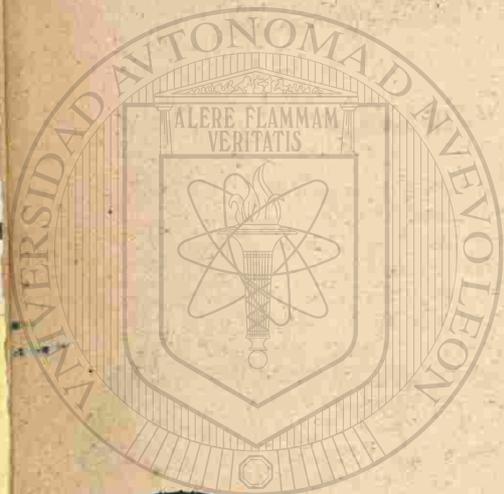
45268

UNIVERSIDAD DE NUEVO LEÓN
Biblioteca Valverde y Tellez

PA1600

:A7

E8



FONDO ESTEREO
VALVERDE Y TELLEZ



PRÉFACE.

Ceci n'est pas seulement un livre amusant : c'est encore un des livres les plus précieux pour l'histoire des mœurs, des opinions et des préjugés.

Vers le temps à peu près où de brillants seigneurs et de belles dames, groupés autour d'un jeune prince qui fut plus tard le roi Louis XI, inventoient, ajustoient et racontaient ces belles histoires devenues célèbres sous le titre des *Cent Nouvelles nouvelles*, de vieilles femmes se réunissoient, non loin du manoir princier, pour passer la veillée, filer leur quenouille et conter aussi des histoires.

Ce besoin de se réunir, de conter, de jaser et de rire, a produit la moitié de notre littérature, et la bonne moitié. Se réunir et faire des contes, c'étoit tout un, si bien que tous les conteurs ont encadré leurs récits dans l'histoire d'une société conteuse. Boccace, cet enfant de Paris — qui mit en italien des histoires françaises, et qui n'a rien fait de bon que cela, — les collecteurs des *Cent*

003659

Nouvelles nouvelles, la reine de Navarre et quelques autres, nous ont donné les contes qui se faisoient dans les cercles les plus fleuris, entre grands seigneurs et nobles dames; Guillaume Bouchet a recueilli les conversations des bons bourgeois du seizième siècle; Noël du Fail s'est fait le secrétaire des paysans; le seigneur des Accords, Etienne Tabourot, a bravement franchi le seuil des *Ecreignes dijonnaises*, et nous en a fait connoître les contes, les bons mots, les plaisanteries et les jeux.

Les *Ecreignes*, chacun sait ce que c'est, même ceux à qui ce mot seroit inconnu. Les femmes du peuple, qui ne le cèdent jamais aux grandes dames pour la facilité de l'élocution, prirent de bonne heure l'habitude de se réunir le soir pour causer et rire en filant leur quenouille. C'est à ces réunions qu'on a donné, suivant les provinces, les noms d'écreigne, de serie, de siète, etc. La chose existe partout. Nous nous dispenserons de reproduire ici les renseignements qu'on trouve sur cette matière dans une foule d'auteurs: Tabourot, Furetière, Ménage, La Monnoye, etc., et surtout dans les *Mémoires de l'Académie de Troyes*.

Les *Evangiles des Quenouilles* sont, s'il faut en croire l'auteur, les mémoires d'une académie de vieilles femmes qui se réunissoit dans une écreigne du quinzième siècle. Un beau jour il prit envie à ces honorables matrones de mettre par écrit leurs savantes observations: elles déléguèrent six d'entre elles

pour lire ce qu'elles intitulent leurs *Evangiles*. — Pourquoi ce titre et pourquoi ce nombre de six, c'est ce qu'on peut voir dans le livre. — L'auteur fut choisi pour leur secrétaire, et chargé de recueillir les chapitres des *Evangiles* et les *Gloses* qu'on pourroit faire sur chacun d'eux.

Assurément, il y a là une mise en scène due à l'imagination de l'auteur; le livre n'a pas été fait de cette manière, ce que nous avons à dire des manuscrits le démontreroit au besoin. Mais, si la forme appartient à l'auteur, le fond est bien digne de celles à qui on l'attribue; ce sont bien là des propos de vieilles femmes, parlant de tout et d'autre chose encore, de Dieu et du diable, de la pluie et du beau temps, de sorcières et de lutins, de remèdes, de philtres, de charmes, de secrets, de tout ce qui peut tomber dans la conversation d'une assemblée de vieilles femmes. Ce que des siècles d'observations ont consacré se mêle aux préjugés les plus étranges et les plus inadmissibles, et de ce mélange résulte le répertoire le plus curieux des croyances, des erreurs et des préjugés répandus à cette époque parmi le peuple.

Rien n'est vivace comme un préjugé. Des recherches entreprises autrefois pour un travail sur les livres populaires resté inachevé nous ont mis à même de reconnoître que presque toutes les erreurs enregistrées dans les *Evangiles des Quenouilles* subsistent encore dans nos provinces. Comment de telles erreurs ont pu se perpétuer,

ce qu'il faudroit faire pour les détruire, voilà, ce nous semble, des questions dignes d'intérêt, et que la réimpression des *Evangelies des Quenouilles* aura signalées à l'attention des esprits sérieux.

Tout naturellement, les bonnes vieilles qui dictent leurs évangiles n'oublient pas le mot pour rire, elles ne reculent pas devant les questions délicates; puis le chapitre amène la glose: ces gloses sont pleines de malice et de sel, et donnent souvent une tournure bouffonne aux idées les moins susceptibles de provoquer l'hilarité. Hâtons-nous d'ajouter que la plaisanterie ne va jamais jusqu'à la licence, chose bien digne de remarque dans un livre de cette époque.

A qui devons-nous ce livre curieux?

On trouve dans le Catalogue Brochard (*Museum selectum*, n° 1872*), l'indication d'un manuscrit des *Evangelies des Quenouilles* portant le nom des auteurs, maître Fouquart de Cambrai, maistre Anthoine du Val, et Jean d'Arras, dit Caron. C'est uniquement sur cette indication que repose tout ce qu'ont dit les bibliographes sur ce sujet. Ce manuscrit, ou un autre qui contient le même texte et les mêmes indications, fait actuellement partie de la riche bibliothèque de M. Armand Cigongne. C'est un volume in-folio, sur vélin, du XV^e siècle, parfaitement exécuté, enrichi de miniatures et de lettres ornées. Il contient en outre les *Advineaux amoureux* et les *Ventes d'amours*. De l'examen attentif de ce manu-

scrit il résulte pour nous la conviction que c'est la rédaction originale, le premier jet des *Evangelies des Quenouilles*. Cet ouvrage s'y trouve divisé en trois séries, écrites de la même main et d'une manière uniforme. Après la conclusion de la troisième série, conclusion dans laquelle se trouve le nom des auteurs, viennent de nouvelles *Evangelies*, écrites avec moins de soin et plus tard que ce qui précède. Jusqu'à la fin de la troisième série, l'ouvrage est probablement le résultat du travail collectif des trois auteurs; ce qui suit a dû être ajouté par ordre de l'un d'eux, possesseur de la copie qui s'est conservée jusqu'à nous.

C'est donc réellement à Fouquart de Cambrai, Anthoine du Val et Jean d'Arras qu'il faudroit faire honneur de la composition des *Evangelies des Quenouilles*; mais, hâtons-nous de le dire, il y a loin de leur ébauche à la version qui nous a été transmise par l'impression. Avant d'être mis sous la presse, le travail des trois auteurs a reçu des modifications importantes; il a acquis de la clarté, de l'ordre, une forme littéraire; les gloses se sont mises à leur place. Nous avions eu d'abord la pensée d'attribuer ce travail au premier éditeur de l'ouvrage, Colard Mansion; mais nous avons acquis la certitude qu'il y étoit étranger. En effet, nous avons découvert à la Bibliothèque impériale, fonds Colbert, n° 7979³, un autre manuscrit des *Evangelies des*

Quenouilles. C'est un volume in-4°, écrit sur vélin, orné d'une miniature et d'initiales peintes, avec titres en rouge, d'une belle écriture du quinzième siècle, relié en maroquin rouge, aux armes de Colbert. Avant d'entrer dans le cabinet de cet amateur, il avoit appartenu à Marie de Luxembourg, dont il porte la signature sur la dernière page. Ce manuscrit concorde si bien de tous points avec l'édition de Colard Mansion, qu'évidemment il a servi pour préparer cette édition. Peut-être est-ce à l'un des auteurs nommés qu'il faut faire honneur de l'achèvement de l'ouvrage. Nous n'essaierons pas de décider en faveur de l'un des trois; nous renoncerons même à donner aucun renseignement sur leur compte, car nous ne connoissons d'eux que ce seul ouvrage, et nous n'avons rien trouvé de satisfaisant dans les biographies générales ou particulières¹.

Nous avons dit que les *Evangiles des Quenouilles* avoient été composées vers la même époque et à peu près dans les mêmes lieux que les *Cent Nouvelles nouvelles*, c'est-à-dire vers le milieu du XV^e siècle et en Belgique. Cette conviction résulte pour nous de l'étude du dialecte, des circonstances mentionnées dans l'ouvrage, de l'état

1. M. Arthur Dinaux (*Trouvères, jongleurs et menestrels du nord de la France et du midi de la Belgique*, 3 vol. in-8°) s'est occupé des *Evangiles des Quenouilles*, mais son travail se ressent un peu trop du manque absolu de documents.

des manuscrits et des éditions. Rien d'autres ne nous a fourni d'indications précises, et nous ne parlons que par conjecture.

M. Brunet a donné, dans le *Manuel du Libraire*, la liste des éditions des *Evangiles des Quenouilles*. Nous allons reproduire cette liste à peu près littéralement. Nous n'avons trouvé qu'une édition qui n'y fût pas mentionnée. Outre cette édition inconnue, nous avons vu la plupart de celles que M. Brunet a décrites. Comme cela arrive assez souvent pour les ouvrages qui ont d'abord circulé manuscrits, les éditions des *Evangiles des Quenouilles*, publiées sur des manuscrits différents, à des époques et dans des lieux éloignés, présentent des variantes assez nombreuses; nous ne nous sommes pas attaché à les signaler. La meilleure édition, c'est la première, donnée à Bruges par Colard Mansion, vers 1475, in-fol. C'est celle que nous avons suivie, en nous aidant du manuscrit de la Bibliothèque impériale. Nous avons fait quelques additions, que nous allons indiquer dans un tableau des *Variantes et corrections*. Dans un appendice, nous donnons trois chapitres du manuscrit de la Bibliothèque impériale qui ne se trouvent dans aucun imprimé, et le texte complet du manuscrit de M. Gigogne, qui nous a paru présenter assez de différences pour mériter d'être reproduit en entier. Enfin, dans un *Glossaire-index*, nous donnons l'explication des mots difficiles et la liste des choses mentionnées

dans les divers chapitres de l'ouvrage. Ce travail nous a paru susceptible d'utilité, dans un livre non moins intéressant pour les amateurs de notre ancienne littérature que pour le philosophe et le savant.

P. J.

*Liste des éditions des Evangiles
des Quenoilles¹.*

* 1. [Evangiles des Quenoilles]. Petit in-fol. goth.

Edition extrêmement rare, sortie des presses de Colard Mansion, imprimeur à Bruges, vers 1475. Elle n'a ni chiffres, ni réclames, ni signatures, et l'on n'y compte que 21 ff. en tout, dont les quatre premiers sont imprimés à longues lignes, et commencent par les deux suivantes :

Cy commence le traitté intitulé les Euvangiles des Quenoilles faites en lonneur et exaucement des dames.

Cette partie a 52 lignes par page entière; la seconde, de 17 ff., est à 2 col., dont celles qui sont entières portent 34 lig. L'ouvrage se termine sur le verso du dernier f. par la *conclusion de l'auteur*....

2. Le Livre des Connoilles. Pet. in-4. de 27 ff., y compris le titre, 31 lig. par page.

Edition sans chiffres ni réclames, sans lieu ni date, imp. en car. goth. dans le genre de ceux de Math. Husz, de Lyon, avec des fig. en bois. On lit au recto du dernier f. (et en deux

1. L'astérisque placé devant le numéro désigne les éditions que j'ai vues.

P. J.

lignes) : *Cy finissent les Euvangiles des Connoilles, lesquelles traictent de plusieurs choses joyeuses.* Le texte commence par ces mots : *Maintes gens sont aujour d'hui qui alleguent et autorisent leurs parolles.*

3. Les Euvangiles des Connoilles faites a l'honneur et exaucement des dames, lesquelles traictent de plusieurs choses joyeuses, racontées par plusieurs dames assemblees pour filer durant six journées. Lyon, Jean Mareschal, 1493, in-4. goth.

Edition très rare, citée par Duverdier.

* 4. Le Livre des Connoilles. *Sans lieu ni date*, in-4. goth. de 32 ff., signat. A.-D. fig. en bois.

Cette édition est annoncée dans le catalogue du Roi comme de Lyon, 1495.

* 5. Le Liure des Quenoilles. *Cy sine le liure des Quenoilles, lequel traicte de plusieurs choses joyeuses.* Imprime a Rouen pour Raulin Gauttier, libraire demourant audit lieu en la grant rue de Saint Martin du Pont, jouxte l'enseigne du Fardel, Pet. in-4. de 24 ff. à 36 lig. par page, car. goth.

Autre édition rare.

6. Le Liure des Quenoilles, ou les Euvangiles des femmes. (*Sans lieu ni date*), pet. in-8. goth. de 32 ff.

* 7. Le Livre des Connoilles. — *Cy finist le liure des Connoilles, lequel traicte de plusieurs choses joyeuses.* Pet. in-8. goth. de 32 ff. à 27 lig. par page, avec une vignette au frontispice.

Cette édition n'est pas la même que la précédente; elle paroît être d'Alain Lotrian, de 1550 à 1556. Le verso du dernier f. n'a que 20 lig.

* 8. *Le liure des Quoilloles.* — *Cy finist le liure des Quoilloles, lequel traicte de plusieurs choses joieuses.* Pet. in-8. goth., signatures a—fiiij, sans lieu ni date, avec une vignette au frontispice.

Edition du XVI^e siècle, qui a échappé aux recherches de M. Brunet.

* 9. *Les Euangiles des Connoilles, faictes en l'honneur et exaulcement des Dames.* Lyon, Jehan Mareschal, mccccxciii (Paris, Techener, sans date), in-16 goth. fig. sur bois.

Réimpression qui fait partie de la collection de *Joyeusctés* publiée par M. Techener.

M. Brunet cite aussi une traduction anglaise, imprimée par Wynkyn de Worde, et décrite dans les *Typographical Antiquities*, édition de Dibdin, II, page 332.



VARIANTES ET CORRECTIONS.

Notre édition reproduit littéralement l'édition originale, imprimée à Bruges par Colard Mansion, sauf les corrections faites d'après le manuscrit de la Bibliothèque impériale.

Elle contient de plus :

1^o Le chapitre XX de la V^e Journée, et les chapitres XVI et XVII de la VI^e Journée, qui manquent dans l'édition originale et dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, et que nous avons intercalés d'après l'édition de Rouen, Raulin Gaultier, in-4. Nous devons faire remarquer que ces trois chapitres se trouvent dans les autres éditions dès le XV^e siècle.

2^o Trois chapitres qui, dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, portent les n^{os} XVI, XVII et XVIII. Ces trois chapitres ne se trouvent dans aucune édition.

3^o Le texte du manuscrit de M. Cignon. Nous avons renvoyé, par des chiffres placés à la suite de chaque Evangile, au chapitre de notre édition correspondant¹ ;

¹ Le chiffre romain indique la journée, et le chiffre arabe le chapitre.

mais ce manuscrit contient plusieurs chapitres qui ne figurent pas dans les imprimés. En voici l'indication :

1^{re} Serie, chapitres 5, 25.

2^e Serie, chapitres 5, 14, 20 (la fin), 21, 24, 25 (la fin), 35, 38, 40, 48, 51, 53 (la fin), 55, 61, 65, 66, 82.

3^e Serie, chapitres 1, 2, 5, 8, 9, 17¹, 19, 21, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37.

4^e Serie, en entier.

Voici quelques observations particulières :

1^{re} Journée, chap. xx, Glose, au lieu de *Hulottote*, lisez *Hulotte*.

3^e Journée, chap. xiii, Glose, *Berte le Lourde*, le manuscrit Colbert porte : *Berte le Sourde*.

4^e Journée, chap. iv, *violée*, lisez *voilée*. Du reste, ce chapitre n'a de sens que dans le manuscrit de M. Cigogne (*Appendice B*, 2^e serie, LXXII^e evangile), et c'est là qu'il faut le lire.

4^e Journée, chap. xi, *engendre*, lisez *a engendré*.

— chap. xvi, Glose, *mirouers à Bruge*, à *glace*, lisez, comme au manuscrit Colbert, à *brune glace*.

Appendice, 3^e serie, 17^e evangile, *musclé*, lisez *masclé*.

1. C'est le 17^e chap. de la vi^e journée, qui n'est ni dans le mss. Colbert, ni dans l'édition originale.



Cy commence le traittié intitulé les
Euvangiles des Quenoilles, faittes
à l'onneur et exaucement
des dames.

MAINTES gens sont au jour d'huy qui alleguent et auctorisent leurs parolles et raisons par les Euvangilles des Quenoilles, qui gaires ne scevent de quele importance et auctorité elles sont, ne qui en furent les sages doctresses et premières inventeresses. Et aincoires, qui pis est, les alleguent plus par derrision et en mocquerie qu'ilz ne font par affection qu'ilz ayent à la grande substance qu'elles contiennent. Et ce font-ilz tousjours en l'amoindrissement et reboutement des dames, dont c'est pechié et grant honte pour ceulx qui ainsy le font. Car ilz ygnorent la grande noblesse des dames, et les grans biens qui d'elles procedent. Car pour ce que la première femme fut faite et créé en lieu hault et noble,

mais ce manuscrit contient plusieurs chapitres qui ne figurent pas dans les imprimés. En voici l'indication :

1^{re} Serie, chapitres 5, 25.

2^e Serie, chapitres 5, 14, 20 (la fin), 21, 24, 25 (la fin), 35, 38, 40, 48, 51, 53 (la fin), 55, 61, 65, 66, 82.

3^e Serie, chapitres 1, 2, 5, 8, 9, 17¹, 19, 21, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 35, 37.

4^e Serie, en entier.

Voici quelques observations particulières :

1^{re} Journée, chap. xx, Glose, au lieu de *Hulottote*, lisez *Hulotte*.

3^e Journée, chap. xiii, Glose, *Berte le Lourde*, le manuscrit Colbert porte : *Berte le Sourde*.

4^e Journée, chap. iv, *violée*, lisez *voilée*. Du reste, ce chapitre n'a de sens que dans le manuscrit de M. Cigogne (*Appendice B*, 2^e serie, LXXII^e evangile), et c'est là qu'il faut le lire.

4^e Journée, chap. xi, *engendre*, lisez *a engendré*.

— chap. xvi, Glose, *mirouers à Bruge*, à *glace*, lisez, comme au manuscrit Colbert, à *brune glace*.

Appendice, 3^e serie, 17^e evangile, *musclé*, lisez *masclé*.

1. C'est le 17^e chap. de la vi^e journée, qui n'est ni dans le mss. Colbert, ni dans l'édition originale.



Cy commence le traittié intitulé les
Euvangiles des Quenoilles, faittes
à l'onneur et exaucement
des dames.

MAINTES gens sont au jour d'huy qui alleguent et auctorisent leurs parolles et raisons par les Euvangilles des Quenoilles, qui gaires ne scevent de quele importance et auctorité elles sont, ne qui en furent les sages doctresses et premières inventeresses. Et aincoires, qui pis est, les alleguent plus par derrision et en mocquerie qu'ilz ne font par affection qu'ilz ayent à la grande substance qu'elles contiennent. Et ce font-ilz tousjours en l'amoindrissement et reboutement des dames, dont c'est pechié et grant honte pour ceulx qui ainsy le font. Car ilz ygnorent la grande noblesse des dames, et les grans biens qui d'elles procedent. Car pour ce que la première femme fut faite et créé en lieu hault et noble,

plain de net et pur air, pour ce sont toutes femmes naturellement nobles, nettes, douces, courtoises et plaines d'esprit legier et inventif, et si tressoubtil que à bien pou d'ayde elles scevent pluseurs choses à venir, car les passées et presentes sçavent de leur propre nature, selon les conjectures et dispositions des temps, des personnes, des auguremens des oyseaux et des bestes, et, brief, de toutes autres creatures, comme il apperra ou procès de ce livre. Or est ainsi doncques que pour obvier à teles injures, et teles mocqueries mettre à neant, et par contraire exauchier les dames et leurs Euvangiles verifier, je, qui de pieça et mesmes dès mon enfance ay esté leur humble clerc et serviteur, et dont des biens que d'elles ay receus assez ne me sauroi loer, je, à la requeste d'aucunes mes treschières, ay, comme cy après porrez veoir, mis par escript et en ordre ce petit traittié, qui contient en soy le texte des Euvangiles des Quenouilles, ensemble plusieurs gloses et postilles y adjoustées et esclarciez par aucunes sages dames, desqueles les noms seront cy ensuivant mis et escripts.



*Les noms des dames qui firent le texte
des Euvangiles des Quenouilles.*

POUR entammer doncques ceste euvre, il est tout notoire à tous bons et vrais catholiques que pour mettre et rediger par escript, à la memoire perpetuelle des crestiens, les saintes et vrayes parolles, ensambles les vertueuses euvres et faiz de nostre benoit sauveur et redempteur Jhesus Crist et de ses sains apotres, furent esleus quatre preudhommes d'entr'eulx, plains de verité et vertus, pour faire cestui saint mistère qui se nomment Euvangiles, par les escriptures lesquelles la vraye et sainte foy catholique est tenue, enluminée et corroborée, et sera jusques en la fin des siècles. A samblable doncques, pour verifier et mettre en avant les parolles et auctoritez des femmes de jadis, affin aussi de les non perdre ne telement evanouyr que la memoire ne puisse estre fresche et recente entre celles du temps pre-

sent et de celui à avenir, ont esté trouvées six matrones sages et prudentes pour reciter et lire lesdites Euvangilles des Quenouilles en la manière que cy après sera declairée. Et pour ce que en tout tesmoingnage de verité il convient trois femmes pour deux hommes, pour faire et accomplir doncques le nombre desdiz quatre euvangelistes, il a convenu que six femmes aient esté empêchées de faire cestui euvre, pour plusgrande approbacion de verité, desqueles les noms s'ensuivent: La première fut nommée dame Ysengrine du Glay; la seconde estoit appelée dame Transeline du Croq; la tierce eut nom dame Abonde du Four; la quarte fut appelée dame Sebile des Marez; la quinte eut nom dame Gomberde la Faée; et la sixiesme eut nom dame Berthe de Corne. Ces six dames furent si tressaiges en leur temps, que, se ce eust esté pour conjurer un bleu dyable ou pour le loyer dessus un coussin, si estoient-elles assez expertes et habilles.



Qui fut la première femme qui mist avant ces Euvangiles, et comment le composeur de ce livre fut contraint de faire cest euvre.

SELON ce que je treuve ès anciens registres, ces Euvangiles furent commencées dès les premier et second eages du monde, ou temps que reugnoit le fort et puissant roy Zoroastes, qui fut le premier qui trouva l'art de nygromancie, de laquelle art il monstra et enseigna partie à la royne sa femme; nommée Hermofrodita, et laquelle depuis fist de beaux principes pour le commencement de ces Euvangiles; mais elles ne furent de son temps achevées, ains d'eage en eage et de siècle en siècle elles ont esté multipliées et par legiers esprits infusez ès corages des prudentes femmes, chascunes en son temps, selon les auguremens et signes qu'elles pouvoient concevoir et veoir, tant en la terre comme en l'air. Et depuis ce temps n'a esté

aincoires aucun, voire que j'aye sceu, ne qui soit venu à ma congnoissance, qui ait voulu prendre la paine de les mettre par escript ou en registre, au moins le tout, ne par ordre, mais ce tant pou que fait en a esté, ce a esté confusiblement et par pièces puis cy puis là, sans tenir aucun ordre. Et aincoires ce qui fait en a esté, ç'a esté plus par derrision et mocquerie que autrement, et toutesfois elles ne deffaillent pas de grant mistère. Et pour vous donner à congnoistre comment je suis venu en ceste temeraire et presumptueuse hardiesse et outrecuidance, que de voloir escrire et mettre par ordre cest euvre, il est verité que un soir après souper, pour cause d'esbat et de passetemps, ès longues nuis entre le Noël et la Chandeleur derrain passé, je me transportay en l'ostel d'une assez ancienne damoiselle, assez près ma voisine, où j'avoye acoustumé d'aller souvent deviser, car plusieurs des voisines d'environ venoient illec filer et deviser de plusieurs menüs et joyeux propos, dont je prenoie grand soulas et plaisir. Mais pour ceste fois estoient illec les six dames assembléees, qui moult fort estoient empeschiez de diverses raisons, et souvent, de la grant haste qu'elles avoient de dire leurs propos, elles anticipoient l'une l'autre

et parloient toutes ensemble. Moy, aucunement honteux de ceste ma soudaine avenue entr'elles, me vouldz retraire arriere, et pris congé d'elles, en moy departant d'illec; mais soudainement je fus d'elles rappelez et de fait arrestez par la robe par l'une d'elles, dont moitié force, moitié requeste, je retournay et m'assis entr'elles, et leur priay moult humblement qu'elles me pardonnaissent de ce que si francement et si baudement me estoie esbatus entr'elles. L'une prist la parolle pour toutes les autres et me dist que vrayement je leur estoie le tresbien venus, et le mieulx que homme qu'elles sceussent en ce monde, et qu'il leur sembloit que Dieu m'avoit illec amené pour estre en leur ayde, attendu le fait en quoy elles estoient pour ceste heure occuppées et empeschiez, et que mieulx leur drescherioie leur euvre et concept, veu que autrefois en autres matières avoie escript des dames fort à leur honneur. Et aincoires de present me prioient que le pareil vouldisse faire, à cestui leur tresgrant besoing, et elles en temps oportun, par elles ou par leurs successeurs, me feroient tele remuneracion que jusques à souffire, me priant en oultre que vouldisse entreprendre de mettre par escript un petit volume qui pour son nom prenderoit les Euvangiles

des Quenoilles, en memoire et souvenance perpetuele d'elles et à l'adreschement de toutes celles qui vendroient. Moy, aucument honteux de la loenge qu'elles me donnoient, me cuiday excuser, mais tantost je fus sy anticipez de parolles, et de diverses raisons enveloppez, que tout confus me convint entreprendre ceste charge, en laquelle, s'il y a à redire ou aucune faulte ou mauvais entendement, je vous supplie le me pardonner, et laditte faulte imputer à celles qui par si tresgrant haste le me disoient, que loisir ne temps n'avoie aucunefois les bien entendre, ne ma main, qui par viellesse est devenue pesante, et mes yeulx obnubilez, ne les poyent si hastivement comprendre, ne servir si tost qu'elles eussent bien volu. Ceste charge doncques par moy ainsi prise, les dames me remercièrent grandement, et prindrent jour entre elles et heure de retourner le lendemain après souper, et me chargièrent que avec moy apportaisse largement papier et encre et plumes, car elles vouloient determiner de haultes besoignes.



L'ordonnance de cestui livre mise en termes par dame Ysengrine.

LENDEMAIN à heure assignée, je, fourny de mes agoubilles, me trouvoy ou lieu assigné, ouquel estoient desjà assablées les six dames, qui après moy attendoient. Et elles de ma venue joyeuses, comme par samblance elles demonstroient, après qu'elles me eurent préparé mon lieu pour à mon aise oyr et escrire leurs oppinions et doctrines, l'une d'elles, et la plus ancienne, nommée dame Ysengrine du Glay, commença à parler, après licence obtenue des autres, ses compaignes, les parolles qui s'ensuivent : Mes treschières voisines et compaignes, en ceste vocacion vous voyez, et aussy il est tout notoire, comment les hommes du temps present ne cessent de escrire et faire libelles diffamatoires et livres contagieux poignans l'honneur de nostre sexe. Et touteffois, attendu que eux et nous sommes fais tous

d'un ouvrier, descendans l'un de l'autre, et encoires, puisque dire le me convient, sommes venues et descendues de plus hault et plus noble lieu qu'ilz ne sont, et faittes de matière plus nette et plus clarifiée que eux, il m'est avis, à correction de vous toutes, que bonseroit que, à l'ayde de cestui nostre secretaire et amy, nous feissions un petit traitté des chappitres que volons tenir et mettre par ordre, lesquelz de pieça de noz grandes et anciennes mères ont esté trouvées, affin de les non mettre en oubliance, et qu'il puisse venir entre les mains de celles qui aincoires sont à avenir. Lequel traitté contendra les chappitres des Euvangilles des Quenoilles, ensemble les gloses que aucunes sages et prudentes matrones y ont adjousté, et aincoires feront, en multipliant le texte. Et pour entrer en la matière et mettre ordre en nostre commencement, vous savez qu'ilz sont six jours ouvriers en la semaine, et nous sommes six qui avons emprisi ceste besoigne, et qui avons veu et oy recorder, par nos anciennes plusieurs choses des viel et nouvel Testament; et plusieurs vraies et bonnes auctoritez, si m'est advis, en conclusion, qu'il seroit bon que à lundy prochain venant nous assemblions en l'ostel de Maroie Ployarde, où l'en a accoustu-

mé de tenir la serie, environ sept heures du vespre, et illec, se c'est vostre avis, l'une de nous commencera sa lecture, et ses chappitres recitera, en la presence de toutes celles qui illec seront assemblées, pour les tenir et mettre en perpetuele memoire. Les assistentes tantost et sans autre deliberacion dirent toutes à une voix que dame Ysengrine avoit tresbien dit, et de fait lui prièrent qu'elle vouldist entreprendre ceste charge de lire la première, pour ce lundy, à l'eure assignée, et elles sans aucune faulte y seroient, et sy prioient aucunes de leurs voisines vielles et jones, pour mieulx auctoriser leur chappitre. Ceste charge prist moult volentiers dame Ysengrine, et dist qu'elle en feroit son mieulx; en ce disant elle se tourna vers moy, et moult amoureusement me requist que son secretaire vouldisse estre, et pareillement de toutes les autres, et qu'elles me feroient guerredonner par aucunes d'elles des plus jones et à mon choix, daquel guerredon je les remercie, et dont desjà me tiens pour content.



*L'ordonance de la première journée, et de
la description de dame Ysengrine du
Glai, et qui elle fut.*

LE lundy au soir, environ entre sept et huit heures, après souper, s'assemblèrent lesdites six dames, ensembles toutes les voisines qui accoustumé avoient d'y venir, et plusieurs autres qui y furent invitéz, qui aincoires n'y avoient esté, pour oyr le mistère que illec faire se devoit. Dame Ysengrine du Glai y vint accompaignié de plusieurs de sa connoissance, qui toutes apportèrent leurs quenouilles, lin, fuiseaux, estandars, happles, et toutes agoubilles servans à leur art. Et brief, ce sembloit à veoir un droict marchié où l'en ne vendoit que parolles et raisons à divers propos de pou d'effect et de petite valeur. Le siege de dame Ysengrine estoit préparé à un costé un pou plus hault des autres, et le mien de costé elle. Devant moy un rondeau où estoit assise une lampe

d'oile pour enluminer sur mon euvre, et toutes les assistentes avoient tourné leurs visages ou regart de dame Ysengrine, laquelle, après licence obtenue, commença à parler en ceste manière... Mais avant que je commence escrire ses chappitres, je vous vueil reciter l'estat et la genealogie d'elle. Dame Ysengrine estoit eagie de .lxv. ans ou environ. Belle femme avoit esté en son temps, mais elle estoit devenue fort ridée. Les yeulx avoit enfonsez, et la bouce grande et large. Cinq maris avoit eu, sans les acointes de costé. Elle se mesloit en sa viellesse de recevoir les enfans nouvellement nez, mais en sa jonesse elle recevoit les grans enfans. Moulx experte fut en plusieurs ars. Son mari estoit assez jone, duquel elle estoit fort jalouse, et dont elle faisoit souvent grandes complaints à ses voisines. Toutefois, licence, comme dit est, obtenue, elle commença son Euvangille, et prist son thume sur son mari, en hongnant, et dist :



Cy commencent les chappitres de l'Euvangile dame Ysengrine du Glay, pour le lundy.

MES bonnes compaignes et voisines, il n'est aucune de vous qui ne sace que je prins mon mari Josselin plus pour sa beauté que pour sa richesse, car povre compaignon estoit, et vela je ne le vey ne hier ne au jour d'huy, dont j'ay grant doleur au cuer. Et certes il a grant marchié des biens que mes maris ses predecesseurs ont par cidevant à grande peine et doleur assemblez. Je croy que ce sera ma mort.

Et à ce propos, et pour premier chappitre, je dy, pour aussy vray comme Euvangile, que l'omme qui despent indeument les biens qui lui viennent de par sa femme, et sans son gré et congié, il en rendra conte devant Dieu comme de chose emblée.

Glose. Sur ce chappitre dist une ancienne matrone nommée Griele, femme de Jehan

16 PREMIÈRE JOURNÉE.

Joquesus : Certes, cellui mari qui fait contre ce chappitre est mis après sa mort ou purgatoire des mauvais maris, en un baing de soulfre ardent, s'il n'a faitte sa penitance en ce monde par les hospitaux.

LE SECOND CHAPPITRE.

Il n'est riens plus certain que le mari qui va au contraire de ce que sa femme lui conseille et veut faire, et qui la contredist de chose qu'elle dye, il est faulx et desloyal parjure.

Glose. Certes, dist Gombaude du Fossé, j'en ay veu plusieurs miracles de ceulx qui ont transgressé ce chappitre, et mesmes mon parastre se rompy la jambe pource qu'il n'avoit volu croire le conseil de ma mère.

LE TIERS CHAPPITRE.

HOMME qui sa femme bat, pour quelque cause que ce soit, n'aura jamais, pour prière qu'il sace faire, grace de la Vierge Marie, se premierement il n'a obtenu pardon de sa femme.

Glose. Maroie Ployarde dist sur ce chappitre que cellui qui bat sa femme fait autel pechié comme s'il se voloit soy mesmes

PREMIÈRE JOURNÉE. 17

desesperer : car, selon ce que j'ay ouy dire à no curé, ce n'est que un corps, d'homme et de femme acouplez par mariage.

LE QUART CHAPPITRE.

HOMME qui fait aucune chose sans qu'il le donne à congnoistre à sa femme, je vous dy comme Euvangile qu'il est en concience pire que larron, qui bien l'oseroit dire.

Glose. Les anciennes matrones ont maintenu pour verité que les enfans qui viennent de tel mariage jamais en ce monde ne deviendront riches, et si seront volentiers menteurs.

LE CINQUIESME CHAPPITRE.

MES amies, je vous di pour verité qu'il n'est douleur ne angoisse pareille à celle que femme porte quant son mari va autre part porter et donner sa substance, et especialement quant les biens viennent de par elle.

Glose. Pour certain, dist une vielle qui estoit nommée Flourette la Noire, celui qui rompt son mariage par adultère est moins à prisier que un Jayf ou Sarazin, car il est parjur.

LE VI^e CHAPPITRE.

FILLE qui veult savoir le nom de son mari à venir doit tendre devant son huis le premier fil qu'elle filera cellui jour, et de tout le premier homme qui par illec passera savoir son nom. Saché pour certain que tel nom aura son mari.

Glose. A ce mot se leva l'une des assistentes, nommée Geffrine, femme de Jehan le Bleu, et dist que ceste chose avoit esprouvée, et que ainsi lui en estoit venu, dont elle maudissoit l'eure d'avoir rencontré un tel homme, qui toute couleur et beauté avoit perdue, et si estoit si tresmauvais mesnager que autre chose ne pouvoit faire que dormir.

LE VII^e CHAPPITRE.

QUANT femme porte enfant, et on veult savoir s'elle porte filz ou fille, on doit mettre en dormant sur sa teste du sel si soement que point ne le sache, et après, en devisant à elle, sachiez quel nom elle nommera. S'elle nomme homme, ce sera un filz; et s'elle nomme femme, ce sera une fille.

Glose. Ceste mesmes chose m'avint quant

je portois ma fille Lise Tempremeure, dist Grièle du Solier, et le me fist et aprist ma tante, qui estoit fort ancienne et moult renommée en plusieurs ars.

LE VIII^e CHAPPITRE.

ON ne doit point donner à jones filles à mengier de la teste d'un lièvre, afin qu'elles mariées, et par especial enchainées, n'y pensent: car, pour certain, leurs enfans en pourroient avoir leurs lèvres fenduez.

Glose. Dist tantost Margot des Bledz: Tout ainsi en avint-il nagaires à l'une de mes cousines: car, pour ce qu'elle avoit mengié de la teste d'un lièvre, sa fille, dont elle estoit enchainée, en apporta sur terre quatre lèvres.

LE IX^e CHAPPITRE.

ON ne doit point aussy laisser mengier aux jones filles à marier de teste de mouton, de crest de coq, ne d'anguille, afin qu'elles ne cheent du mal saint Loup par derrière.

Glose. Certainement, dist Belotte la Cornue, c'est un tresgrant dangier: car, pour ce que ma mère en menga, j'en ai eu trois taches qui, comme je croy, jamais ne me fauldront: l'une si est que souvent me laisse

cheoir par derrière; la seconde, que je hurte volontiers; et la tierce, qu'il me croist ou plus secret lieu de mon corps une chose à manière de la creste d'un coq, dont j'ay grand vergoingne.

LE X^e CHAPPITRE.

JE vous jure comme Euvangile que, quant une jone fille mengue acoustumeement lait bouilly en la puelle ou en un pot de terre, qu'il pleut volontiers et par coustume le jour de ses nopces, et si a volontiers mari merancolieux et hoingnard. Et aussi ne fault-elle pas d'estre souyent crottée et mal parée.

Glose. Dist dame Abonde : A cest texte ne fault aucune exposition, car la règle en est toute commune, et jamais n'y a faulte, comme il apparat à mes nopces, où pluiseurs de vous furent.

LE XI^e CHAPPITRE.

POUR certain et pour aussi vray que Euvangile, quant un homme couche avec sa femme ou s'amie ayant les piez ors et puans, et il avient qu'il engendre un filz, il aura puante et mauvaise alaine; et se c'est une fille, elle l'aura puante par derrière.

Glose. Maroie Ployarde dist sur ce chappitre que de sa cousine germaine en avint ainsi, car, par tout où elle aloit, elle rendoit une odeur si puante de son derrière, que les assistens en estouppoient leurs nez, mais ne savoient qui cellui estoit qui en estoit cause.

LE XII^e CHAPPITRE.

POUR aussy vray que Euvangile, je vous dy que quant un jone homme pucel espouse une fille pucelle, le premier enfant qu'ilz ont est par coustume fol.

Glose. Berthe l'Estroite sur ce chappitre dist que ainsi estoit nagaires avvenu à l'une de ses filles, qu'elle avoit mariée au porchier de son hostel, car il convint que pour la première nuit elle leur enseignast comment ilz devoient faire, dont il est avvenu que leur premier filz est fol et povre innocent.

LE XIII^e CHAPPITRE.

MES voisines et compaignes, je vous dy pour Euvangile que, quant l'enfant est nouvellement né, et avant qu'il suche la mamelle, se on lui donne à mengier d'une pomme cuitte, jamais, après, toute sa vie, il

n'en sera si luffres ne gourmant à table, en boire et en mengier, et si en sera plus courtois en fais et en parolle entre les dames.

Glose. Maroye Morele dist sur ce texte que, quant un enfant est né, qui lui porteroit le petit boyau jusques au chief, il en auroit longue vie, douce alaine, bonne voix et gracieuse loquense.

LE XIII^e CHAPPITRE.

JE vous assure, pour aussy vray qu'Evangile, que, pour faire avoir aux enfans cheveux crespez, tantost après qu'ilz sont desobez, il convient laver leur chief de vin blanc, et en leur baing soit mise la rachine de blanche vigne.

Glose. Dame Hermofrode, sur ce pas, dist, en corroborant le texte, que qui feroit sechier, par deux enfans jones et beaux, l'aubete du petit enfant sur la pointe d'une espée trenchant et clere, que l'enfant sera toute sa vie beaux et hardis, et bien venus entre les nobles.

LE XV^e CHAPPITRE.

OR entendez bien, vous toutes qui cy estes presentes, je vous avertis que jamais on ne

doit tirer espée nue ne autre long trenchant devant femme grosse, que, premier que riens s'en face, ne lui va doucement touchier du platsur son chief, affin qu'elle demeure assuree, et que son fruit en soit toute sa vie plus hardy.

Glose. Peronne Bevette dist que, pour ce que on ne fist point ainsi à sa mère quant elle la portoit, elle a esté et aincoires est si paoureuse, qu'elle n'oseroit couchier seule sans avoir compaignie d'hommes.

LE XVI^e CHAPPITRE.

JE vous dy pour aussy vray que Euvangile que jones filles ne doivent jamais mengier cerises à la derraine avec leurs amoureux, car souvent avient que celui à qui vient la derrenière demeure le derrenier de tous à marier.

Glose. Dame Sebill des Mares dist sur ce pas que les filles ne doivent point mengier à cachelouche leur potage avec leurs amoureux, car par coustume il avient souvent que leurs maris ont acointe à part, et non pas les femmes.

LE XVII^e CHAPPITRE.

AINCOIRES vous dy que Dieu et raison def-

fendent le parler ou le ramentevoir, devant aucune femme mariée en eage de porter enfans, ou qui est enchainte, de quelconque chose pour mengier qui pour le present et au besoing ne se pourroit trouver, affin que le fruit qu'elle porte n'en apporte enseigne sur son corps.

Glose. Dame Abonde du Four dist que, par ruer au visage de la femme qui porte enfant aucunes cerises, frezes ou vin vermeil, l'enfant en apportera sur soy aucune enseigne.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

SACHIEZ que homme qui se double en mariage est inhabile de parvenir à aucune dignité, et, se sa femme lui faisoit le pareil cas, sans faulte il seroit cause de l'un et de l'autre mal, et elle deveroit estre jugie quitte et sans pugnicion.

Glose. Dame Ysorée la Courte dist sur ce pas que la femme qui veult que son mari point ne se desvoye avec autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de sainte Avoie : Et je vous dy pour certain que les dames de Paris en entretiennent ainsi leurs maris.

LE XIX^e CHAPPITRE.

QUANT on baptise aucun enfant, soit filz, soit fille, se la fille a deux parrins, elle aura deux barons ou plus; et aussi, se le filz a deux marrines, et il vit eage d'homme, il aura deux femmes ou pluseurs.

Glose. Certainement, dist Ampelune Hucquette, je doy bien maudire l'eure que Willequin mon mari en eut oncques tant, car il en a trois accointes, sans celles que point ne sçay.

LE XX^e CHAPPITRE.

QUANT on voit ces petits enfans courir parmi les rues à chevaux de bois, à tout lances, et desguisez par manière de gens de guerre, c'est tout vray signe de prochainement avoir guerre et disencion ou pays.

Glose. Perrine Hulottote dist sur ce pas que, quant les petis enfans portent bannières et confanons en chantant par les rues, c'est tout signe de mortalité.

LE XXI^e CHAPPITRE.

SE femme veult certainement savoir se

son mari se double, si avise se une plaine lune se passe sans elle approchier; certes, s'elle y a soupechon, ce n'est pas sans cause.

Glose. Ceste Euvangile est vraye, dist Maroie Ployarde, car il y a plus de trois lunoisons que Jan Ployart, mon baron, ne fist ne cou ne quoy, et si suis aincoires femme assez pour l'endurer.

LE XXII^e CHAPPITRE.

ON ne doit point donner aux femmes grosses à miengier de nulles testes de poissons, affin que par leur ymaginacion leur fruit n'apporte sur terre la bouche plus relevée et plus aguë qu'il n'est de coutume.

Glose. Perrette Faytos, sage femme, dist qu'elle avoit recent plusieurs enfans qui avoient leur debout plus long outre mesure que les autres.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

SE d'avanture un homme bat sa femme enchainte, ou la pile du pié, lors qu'elle enfantera moult grant travail en aura, et bien souvent les en convient morir.

Glose. Dame Hermofrode dist que en ce

n'a aucun remède, fors qu'il convient avoir le soler dont le mari la pila, et qu'elle boive à mesmes, et, se ainsi le fait, sachiez qu'elle enfantera legierement.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

S'IL avient que aucun ou aucune engambe par dessus un petit enfant, sachiez que jamais plus ne croistera, se cellui ou celle mesmes ne rengambe au contraire et retourne par dessus.

Glose. Certes, dist Sebile, de ceste chose viennent les nains et les petites femmes.

LE XXV^e CHAPPITRE.

SACHIEZ pour vray comme Euvangile que, se la chausse d'une femme ou fille se desloie emmy la rue et qu'elle le perde, c'est signe et n'y a jamais faulte que son mari ou amy ne se desvoye.

Glose. A ce mot laissa le filler une nommée Transsie d'Amours, jone de .lxvij. ans, et dist qu'il n'estoit chose plus vraye que ceste Euvangile: car dès mercredi derrain passé je ne vey mon ami Joliet, pour ce que en ce mesmes jour je perdy mon gartier en la rue.

LE XXVI^e ET DERRAIN CHAPPITRE.

Et pour conclusion, mes amies et voisines, et pour mettre fin à mes chappitres, je vous dy que, quant à une femme vient le mal des mammelles, il ne lui fault autre chose sinon que son mari lui face de son instrument naturel trois cercles environ le mal, et sans aucune doubte elle en garira.

Glose Saintine Tempremeure dist qu'on doit entendre ces trois cercles estre fais au debout du ventre, un pou soubz la chainture.

Toutes les assistentes commencèrent moult fort à rire de ceste joyeuse conclusion, et moult loèrent la sage dame Ysengrine, qui si haultement avoit continuée son Euvangile, et departi par .xxvj. articles, qui tous estoient de grant sens et de grande importance, et promirent qu'elles metteroient paine de tant les repeter qu'elles les sauroient par cuer, pour les publier et communiquer à celles qui point n'avoient esté à ceste lecture.

MOULT me fut bel quant dame Ysengrine mist fin à son parler, car papier et chandaille me fail-

loient, avec sommeil qui fort m'avoit accueilli, car près de minuit estoit. Si voulz prendre d'elles congié, mais elles me prièrent que, avant que partisse, je veisse eslire celle qui à lendemain devoit lire son Euvangile. Si se mirent toutes ensemble à conseil, et d'un commun accort esleurent Transeline du Croq, une ancienne damoiselle, laquelle prist volentiers la charge de ce faire, et me requist tresinstamment, en la presence d'elles toutes, que à ce besoing la vouldisse servir. Je lui promis, que envis que volentiers, mais d'une chose la requis : c'est qu'elle venist un pou plus tempre que ce lundy n'avoient fait, affin de éviter le travail de la nuit et le veillier, qui les yeulx travaille.





*S'ensieut la continuacion des Euvangiles
faittes et leuttes par dame Tran-
seline du Croq, pour le mardy,
en l'ostel et à heure accous-
tumez.*

QUANT vint le mardy, environ cinq heures du vespre, commencèrent venir et assembler femmes, tant vielles comme jones, de toutes parts: car desjà elles avoient publié ce que le lundy avoit esté fait, et ce que le mardy faire se devoit par dame Transeline du Croq, femme bien renommée, car elle estoit gentil femme, eagée de environ soixante ans. Longue et maigre estoit. En ses jones jours avoit demouré avec une dame qui savoit partie de l'art de geomancie, et rendoit raisons de plusieurs choses avenir, avec laquelle elle aprist moult d'augurie, dont depuis elle fut moult renommée et honnorée. Mais, pource qu'elle avoit un jour mengié soupe avec Venus, faite au chauderon d'Amours, oncques depuis ne cessa de excerser son

service avec les subjez d'icelle. Et en sa viellesse s'estoit retraitte et alliée avec le curé de la ville, qui de nuit et de jour oyoit sa confesse, pourquoy toutes celles de son voisinage l'avoient en grant reverence.

DAME Transeline doncques, venue entr'elles, salua toute la compagnie, et, après qu'elle m'eut demandé se ma plume estoit preste d'escrire, commença à parler en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

Or çà, dist-elle, mes bonnes voisines et amies, en continuant nostre propos du soir precedent, je vous prie que silence soit faite, et je vous dy pour aussi vray comme Euvangile que, quant une femme veult estre de son mari ou de son amy bien amée, si lui face mengier herbe de chat, et il sera d'elle si très-amoureux qu'il n'aura aucun repos se d'emprez elle n'est.

Glose. Ceste chose est veritable, dist Burge Fauvele, car tout ainsi en feis à mon mari, et lui en feis une salade; mais ceste amour ne dura que six sepmaines, pourquoy je cuide qu'il le fault renouveler souvent.

LE SECOND CHAPPITRE.

Et si vous dy que qui perroit finer d'un vrai mandegloire, et le couchast en blans draps, et lui presentast à mengier et à boire deux fois le jour, combien qu'il ne mengue ne boive, celui qui ce feroit devendroit en pou d'espace moult riche, et ne sauroit comment.

Glose. Certes, dist Jehanne Wastelière, on dist, mais c'est en tapinage, que Alexis du Cornet est ainsi devenus riche.

LE TIERS CHAPPITRE.

JE vous dy pour Euvangile que quant aucun se met au chemin, et un lièvre lui vient audevant, c'est un tresmauvais signe. Et pour tous dangiers eviter, il doit par trois fois soy retourner dont il vient, et puis aler son chemin, et alors sera-il hors du peril.

Glose. A ceste parolle se leva Maroie la Faée, et dist tout hault que cestui chappitre estoit moult veritable, car son parrastre avoit rompu la jambe au cheoir de son cheval, après qu'il avoit rencontre un lièvre; mais qui rencontre un loup, un cerf ou un ours, c'est tresbon signe.

LE IIII^e CHAPPITRE.

ONQUES homme sage ne monta sur asne, pour l'honneur de Nostre Seigneur, qui dessus monta, mais tresbien sur cheval, car qui chiet de l'asne il dist criève, et qui chiet du cheval il dit liève

Glose. Sur cest article se puet faire un argument, car quant Joseph mena la Vierge Marie en Egypte, elle monta sur un asne, et toutesfois elle n'en eut nul grief. Respondy dame Sebile du Fossé que aincoires n'avoit Ihesucrit point monté sur l'asne, comme il fist depuis. Replica une ancienne, nommée Perrette du Trou-Punais, que si avoit, et que Nostre Dame l'emporta avec elle monté sur l'asne. Pour cest argument sourdy grande noise entre toutes les assistentes, et telement que les unes soustenoient le texte de ceste Euvangile, et les autres soustenoient la glose, et si grant clameur sourdy entre elles, qu'on ne savoit à laquelle entendre. Toutefois dame Ysengrine, comme presidente pour ceste nuitie, leur imposa silence, affin qu'elle peust paisiblement parfaire sa lecture, laquelle chose elle obtint à tresgrande paine.

LE V^e CHAPPITRE.

MES voisins, pour muer propos et abaissier voz debas, je vous dy pour Euvangile que se une femme laisse son trepié ou son greil sur le feu sans y mettre ou baston ou tison ardent, sachiez qu'elle en enviellist fort et en a ridé le visaige.

Glose. Dist l'une des filleresses, nommée Piate au Long-Nez, que qui s'en va couchier sans remuer le siege sur quoy on s'est deschaussé, il est en dangier d'estre ceste nuit chevauchié de la quauquemare.

LE VI^e CHAPPITRE.

QUI laisse de nuit une selle ou un trepié les piez dessus, autant et aussi longuement est l'ennemi à cheval dessus la maison.

Glose. Certes dist Ysorée la Tempriève que sa grant mère disoit que autant de gannes dyables sont assiz dessus chascun pied, s'ainsi demoure, comme il en y a.

LE VII^e CHAPPITRE.

JE vous assure, et dy pour Euvangile, que, quant agaches ou pyez gargonnet

dessus une maison, que c'est signe de très mauvaises nouvelles; mais se moussons y gargonnet ou y font leurs nyds, c'est signe de bon air et de bonne fortune.

Glose. Gertrud des Blez dist que quant une cygoingne fait son nyd dessus une cheminée, c'est signe que le seigneur de l'ostel sera riche et vivra longuement.

LE VIII^e CHAPPITRE.

QUANT les oreilles escopissent ou demenguent à aucun, sachiez pour verité et comme Euvangile que, se c'est la droicte oreille, ce seront bonnes nouvelles, et se c'est la senestre, elles seront mauvaises.

Glose. Ysabel de la Creste-Rouge dist sur ce propos que, quant le nez escopist, c'est signe de boire vin vermeil.

LE IX^e CHAPPITRE.

QUANT poix ou poirée boucillent ou pot qui est mis jus du feu, sachiez pour vray que en cestui hostel n'y a nulles sorcières.

Glose. Perrette Tost-Vestue dist que la chose que les cauquemares craignent le plus, c'est un pot qui boult jus du feu.

LE X^e CHAPPITRE.

OR entendez, vous toutes, bien ce chapitre, car je vous dy que qui doubte la cauquemare qu'elle ne viengne de nuit à son lit, il convient mettre une sellette de bois de chesne devant un bon feu, et se elle venue se siet dessus, jamais de là ne se porra lever qu'il ne soit cler jour, et est chose esprouvée.

Glose. Jenneton Tost-Preste dist qu'elle oubliâ une fois à ceste chose faire, mais elle, après qu'elle fut cauquie, tasta que ce pouvoit estre, si trouva que c'estoit une chose velue de assez doux poil.

LE XI^e CHAPPITRE.

QUI laisse le samedi à parfiler le lin qui est en sa queloingne, le fil qui en est filé le lundy ensuivant jamais bien ne fera, et si on en fait toile, jamais elle ne blanchira.

Glose. Dist Marion le Bleu: Pour ce que les femmes d'Alemaigne ont ceste coustume que de laisser le lin à la queloingne le samedi, jamais leurs toilles ne sont blanches. Et c'est verité: il appert aux chemises que les hommes en apportent pardeça.

LE XII^e CHAPPITRE.

QUI se abstient de torchier son derrière d'herbe, de feuilles, ou d'autre verdure qui ait creu sur terre, il n'aura ja mal en l'eschine ne ès rains.

Glose. Pyatine le Verde dist à ce propos que celui qui ce fait, il n'aura jamais les tranchisons en la teste, mais en ce lieu il aura souvent sa chemise dorée.

LE XIII^e CHAPPITRE.

CELLUI qui ne jette ou sueffre jetter ou feu les os après qu'il en a mengié la char, jamais n'aura mal ès dens, pour l'onneur de saint Laurens.

Glose. Mais Noir-Trou afferme ce chappitre estre vray, mais elle dist que en ce lieu les chiens s'en combatent volentiers.

LE XIII^e CHAPPITRE.

CELLUI qui point d'argent n'a en sa bourse se doit abstenir de regarder la nouvelle lune, ou autrement il n'en aura guères tout au long d'icelle.

Glose. Robinette Noire-Trache dist sur

ce chappitre que celui qui perchoit le croissant à plaine bourse, il le doit saluer et encliner devotement, et pour certain il multipliera toudis celle lunoison.

LE XV^e CHAPPITRE.

CELLUI ou celle qui treuve le treffle à quatre feuilles, s'il le garde en reverence, sachiez, pour aussi vray que Euvangile, qu'il sera eureux et riche toute sa vie.

Glose. Sur cest article dist dame Sebile Rouge-Entaille que se un homme passe à pieds nuds sur le treffle à quatre feuilles, il ne puet eschapper d'avoir les fièvres blanches, et se c'est une femme, elle sera wihotte.

LE XVI^e CHAPPITRE.

QUANT un homme treuve sur sa robe une yraigne, c'est signe d'estre ce jour moult eureux, et pareillement qui treuve le fer d'un cheval ou partie d'icellui, il aura bonne fortune.

Glose. Lors se leva Francine Molles-Tettes, et dist que quant on treuve au matin devant desjuner argent à terre, c'est très mauvais eur, s'il n'y a de l'or parmy.

LE XVII^e CHAPPITRE.

QUICONQUE frotte un porion la veille de saint Jehan de la fueille d'un schus, et puis la boute parfont en terre, à mesure que celle fueille pourrira, le porion seichera.

Glose. Ysabel de la Doutre dist que ceste avoit autrefois fait. Mais de frotter le porion du lait d'une fueille de pissenlit, il en sèche plus tost, car elle l'avoit espruvé.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

QUANT un homme treuve en son pourpris un vaisseau d'eeps atachiés en un arbre, s'il ne l'estrine d'une pièce d'argent, c'est mauvais signe.

Glose. Baudinon Gorgette dist que celui qui approprie à soy les eeps sans les estriner comme dit est ou texte, elles ne feront que picquier celui, et jamais ne l'aimeront ne lui feront prouffit.

LE XIX^e CHAPPITRE.

CELLUI qui le jour saint Vincent loye

les arbres de son jardin de loyens de fuerre de fromment, il aura cestui an plenté de fruis.

Glose. Emmeline le Crottée dist à ce propos que qui behourde le jour des brandons ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront en tout cest an ne hommes ne vermines.

LE XX^e CHAPPITRE.

CELLUI qui estrine sa dame par amours, le jour de l'an, de couteaux, sachiez que leur amour refroidera.

Glose. Dist à cest article Collette du Cren: Je vous assure que celui qui estrine sa dame d'espinceaux à grosse testes, que l'amour en devient plus ardent et plus durable.

LE XXI^e CHAPPITRE.

CELLUI qui franchement puet chevauchier l'ours .ix. pas d'un tenant, il est afranchy de .ix. paires de maladies.

Glose. Dist une vielle matrone qui derrière les autres estoit: Je cuide bien qu'il soit vray de la guarison desdites .ix. maladies, mais non pas de celles dont on chiet à la renverse.

LE XXII^e CHAPPITRE.

QUANT vous veez un chat assis sur une fenestre au soleil, qui lesche son derrière, et la patte qu'il lève ne porte au dessus de l'oreille, il ne vous convient doubter que celle journée il ne pleuve.

Glose. Lors se leva dame Mehault Caillette, et dist que point n'y a faulte, car aincoires est sabuée ou cuvier, qu'elle n'ose laver pour ce que son chat ne cesse de lechier son derrière.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

QUI siet au feu et escript ès cendres de son doy ou d'un baston, ou qui se joue du feu, c'est signe qu'il a pissié ou qu'il pissera au lict.

Glose. Peronne l'Enfumée dist en affermant ce texte que cellui qui regarde sa femme couvrir le feu devant lui sans soy lever, sachiez que celle nuit il ne cessera de ronfler et de dormir. Et se c'est une fille à marier, elle ne sera de l'année mariée.

LE XXIV^e CHAPPITRE.

QUANT on craint que son chien ne soit mors de chien enragié, faites le mengier et boire parmi un trepié, et il sera ce jour assure de la rage.

Glose. A ce propos dist Guillemette la Boisteuse que qui veult son chat ou sa geline tenir à l'ostel sans les perdre, si prenne ou le chat ou la geline et la tourne par trois fois entour la crameillie, et puis leur frote leurs pattes contre le mur de la cheminée, et sans nulle faulte jamais de cest hostel ne se departiront.

La conclusion de ceste journée.

POUR ceste Euvangile commencèrent toutes les assistentes moult fort à rire, et de fait en laissèrent le filer et desvuidier, et moult fort loèrent dame Transeline du Croq de la deduction de son Euvangile, ensamble celles doctresses et sages femmes qui l'avoient glosé et si honnorablement deduit et postilé que mieulx on ne les porroit exposer. Je me levai de mon siège à demy lassé, et desjà semons du messagier du Dieu dormant pour

aller le berchier en son repos, mais avant mon departement je voulz veoir faire l'election de celle qui lendemain devoit presider. Les femmes donques, ayant laissé le rire, dirent que tempz estoit d'eslire la dame qui lendemain presideroit. Si eslurent d'un commun accord dame Abonde du Four, qui l'accepta benignement et promist d'en faire son povoir. Après ceste election ainsi de dame Abonde du Four, je me departis le plus coyement que je peus, car elles se prindrent si fort à quaqueter ensemble, qu'elles n'eurent regart à mon departement.



S'ensieut la continuation des Euvangiles des Queloingnes faites le mercredy soir par dame Abonde du Four.

LE mercredy soir, à heure acoustumée, convindrent et s'assemblèrent toutes les femmes qui avoient acoustumé d'y estre, ensemble plusieurs autres qui paravant n'y avoient esté, par la induction de leurs voisines. Et elles ainsi assemblées, survint dame Abonde du Four, qui pour ceste nuit devoit et estoit ordonnée pour lire son Euvangile, comme elle fist. Mais avant que je procède aux chappitres d'icelle, je vueil descripre de son estat la manière. Il est vray que en ses jones jours elle fut marchande de luxure à detail, et depuis en tint boutique en gros à Bruges entre les marchans. Belle femme avoit esté en sa jonesse; mais le vin et les bons morseaux qu'elle avoist pris, et souvent, l'avoient faite si grasse que à pou avoit sa rondeurs sa longueur. Et à brief dire, elle avoit une partie des sept ars en sa memoire, car elle avoit estudié à Paris par

l'espace de sept ans au colliege de Glatigny, dont elle avoit rapporté mainte profonde science. Elle doncques venue se alla soir ou siege à ce déterminé, et après science faite des assistentes, commença pour son thume et premier chappitre en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

POUR le premier chappitre de mon Evangile, je vous assure que pour pissier entre deux maisons, ou contre le soleil, on en gagne le mal des yeux qu'on appelle le leurieul.

Glose. Aucuns l'appellent la rougerole, dist Beatrix Flabaude; mais je croy mieux que ceste maladie viengne de trop boire à la fontaine d'amours.

LE II^e CHAPPITRE.

POUR eschever de non venir palasineux de la teste ou des rains, il se fault abstenir de mengier de teste ne de char de chat ou de ours.

Glose. Dist tantost Berte au Court-Talon : Je cuide et si croy que pour le palasin des rains, il se fault garder de couchier à l'envers, voire les femmes, et les hommes au contraire.

LE III^e CHAPPITRE.

QUI se met à pissier contre un monstier ou en une atre, c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en apopelisie, car du moins il sera graveleux.

Glose. Certainement, dist Jacquemine Galoise, qui long temps avoit servi le curé, je vous assure que cellui qui ainsi pisse ou fait sa neccessité contre l'eglise ou en l'atre, l'eaue benoite qu'il rechoit le dimence ne le puet aidier contre le tennoirre pour celle sepmaine.

LE IIII^e CHAPPITRE.

SE une femme perchoit un loup qui le suive, elle doit tantost trayner sa chainture par terre après elle en disant : Garde toy, loup, que la mère Dieu ne te fière; et tantost tout confus s'en retournera.

Glose. Jehanne la Sauvage dist que se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura pouvoir de lui meffaïre, et pareillement la personne au loup.

LE V^e CHAPPITRE.

QUANT le seigneur ou la dame d'un hos-

tel est malade, et un corbould vient crier dessus la cheminée ou la maison où le patient gist, c'est grant signe qu'il mora de ceste maladie.

Glose. Mehault Tost-Preste dist à ce propos que quant une agache y vient gargonner, c'est bon signe, et que le pacient guérira.

LE VI^e CHAPPITRE.

QUANT le vent d'escorchevel vente, les femmes sages et bonnes mesnagières doivent taillier le débout de l'oreille dextre de leur jone veau, et jetter celle pièce à l'encontre du vent, affin que leur veau croisse et amende, comme il fera.

Glose. Certes, dist Maroie Joe-Brulée, je croy que qui promettrait à saint Barthelemy sa dextre corne, qu'il souffiroit.

LE VII^e CHAPPITRE.

MES bonnes voisines, je vous vueil en ce chappitre dire l'un des plus grans secrez que j'aye oncques apiris en Savoie. C'est, pour aussi vray comme Euvangile, que quant aucune tempeste levera en l'air, vous devez tantost faire du feu de quatre bastons

de chesne en croix au dessus du vent, et lui faire une croix dessus, et tantost la tempeste se tournera de costé, et ne touchera à voz biens.

Glose. Baudine Camuse dist bien que ou pays de Savoie a plusieurs sages femmes, car pour faire bel ou lait temps elles en sont maistresses.

LE VIII^e CHAPPITRE.

QUANT les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'air, et qu'elles volent et crient sur l'eau en bas, c'est signe qu'il plouvera sans tempeste; mais quant elles se taisent, elles redoubtent fort le tonnoire.

Glose. A ce propos dist Mabelie Joliette que quand les cynes ou les oies se baignent et debatent en l'eau, il n'y aura aucune faulte qu'il ne pleuve cellui jour.

LE IX^e CHAPPITRE.

QUANT on oit chiens uller, on doit estouper ses oreilles, car ilz apportent mauvaises nouvelles. Et par contraire, en doit oyr le cheval crier et haynir.

Glose. Magnon Broquette dit en approuvant cest article que quant on oit les loups

uller on se doit mettre en bon estat, car c'est signe de grande pestilence à venir par guerre ou par famine.

LE X^e CHAPPITRE.

QUANT vous veez les loups venir querre leur proie près des villes ou dedens les villages, sachiez que c'est grande apparence de chier temps.

Glose. Jehanne Baguette dist sur ce texte que quant cerfz, bisches ou dains viennent paistre près des villages et des maisons, c'est bon signe, et habondance de tous biens.

LE XI^e CHAPPITRE.

JE vous dy pour Euvangile que nul qui veult gaignier au jeu de dez ne se doit jamais asseoir, pour jouer, son dos devers la lune, où qu'elle soit lors, ains lui doit tourner le visage, ou se ce non, jamais il n'en levera sans perte.

Glose. Michelette Houchue dist à ce propos que qui veult gaignier aux dez par jour, il convient faire le contraire, car il fault tourner le dos au soleil.

LE XII^e CHAPPITRE.

JE vous dy, mes voisines, que quant on met blans draps en un lit, l'angèle de Dieu s'y repose jusques à ce qu'on y fait ou pet ou vesse.

Glose. Marion Ort-Trou dist à ce propos que tantost que l'angèle s'est departi du lit, le dyable puant y entre, dont souvent en sourt grande noise entre homme et femme.

LE XIII^e CHAPPITRE.

CELLUI qui rechoit de l'eaue benoite le dimence à la grant messe, le diable mauvais, en toute ceste sepmaine, ne puet cellui ou celle tempter ne approchier à sept piez prez.

Glose. Berte le Lourde dist que qui ne rechoit de l'eaue benoite le dimence, le dyable lui puet et jour et nuit asseoir invisiblement sur l'espaule. Et qui ne la rechoit de la main du prestre, sachiez qu'elle n'a ne force ne vertu.

LE XIV^e CHAPPITRE.

CELLUI qui souvent benist le soleil, la

lune et les estoilles, ses biens lui multiplieront au double.

Glose. Jossine Tost-Preste dist que qui à son couchier salueroit l'estoille pouchinière, il ne seroit possible de perdre aucun de ses pouchins, et se multiplieroient doublement.

LE XV^e CHAPPITRE.

CELLUI qui au matin à son lever fait le signe de la croix et lave ses mains ains qu'il passe hors de son huys, le dyable pour ce jour n'aura pouvoir de le grever. Et s'il ne le fait, quelque labeur qu'il face tout ce jour ne lui pourra multiplier.

Glose. A ce propos dist Geffrine Tost-Preste que qui ne fait dire le benedicite à son disner, le dyable invisiblement siet à celle table et y boit et mengue.

LE XVI^e CHAPPITRE.

QUANT aucune femme porte des chapons à la bonne ville pour les vendre, ou autres choses, s'elle, d'aventure, chausse au matin son pied droit premier, elle aura bon eur de bien vendre.

Glose. Ceste chose m'est souvent avenue,

dist Tempre-Meure, et outre ce ay esté maintefois estrinée de tel marchant qu'il en peseroit à mon mari, s'il le savoit.

LE XVII^e CHAPPITRE.

QUANT une femme entre au matin en son estable pour moudre ses vaches, s'ellene dist: Vous sauve Dieux et sainte Bride! volentiers les vaches du pied de derrière regimbent, et souvent brisent le pot ou respandent le laict.

Glose. A ce propos se leva une vielle qui n'avoit mais que un dent, et dist en audiençe que quant les veaulx ne veulent boire ne au doy ne autrement, que le toreau qui engendra ce veau n'eut point d'amour à la mère.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

SE une cense a plenté de brebis qui aient pluseurs aigneaux, et après la disme payée on n'en presente chacun an un au loup, certes il en prendra un, nonobstant garde qu'on y commette.

Glose. Emmelote du Glay dist à ce propos que qui ne presente un aigneau au loup en l'onneur de l'aignel de Dieu, il sache

certainement qu'il en y aura de foireux en l'année.

LE XIX^e CHAPPITRE.

QUI cueille ou eslit la porée le samedi après nonne pour le dimence cuire et mengier, il en vient de legier, à celles qui ce font, le mal qu'on dist le joyel Nostre-Dame.

Glose. Janne Court-Talon dist que ainsi l'en avint en sa jonesse, mais un jone medecin l'en garit assez doucement en pou de temps.

LE XX^e CHAPPITRE.

QUANT un homme est prest pour monter à cheval, il ne doit prendre de la main de sa femme son espée ne autre pièce de harnas, car à son besoing ne s'en porroit deffendre.

Glose. Dist une des assistentes, nommée Angeline Verdevaine, que ainsi en avint-il à son premier mari, car en chevauchant de nuit il vey à la clarté de la lune un espovantaire de costé sa voye: mais il ne sceut onques tirer son espée, que lui avoie baille, de haste qu'il eut de s'en fouyr.

LE XXI^e CHAPPITRE.

CELLUI qui pisse contre le soleil, il de-

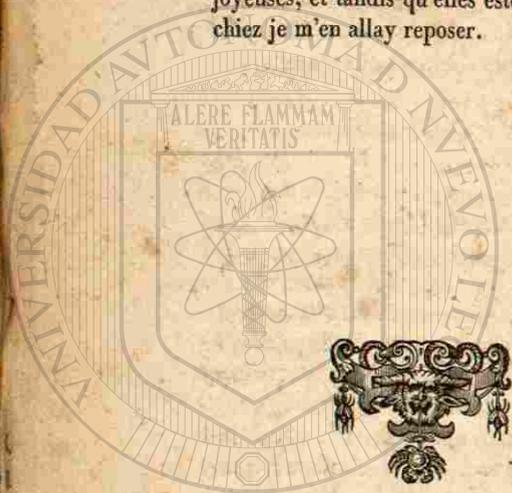
vient en sa plaine vie graveleux, et si engendre souvent la pierre.

Glose. Je croy, dist Agnechon la Pellée, que la gravele viengne plus tost de boire trouble vin ou autre beuvrage trouble, et especialement de chevauchier sans selle.

La conclusion de ceste journée.

APRÈS ceste Euvangile fist pause dame Abonde du Four, car il ne lui estoit possible de procéder en oultre à sa lecture, pour le murmure des risez que les fillereses firent lors toutes ensemble. Et quant à pièce de temps elles firent aucun pou de silence, elles remercièrent moult dame Abonde de ses vrayez Euvangiles, promettans que point ne les metteroient en oreille de veel, ains les divulgueroient et publieroient par tout leur sexe, à celle fin que de generacion en generacion elles fussent continuées et augumentées. Sur ce se commencèrent toutes à elles lever et prendre leurs quenouilles, fuisseaux, fuseez, happlez, vertoiles, tourés et autres bagaiges appartenans à l'art de fillerie, pour elles retourner chascune à sa chascune. Et je troussay mes agoubilles pour m'en tourner dormir, car la minuit approchoit. Elles, après plusieurs

raisons et menues suffrages, esleurent dame Sebile des Mares pour lendemain lire à heure accoustumée, dont elles furent moult joyeuses, et tandis qu'elles estoient empeschiez je m'en allay reposer.



S'ensieut la continuacion des Euvangiles leuttes par dame Sebile des Mares le jeudy soir, en l'ostel accoustumez.

LE jeudy entre six et sept heures du vespre, après souper, convinrent et assemblèrent les matrones et femmes accoustumées de venir à la serie, ensemble plusieurs autres qui point n'avoient accoustumé d'y venir, pour oir lire dame Sebile des Mares son Euvangile. Dame Sebile, qui fort tenoit du grave, vint en la compagnie de plusieurs de sa connoissance, et se assist pour presider ceste nuit, comme celle qui à ce faire estoit ordonnée. Mais ains que oultre procède, je vueil touchier un poude sa vie et l'estat de sa conversacion. Ceste Sebile estoit de par sa grant mère venue de Savoie, d'une contrée nommée Vaux, dont premiers vindrent les Vaudois, de laquele science elle avoit beaucoup retenu. Elle avoit d'eage environ .lvij. ans. Maigre et longue femme estoit, et si se disoit

gentil femme, à cause de Vaux, et en quelle assemblée qu'elle se trouvoit, elle avoit volentiers la derrenière parole pour tout conclure, et ainsi estoit-elle avantaigièrè, pourquoy il y eut pluseurs femmes qui pour ceste cause y viudrent qui paravant n'y avoient esté. Dame Sebile donc assise en son siège, après silence obtenue, commença le premier chappitre de son Euvangile, et dist :

LE PREMIER CHAPPITRE.

QUI vult que ses enfans ne soient paoureux, il est expedient que incontinent après le batesme de l'enfant, le père lui face empoingnier de la main droite son espée ou son glaive, et il sera toute sa vie hardis.

Glose. Dame Alix des Mares, sa sœur, dist que qui feroit lire par un prestre dessus l'enfant l'Euvangile des trois rois ou l'oroison saint Charlemaine, il seroit hardis et victorieux.

LE SECOND CHAPPITRE.

QUANT deux jones gens, fils et fille, sont pour lever un enfant, le prestre se doit mettre entre deux, car s'il avenoit qu'ilz preissent l'un l'autre à mariage, jamais n'auroit paix entr'eulx.

Glose. Une vielle qui là estoit dist tantost sur cet article qu'il estoit certain et vray. Et oultre que, s'ilz avoient enfans, ilz feroient tous pute fin.

LE TIERS CHAPPITRE.

CELLUI qui congnoist charnelement sa commère à sa prière jamais ne puet en paradis entrer, se le filleul son enfant ne fait de son gré la penitance, premier pour sa marrine, et après pour son père.

Glose. Cristine la Sauvage dist que qui prent sa commère par mariage, toutefois qu'ilz se conjoignent charnelement, qu'il tonne volentiers, ou fait orage en terre ou en mer.

LE QUART CHAPPITRE.

QUICONQUES congnoist charnelement nonnain ou femme violée par copulacion d'homme de religion ou prestre seculier, sachez qu'ilz morrons tous à membre roit, et à trop plus de douleur que autres gens.

Glose. Fillette l'Estroite dist que se de tel accouplement viennent enfans, ilz sont enclins à mainz mauz et fortunes.

LE V^e CHAPPITRE.

UNE meschine de prestre, perseverant en

60 QUATRIÈME JOURNÉE.

son pechié jusques à la mort, sachiez pour vray comme Euvangile qu'elle est chevalet au dyable, et ne convient prier pour elle.

Glose. L'une d'entre elles, qui savoit de cest article, respondy que le pechié se povoit estaindre par les prières du prestre et par les enfans qu'ilz ont engendrez, jasoit ce que communement ilz ne facent gaire bonne fin.

LE VI^e CHAPPITRE.

SE un prestre seculier ou autre religieux congnoist charnelement femme mariée, il n'aura jamais du pechié pardon, se premièrement ne lui est pardonné du mari d'elle.

Glose. Certainement, respondy une matrone, cest article croy-je bien, car Dieu n'emprunt jamais sur le droit d'autrui, et après il pardonne, le droit de partie sauf.

LE VII^e CHAPPITRE.

SE un homme marié habite à la femme de son voisin ou autre femme mariée, il mesmes se clot la porte de paradis, et ja n'y entrera, com fort qu'il y busche.

Glose. Margot Clappeie dist que jamais ne lui sera ouverte, fors par celui à qui tant

QUATRIÈME JOURNÉE. 61

a offensé, quant aincoires il lui auroit pardonné.

LE VIII^e CHAPPITRE.

QUANT le prestre a chanté messe, et que les aucuns vont baisier l'autel, ceulz en celle sepmaine ne doivent baisier femme nulle s'ilz ne l'ont espousée.

Glose. Certainement, dist une vielle filleresse, ceulz qui font contre cest article ne fauldront avoïr mal aux dens ou à la teste.

LE IX^e CHAPPITRE.

QUANT une femme enchainée porte son enfant plus sur le costé dextre, et qu'elle mengue volentiers venoison et volille, qu'elle oyt volentiers parler de tournois et de joustes, sachiez de vray qu'elle porte un filz.

Glose. Mabelie, qui mère aleresse estoit, dist que quant la femme porte sur le costé senestre et appète dansses et sons d'instrumens, que elle aura une fille.

LE X^e CHAPPITRE.

SE une femme grosse d'enfant desire savoir quel hoïr elle porte, ascoutez-la parler,

et par elle mesmes le saurez, car quant elle demandera : Quel hoir vous semble-il que je porte? se vous dittes : Un beau filz, et elle n'en rougist, sachiez pour vray qu'elle fera une fille.

Glose. Dist Laurette la Serie que se la femme enchainte marche au mouvoir plus tost du pied droit que du senestre, elle porte sans faulte un filz, et s'elle fait le contraire, ce sera une fille.

LE XI^e CHAPPITRE.

QUANT un homme engendre naturellement un enfant, s'il lui pouvoit lors souvenir le temps qu'il lui avint, et il pensoit comment après le fait il se trouva disposé, autre juge fors lui n'y faudroit; car quant l'omme engendre un filz, petit s'en change, pour ce qu'il engendre son semblable; mais à engendrer une fille, qui est hors de sa complexion, il s'en treuve fort aliené, voire pour denlx ou trois jours.

Glose. Perrote Galoise dist que incontinent que femme a conceu enfant masle, pour les trois premiers mois elle porte assez bel, mais les autres six mois moult en a grant douleur plus que d'une fille. Toutefois, les trois premiers mois, la fille lui baille plus à souffrir.

LE XII^e CHAPPITRE.

QUANT vous voyez les gelines assembler dessoubz quelque apentis ou en requoy, sachiez pour vray que le temps se muera en pluye de brief.

Glose. Puisque sommes entrez de parler des gelines, dist Emmeline Trumelière, je vous en diray droites merveilles : car quant vous volez avoir voz poules coupez dessus leurs testes, pour aussi vray que sommes icy, il vous convient affubler un sac aquoquide, quant vous mettez les œfz couver, et les poules seront toutes couppées dessus leurs testes.

LE XIII^e CHAPPITRE.

ET quant vous verrez alumer la sieuye dedens vos chemineez, faites-lui la moe, et, pour aussi vray que Euvangile, elle s'estaindra à acop.

LE XIII^e CHAPPITRE.

MES amies et voisines, quant vous alez au retrait, gardez-vous de torchier vostre derrière de fueilles, et, pour aussi vray que

Euvangile, jamais ne serez malade du mal saint Loup de Feuillo.

Glose. Calle Court-Talon dist qu'elle le fist une fois, mais elle ne pouvoit durer d'escopine qui le poingnoit au dedens des cuisses : je croy que ledyable estoit en l'erbe.

LE XV^e CHAPPITRE.

QUANT un enfant est né, avant qu'il soit baptisié, gardez-vous de le mettre premiere-ment ne porter sur vostre bras senestre, car pour vray il en seroit gauchier toute sa vie.

Glose. Martine Tost-Prete dist à ce propos que se vous faites tourner à vostre mari son visage vers orient tandis qu'il est em- besoingnié ou fait d'amours, s'il fait generacion, ce sera un filz.

LE XVI^e CHAPPITRE.

QUI se mire en un miroer, de nuit, pour aussi vray que Euvangile, il y veoit le mauvais, et si n'en embelira ja pourtant, ains en deviendra plus lait.

Glose. Belotte Camuse dist qu'il y a des miroers à Bruge, à glace, qui sont naturelz, et qui rendent les gens qui se mirent

LE XVII^e CHAPPITRE.

QUI veult estre victorieux en guerre ou eureux en marchandise, si veste au matin sa chemise ce devant derriere ou à l'envers, et, pour vray, il le sera.

Glose. Ceste rigle est sans aucune faulte, mais que la guerre ne soit contre sa femme, car, s'il la voloit battre, il le perderoit.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

QUANT une femme a son coq lent et niche, elle lui doit faire mengier des aux et lui en oindre la creste, affin qu'il en devienne plus fort et plus vigoureux, et aussi il en gardera mieulx ses drois envers ses gelines.

Glose. Qui porroit trouver, dist Marote Ridée, l'erbe qui reveille les niches maris, j'en donroie jusques à ma chemise, et deusse aler pour mon pain.

LE XIX^e CHAPPITRE.

QUI veult nourrir et eslever petis chiens sans gaires croistre, il doit au matin laver ses mains en largement d'eau, et d'icelle

mouillier le pain qu'on donne aux chiens, et de celle eue leur bailler à boire, et, pour vrai, jamais plus ne croisteront, neiz que les mains qui d'icelle sont lavées.

Glose. Je croy bien qu'il soit ainsi, mais Marote Pelée, ma taie, les nourrissoit en un pot, et ilz ne pvoient croistre plus grant que le pot n'estoit.

LE XX^e CHAPPITRE.

QUANT une femme se liève de nuit pour pissier devant que le coq chante la tierce fois, et elle engambe par dessus son mari, sachiez que, s'il a aucun de ses membres roide, qu'il se amollira s'elle ne retourne en son lieu par où elle est engambée.

Glose. Maroie Ployarde dist que, se c'est après le premier chant du coq, elle sans prejudice s'en puet retourner par où lui plaist.

LE XXI^e CHAPPITRE.

POUR certain, mes voisins, quant vous orrez fort venter, sachiez que c'est tout signe de traison, ou au moins de mauvaises nouvelles.

Glose. C'est chose moult de fois esprouvée, dont les exemples en seroient trop longues à raconter.

LE XXII^e CHAPPITRE.

QUANT un homme chevauce par le chemin et il rencontre une femme filant, c'est très mauvais rencontre, et doit retourner et prendre son chemin par autre voye.

Glose. Jacqueline Joquesus dist que, se la femme veult muchier sa queloingne en son gyron ou derrière son cul, qu'il ne lui puet nuire; mais s'il, par aventure, cheoit de son cheval, il se porroit bien fort blechier en aucun de ses membres.

LE XXIII^e CHAPPITRE.

Je vous dy pour conclusion, et pour aussi vray que nous sommes icy, que, se une femme veult que son mari ou amy l'aime fort, elle lui doit mettre une fucille de gauquier, cueillie la nuit saint Jehan tandis qu'on sonne nonne, en son souler du pied senestre, et sans faulte il l'amera moult merueilleusement.

Conclusion de la serie du jeudy.

ACELLE conclusion commencèrent toutes les vielleset jones qui presens y estoient à deviser toutes ensemble et faire un murmure, comme toutes esbahies des nobles auctoritez et vrayes Euvangiles que dame Sebile leur avoit exposé, et bien promirent entr'elles de les retenir et mettre en leurs memoires, car saintes et bonnes les tenoient. Il me desplaisoit moult que compaignie d'aucun homme ne povoie avoir pour rire : car, certes, la manière qu'elles tenoient estoit moult estrange, et, à mon avis, il leur sembloit que le monde, par ces constitucions et chappitres, se devoit cy après gouverner et regir par elles. Or ça, dist l'une, qui moult vielle et bochue estoit, nommée estoit Mabelie du Cendrier, mes amies et voisines, il est jeudy, qui est jour de recreacion, et le plus cras de la sepmaine. Il m'est avis qu'il seroit bon que feissions un petit banquet pour recreer noz esprits, et especialement pour bienvegnier le profiat de noz bonnes et sages doctresses, qui jusques icy nous ont

instruit et amonnesté la noble doctrine, dont ci-après, sans aucune doubte, serons améez, prisiez et honnourées, et par aventure parvendrons à avoir dominacion par dessus les hommes. Qu'en dittes-vous ? Certes, dist une sienne voisine, qui bonne galoise estoit, et savoit assez du bas voler, nommée Mehaulh Ployarde, je vous diray : Oncques femme ne dist mieulx ; je m'en voy à ma maison tout quoivement tandis que mon mari Ployart dort, et apporteray une douzaine d'œfs. Dist une autre : Et je m'en voy querir de la farine et du burre ; si ferons des gauffres, et, par Dieu, le vilain Jocusus n'en tastera ja. Respondy une vielle ridée, nommée Flourette du Pré : Et je m'en voy querir demy lot de vin doulz, car aincoires ay-je espargnié un denier que mon mari Malprest ne sait point. Or sus doncques, chascune se mette en ses devoirs, dist l'une, et je feray tout aprester. Tandis qu'elles estoient ainsi empeschies et ne pensoient fors d'accomplir leur entencion, je me departi en muchettes, et sans congié me retray, car grant sommeil avoie. De la chière quelle firent riens n'en sçay, fors ce que le lendemain m'en fut dit ; mais il n'y a chose digne d'estre mise par escript, car en ce banquet y eut tant de raisons

sans effet, qu'il n'est secretaire, tant soit
publique, qui en eut sceut tenir le conte.



UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE



*La continuacion de la journée du jedy au
vendredy, faite par dame Gomberde
la Faée.*

QUANT vint le vendredy à heure
acoustumée, et que les vielles ma-
trones et autres voisines de toutes
sortes furent illec venues, avant que dame
Gomberde la Faée fust venue pour presider
en son siège, elles se commencèrent à devi-
ser entr'elles de la bonne chière qu'elles
avoient faittes le soir precedent depuis mon
departement, par quoy je seus comment la
nuit s'estoit portée. Et disoit dame Mabelie
du Cendrier à Flourette du Pré : Dya,
voisine, et comment vous voz huvastes hier
soir ! Je croy que ce fut pour mieulx dor-
mir ; vous touchastes de la tierce pinte. — Et
je le croy bien, respondy Flourette. Pieça
ne m'avint d'avoir si bonne nuit : car ce
songart Joquesus, mon mari, ne me fist ne
chou ne quoy, voire au moins qui vaille,
passé a plus de. ix. jours. Je croy qu'il face
sa neufvaine à quelque saint. Maupreu lui

puist-il faire de me ainsi espargnier! Mais, puisque temps avons de deviser, comment s'achema Mehault Ployarde! Il sembloit que tout fust sien, et, à brief dire, il n'y avoit que pour elle. Il seroit bon de savoir se elle ne resveilla point son mari Ployart au couchier. A hay! respondy Mehault, et, pour Dieu, qu'on le laisse desormais en paix, car il ne vault desormais plus riens, et moins que riens; que male froide joye en puist-on avoir! Et comment, dist une jone fille qui l'escoutoit, dame Mehault, vous qui estes si vielle et si ancienne, voudriez-vous aincoires gymberter, et y a-il en vous encore vaine qui y tende? A ceste parolle mist dame Mehault ses mains à ses costez, et en grant couroux luy respondy que voirement avoit-elle aincoires une verte vaine, et que pour couchier dessoubz il ne failloit point regarder à l'eage, mais seulement au bon voloir, qui aincoires lui estoit demouré, et que, Dieu merci, aincoires fondoit le burre en sa bouche, combien qu'elle ne peust croquier noisettes, car elle n'avoit que un seul dent.

Adont vint dame Gomberde la Façe pour commencer son Euvangile, à la venue de laquelle fut faite silence. Mais ce fust à très grande paine, car dame Mehault estoit

si malcontente de ce que elle avoit esté appelée vielle, et si n'avoit aincoires que .lxxvij. ans, que nullement ne se voloit appaiser. Toutefois, tant l'en pria l'en qu'elle se teust, la Dieu merci. Si pris ma plume et mon papier, et me mis en mon devoir pour noter ce qu'elle diroit; mais avant que je procède à ses chappitres, je vous vueil dire qui fut celle doctoresse Gomberde. Elle estoit de par sa mère d'Auvergne, et de par son père de Piemont. De simple et assez belle manière estoit devant les gens, car elle se disoit gentil femme; mais se aucun avoit perdu quelque chose, elle se mesloit de le renseignier, et qui eust à faire d'aucune fille secrete, elle en eust fait plaisir pour gracieux vin, et c'estoit la pratique de quoy elle s'entretenoit le mieulx. Subtile estoit, comme il apperra par sa lecture. Quant elle fut assise et que silence fut faite, elle commença son thume en ceste manière :

LE PREMIER CHAPPITRE.

OR sus, dist dame Gomberde, laissons toutes riotes et debas ester, et commençons, pour l'onneur du vendredy ouquel nous sommes, à parler du saint sacrement de ma-

riage : car j'ai esté sept fois mariée; mais, ce non obstant, se le viij^e me venoit et il estoit à mon het, aincoires y entenderoie volentiers. Et, pour de lui estre fort amée, je lui feroie mengier une poirée d'herbes cueillies la nuit saint Jehan à nonne, et, pour vray, il ne lui seroit possible de me laisser pour une aultre plus jone de moy.

Glose. Dist Belotte Court-Tallon à ce propos que se une femme mettoit en l'oreille de son mari des plumes d'un chappon qui auroit mené jones pouchins, et du poil de la droite patte de son chien, et du poil du bout de la queue de son chat, il ne pourroit jamais oublier l'amour d'elle.

LE SECOND CHAPPITRE.

SE une femme veult estre au dessus que son mari ne la batte, il fault prendre toutes ses chemises, et, quant le curé lit la Passion le vendredi, les mettre dessoubz l'autel, et lui faire vestir le dimence ensuivant. Sachez que, tant qu'il aura vestue ceste chemise, il sera à sa femme doux et courtois.

LE TIERS CHAPPITRE.

SE une femme veult que son mari aime

mieux l'un de ses enfans que l'autre, si lui face mengier des deux débous des oreilles de son chien la moitié, et à l'enfant l'autre moitié, et, pour aussi vray que Evangelie, ilz s'entr'aimeront si fort que à pou pourront-ilz estre l'un sans l'autre.

LE QUART CHAPPITRE.

SE une femme veult faire que son mari aime tous ses enfans outre mesure, si prende de l'orine de tous ses enfans à tout eaue belle et clère, et par .ix. jours, au desceu de son mari, lui en face laver ses mains et son visage, et sanz faulte il les amera outre mesure.

LE V^e CHAPPITRE.

QUI veult affranchir son chien de devenir enragié, si lui donne à mengier, tous les jours, au matin, du propre pain, un morseau ou deux, qui aura esté porté à l'offrende le dimence derrain passé, et si le refuse, sachiez pour vray qu'il est mal disposé.

Glose. Marotte Pelée dist que qui ne veult estre assailli ne abayé des chiens, de jour ne de nuit, si ait du bon frommage rosti, et leur donne en disant : *In chamo et*

freno, tout au long, et pour certain ilz le laisseront en paix, voire et se fussent-ilz rabis.

LE VI^e CHAPPITRE.

FEMME qui desire que ses vaches donnent chacune autant de lait comme celles de ses voisines, elle doit par chacun jour son vaissel à moudre froter de bonnes herbes cueillies sur la nuit de saint Jehan tandis qu'on sonne nonne.

Glose. Je croy, dit Jennette Grosse-Motte, que qui mettroit ces herbes ainsi cueillies la nuit saint Jehan deseure l'uy de l'estable où les vaches couchent, en disant: Que Dieu les sauve et sainte Bride, qu'elles donneront lait tousjours de bien en mieulx.

LE VII^e CHAPPITRE.

Qui veult avoir de ses vaches et l'yyer et l'esté burre frais, il doit, quant elles sont en sault, les mener devant le thaur et les lui laisser flairier sans touchier, et mener la vache trois tours autour du thaur, et puis lui laisser saillir, et, pour vray, vous aurez toute l'année frais burre.

LE VIII^e CHAPPITRE.

QUANT une femme grosse engambe le tymon d'un char, se c'est un filz, il aura gros membre et dur à merveilles, et se c'est une fille, elle aura moult grosses lèvres et vermeilles, aussi bien dessoubz comme dessus.

LE IX^e CHAPPITRE.

FEMME qui jamais ne veult perdre son bon chat, quant on l'a, on doit lui oindre les quatre pates de burre par trois vespreez, et jamais de cestui hostel ne se departira.

LE X^e CHAPPITRE.

JE vous dy pour aussi vray que Euvangile que, se une personne mengue d'une beste que le loup aura estranglé, et de laquelle aura par aventure mengié, à grant paine puet icelle personne rendre ame se le loup n'estoit premierement mort.

Glose. Au moins ne pourroit-il parler, dist Belotte le Cornue, par long temps, s'il n'avoit fait son offrende à Monseigneur saint Loup.

LE XI^e CHAPPITRE.

QUANT on voit blans religieux aler ou chevauchier par les champs, nul ne se doit acheminer celle part, pour le lait temps qui par coustume leur survient.

Glose. Aucunes sages femmes, dist Margot la Pelée, ont dit pour vray que le rencontrer du matin d'un blanc moisne est très mauvais signe; mais le rencontre d'un noir est, par le contraire, bon signe, voire mais qu'il n'ait rien de blanc.

LE XII^e CHAPPITRE.

QUANT une espousée va de sa maison à l'église pour espouser son fiancé, la meilleur de toutes les prières qu'on lui donne demeurent à son prouffit, moiennant qu'elle remercie incontinent le donneur, autrement celle prière ne lui vaudroit riens.

Glose. Dist une bonne galoise nommée Perrine Bleue-Lèvre: De cest chappitre ay trouvé une exepcion: car, quant j'alay espouser Janot Bleue-Lèvre, mon mari, ma taye me salua en priant que je peusse avoir bon et roide encontre, dont je l'en merciay. Mais il m'en avint tout autrement,

car je le trouvoy si doulz qu'on le eust lyé au droit neu. Qu'on en ait froide joye!

LE XIII^e CHAPPITRE.

ON ne doit jamais mettre couver ces de geline ne d'anettes par le jour du vendredy, car, pour vray, les pouchins qui en viennent sont volentiers devoréz des oyseaux et bestes sauvages.

Glose. Certainement, dist Maroie du Cendrier, j'ay souvent oy dire qu'il fault se garder de mettre cesz couver le jour devant que la lune se reface et le jour après qu'elle est refaitte, car les pouchins qui en viennent ne font jamais bonne fin.

LE XIII^e CHAPPITRE.

QUANT à une femme lui escopist la gorge, ce lui sont bonnes nouvelles que brief yra aux nopces ou à relevée faire grande chière. Mais, quant la testelui escopist, c'est signe contraire, car elle pourra bien estre batue de son mari.

Glose. Perrette Longues-Tettes dist que, quant la gorge escopist à un homme qui autrefois a batu sa femme, c'est tout signe de pendre.

LE XV^e CHAPPITRE.

QUANT on voit plenté de chauvesoris voler entour une maison, il en fait bon deslogier, car c'est un grant signe que temprement on y bouterà le feu.

LE XVI^e CHAPPITRE.

QUI de nuit laisse sur la table la nape estendue, et les soris viennent par nuit sur la nape mengier les miettes du pain qui y sont demourées, quiconques mengue lendemain sur icelle, ses dens lui devendront noirs, et tost après pourriront.

Glose. Maroye Bouche-d'Or dist à ce propos que de mengier chault potaige, et especialment porée de choulz, on en a les dens noirs.

LE XVII^e CHAPPITRE.

QUANT un enfant est nouveau né, se c'est un filz, il le convient porter au père, et lui bouter des pieds contre la poitrine, et, pour certain, jamais ne fera l'enfant male fin.

Glose. Fremine Fauvelle dist à ce point que, quant une femme est acouchie d'une

fille, il convient l'asseoir sur la poitrine de la mère, en disant : Dieu te face preude-femme, et jamais elle n'aura honte de son corps.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

QUANT une femme couchie avec son mari et veult avoir plustost un filz que une fille, elle doit tenir ses mains closes tandis que son mari fait l'œuvre de nature, et, pour vray, elle aura un filz.

Glose. Aucunes anciennes matrones maintiennent que qui veult faire un filz, il le convient faire au matin, de jour, et une fille au vespre, de nuit.

LE XIX^e CHAPPITRE.

UNE femme qui veult avoir petis enfans, tandis qu'elle porte se doit desjuner au matin d'une tostée de pain blanc en vin, et sans faulte l'enfant qu'elle porte sera petit.

Glose. Dist une vielle qui là estoit : Je croy que les petis enfans soient mieulx engendrez en faulte de la lune que autrement ; car par coustume les hommes ont lors defaulte de moele.

LE XX^e CHAPPITRE.

MES bonnes amies, se desirez sçavoir se aucune femme est enceinte, vous devez dire à la femme qui se doute d'estre grosse que elle pisse en un bassin et puis mette un loquet dedens, ou une clef, mais il est plus decent que ce soit un loquet, et soit laissé dedens le bassin avec l'orine trois ou quatre heures, puis soit respandue l'orine et soit levé ledit loquet, et se voyez que l'impression du loquet demeure au bassin, croyez de certain que la femme à qui est l'orine est grosse; ou si non, elle ne l'est pas: c'est l'un des deux.

La conclusion de la serie du vendredy.

POUR ceste derraine glose sourdy grande tumulte entre les femmes illec assembleez, tant de rire comme de parler toutes ensemble, et ne sembloit autre chose fors que ce fust un marchié de hire hare, sans ordre, et sans voloir entendre l'une l'autre, ne atendre la fin de leurs raisons. Pourquoy, quant je vey ceste confusion, je ploiy mon papier, estouppay et serray mon escriptoire, remis ma plume en

mon coffin, et me levay en me cuidant embler d'elles; mais tantost je fus apperceus d'aucunes d'elles, qui me retindrent à toute force, et pour moy firent aucun pou de silence, qui gaires ne dura, en laquelle elles me prièrent que lendemain voulsisse retourner entr'elles à l'eure acoustumée, affin de parfurnir et achever leur intencion et la chose encommencée, et pour mettre par escript le residu des Euvangiles de dame Berthe de Corne, qui estoit la derraine assemblée qu'elles devoient faire, et où elles devoient conclurre et faire fin de leurs articles. Moy, considerant le commun proverbe, que se dit que qui sert et ne parsert son loyer pert, leur ottroyay leur requeste liberalement. Et après congie pris d'elles, me parti et m'en alay reposer, car la teste avoie fort vuide, pour les raisons traversaines d'elles que mon entendement n'avoit peu comprendre. Si les laissay illecques trousser leurs bagues et leurs quilles, et m'en alay reposer.



*La continuacion de la serie du vendredy
à celle du samedy.*

LE samedy soir, environ six heures,
Après le salut de Nostre Dame,
et que j'eus prise assez legière re-
fection, tant pour l'onneur du jour comme
pour l'affection que j'avoie pour veoir et
oyr à quel fin prenderoient noz dames con-
clusion de leurs Euvangiles, je, après que
j'eus prises mes agoubilles, papier, plume
et encre, me transportay ou lieu où le soir
precedent avions assemblé, et, moy illec
venus, me assis en mon lieu acoustumé.
Pluiseurs des escolières estoient desjà ve-
nues, qui commençoient à desvuidier et
haspler leurs fusées, car filer ne povoient,
pour l'onneur du samedy et de la Vierge
Marie. Je n'eus illec gaires sejourné, quant
vint dame Berthe de Corne, acompaignie
de pluiseurs de ses amies et voisines, pour
son Euvangile lire et continuer, comme à
ce faire estoit esleute. Mais avant que je

procède à ses chappitres, je vueil descripre aucune chose de sa genealogie et venue. Dame Berthe de Corne estoit de l'eage environ de .iij. xx. ans ou plus; fille avoit esté de Regnaut de Corne, sage homme à merveille, qui en son temps avoit estudié à Toulette en l'art de grammaire et en geomancie. Depuis avoit esté à Montpellier, où il avoit estudié en medecine, et ceste art fut dont il vesqui toute sa vie, et introduist dame Berthe, sa fille, en laquelle elle prouffita moult, et s'en vesqui depuis en tapinage assez honnestement. Elle doncques assise en son siège, et silence obtenue, commença son Euvangile en ceste manière :

MES bonnes amies et voisines, puisque mon tour est venu que je vous doy faire fin et conclusion de l'euvre par mes dames commencée, je à mon pouvoir traiteray de la science que j'ay apprise, qui touche medecine, et m'en acquiteray au mieulx que porray. Si vueillez diligemment entendre et les retenir, car elles sont dignes d'estre mises en vostre mémoire.

LE PREMIER CHAPPITRE.

ET pour mon premier chappitre, je vous dy qui a les fievres et il june le premier

dimence après le premier jour qu'elles l'auront pris, sachiez pour vray qu'elles le laisseront.

LE SECOND CHAPPITRE.

CELUI qui aura les fievres tierces, et il porte à son col en un petit de soye les haulz noms lyez, sans doubté il en garira.

LE TIERS CHAPPITRE.

SE vous avez mari rebelle et qui ne vous vueille baillier argent à vostre besoing, prenez le premier neu d'un festu de froment, cueilli auprès de terre la nuit saint Jan, tandis qu'on sonne nonne, et icellui boutez ou trou du coffre ou lieu de la clef, et sans faulte elle s'ouvrira.

LE QUART CHAPPITRE.

CELLUI qui a les fievres quartaines face tant qu'il treuve le treffle à quatre feuilles, et s'en desjune par quatre jours, et pour vray elles le laisseront.

LE V^e CHAPPITRE.

FEMME qui est malade de la rougereule

doit prendre de l'eau qui aura esté benoite le dimence, et d'icelle en faire un chaudéau et en humer, et pour certain elle en garira.

LE VI^e CHAPPITRE.

PLUISEURS gens parlent de la maladie des fievres blanches qui gaires ne scevent que c'est; mais elles sont pires que doubles quartes. Toutefois se pevent-elles garir par faire une soupe ou vaissel saint George.

LE VII^e CHAPPITRE.

POUR garir fievres continues, il fault escrire les trois premiers mos de la paternoster sur une feuille de sauge nostrée, et icelle mengier par trois matinées, et il garira.

LE VIII^e CHAPPITRE.

SE une femme se mespasse le pied, tellement qu'il soit estors et comme hors du lieu, il convient que son mari voise en pelerinage à monseigneur saint Martin pour sa santé, et qu'il raporte des lavemens du pied du cheval saint Martin, et d'iceulx lave-

mens en lave son pied, et tantost elle garira.

LE IX^e CHAPPITRE.

SE une femme est malade des varoles, il convient que son mari achate un noir agneau de l'année, et qu'il couche et lye sa femme en la peau de celui agneau toute chaude, et qu'il face son pelerinage et offrande à sainte Arragonde, et pour certain elle en garira.

LE X^e CHAPPITRE.

SE un cheval s'est estors la gambe ou le pied, il convient le chevauchier vers l'ostel du prestre et le appeler par dehors, et sans parler à lui tantost s'en retourner, et pour certain le cheval yra tout droict comme devant, sans sentir aucune douleur.

LE XI^e CHAPPITRE.

JE vous diroie merveilles des chevaux et de leurs medecines, mais, pour ce que les hommes ne le preignent à leur prouffit, je m'en tairay et parleray d'autre chose. Mais, toutefois, je vous vueil bien aincoires tant

dire que quant vous veez un cheval si terrible qu'il ne vult souffrir qu'on monte sur lui, ou ne vult entrer en un navire ou sur un pont, distes-luy en l'oreille ces parolles : Cheval, aussi vray que meschine de prestre est cheval au dyable, tu vueilles souffrir que je monte sur toy. Et tantost il sera paisible, et en ferez vostre volenté.

LE XII^e CHAPPITRE.

MES amies et voisines, aincoires vous dy pour verité que se un homme avoit sur lui ou portoit en bataille la petite peau qu'il apporte du ventre sa mère, sachiez qu'il ne porroit estre blechiez ne navrez en son corps.

Glose. Lors sourdy une vielle matrone d'entr'elles, nommée Jehanne Tost-Vestue, et dist, oyant toutes, que se un homme portoit sur luy, quant il doit aler en bataille, les haulz noms qui sont tels : Tart y va; loing te tien; s'on s'y combat, si t'en revien, que jamais bleschiez ne seroit en la guerre.

LE XIII^e CHAPPITRE.

JE ne me puis retraire de toudis parler des choses à l'avantaige des hommes, et si

sçay bien que de nous ne font gaires de compte, car ilz tiennent leurs parlemens et gengle de nous toudis en la reproche de nostre sexe; mais vous vueil aincoires bien dire que à femme qui a nouvellement pris les fievres, s'elle oingt tous ses conduis de miel le premier jeudy après qu'elles les aura eues, sachiez qu'elle en sera quitte et delivre.

LE XIII^e CHAPPITRE.

QUANT vous voyez arondelles faire leur nyd en aucune maison, sachiez que c'est tout signe de povreté; et se les moissons y font leur nyd, c'est signe de prosperité et de toute bonne fortune.

LE XV^e CHAPPITRE.

JE vous dy aincoires pour verité que qui veult boire de toutes manières de vins et avec toutes manières de gens sans estre yvre, sachiez qu'il ne fault que se desjuner d'une pomme sure au matin, et boire un trait de fresche eaue, et sans faulte il ne sera ce jour yvre.

Glose. Joly-Treu, le fille de Mouscaille, dist à ce propos que son père, pour vin qu'il

beust, oncques ne fut yvre, mais il reclamoit toujours saint Nycolas en toutes ses requestes.

LE XVI^e CHAPPITRE.

MES belles amies, se voulez avoir belle lessive et que vos linceux soient beaux et blans, la première fois que vous getterez la lessive dessus la jarle, certainement vous devez dire en la gectant : Dieu y ait part et monseigneur saint Cler.

Glose. Respond une des assistentes, nommée Margot au Cul-Troussé : Bien vray est, Madame, que la sepmaine passée je fis la lessive, et lendemain qu'elle fut bien faicte, au pluffin matin, je veis que le temps estoit changé comme s'il vouloit plouver. Et je feis une requeste à madame sainte Clère que s'il lui plaisoit qu'il feist beau temps, je lui donneroye une chandelle, et ainsi il fist beau temps.

LE XVII^e CHAPPITRE.

AUSSI, touteffois et quantes que faictes vostre lessive, et que le chaulderon est sur le feu plain de lessive, et que le feu est desoubz, et que par la force du feu la lessive

bouille, vous ne devez pas dire : Ha, com-mère, la lessive boult, mais vous devez dire qu'elle rit ; autrement tous les draps s'en iroient en fumée.

Glose. Adonc respond une jeune fille qui avoit le visage enluminé et plain de rubis : Il est vray, et bien le sçay ; car une fois je faisois la lessive de mon fil, et mon mari y estoit, et je lui defendis qu'il ne dist pas : La lessive boult ; car se vous le dittes nostre fil deviendroit paille. Toutefois il ne s'en peult tenir de le dire quant il vit qu'elle rioit, et ainsi mon fil devint paille. Et moi, comme secretaire, n'osay respondre qu'elle l'avoit beu.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

MES amies, pour la conclusion finale de mon Euvangile, ensemble pour l'onneur du saint dimence, qui nous approche, je vous vueil dire un merveilleux secret que peu d'hommes scevent. Je vous dy pour certain que les cygoignes, qui en l'esté se tiennent en ce pays et en yver s'en retournent en leur pays, qui est entourle mont de Synay, sont par delà creatures comme nous. Et qu'il appere qu'elles ayent raison, elles donnent tousjours et paient leurs dismes à

Dieu, quant elles ont fait des petits, de l'un d'iceulx.

Glose. A ceste conclusion affermer se leva dame Abreye l'Enflée, vielle à merveilles, et dist qu'il estoit vray ce que dame Berthe de Corne avoit dit, car elle avoit souvent oy dire à son tayon Clais van Trière que, quant il avoit esté à Sainte-Katherine du mont de Synay, et en passant les desers avoit perdu par mortalité toute sa compaignie, il vey de loing une creature à laquelle il ala, et commença à demander son chemin en flameng. Celle creature lui respondy tantost et lui enseigna son chemin, et de fait ala longuement avec lui, et lui devisa tout son estat, et comment elle estoit cygoigne par deçà, et faisoit son nyd en Flandres sur l'ostel de son voisin. Clais, qui ceste chose ne voloit croire, lui pria qu'elle lui baillast certaines enseignes, affin que s'il povoit jamais retourner au pais, qu'il la remerciast de sa courtoisie. Adont la cygoigne tira un anel d'or qu'elle avoit recueillie en la place delez sa maison, et lui monstra, et tantost que Clais le vey il le recongneut, car c'estoit l'anel duquel il avoit espousé Mal-Cenglée sa femme. La cygoigne lui rendy son anel, par tel si qu'il deffenderoit aux porchiers et vachiers

de son hostel qu'ilz ne lui feissent plus de moleste, comme par avant ilz avoient acoustumé à faire. Et après ces promesses prist mon tayon congié et s'en retourna à Bruges, où depuis vesqui si bien qu'il estoit gros de .xiiij. palmes de tour quant il morut.

GRANDE risée fut illec faite de toutes les assistentes, que desjà avoient lavé leurs cheveulx et desvuidié leurs fusées, et estoient prestes de trousser leurs quilles et agoubilles, dont je fus moult joyeux, car certes je m'en commençoie fort à tancer, pour ce que ce qu'elles avoient dit me sembloient choses toutes sans aucune raison ou aucune bonne consequence, comme j'avoie au commencement pensé. Mais pour me monstrier non parciel ne aussi vilipendeur ne desprieur de leurs volentez, je, à demy chière joyeuse, et non pas trop, attendi entr'elles quele fin elles metteroient en leurs Euvangilles et auctoritez, et comment, mon honneur sauve, je prenderoie congié d'elles. Il n'estoit aincoires apparent que silence fust entr'elles, pourquoy je me mis en la veue d'elles, affin que par mon regard elles eussent aucune vergoigne et honte de leur

affaire, que certes estoit moult desrigne, comme une bataille faillie. Enfin, les six qui avoient esté inventeresses et presidentes toute la sepmaine vindrent vers moy, et me remercierent moult de la paine que prise avoie pour elles, et, pour mon salaire, me promirent ayde, se les requeroie de me avanchier envers quelque damoiselle. Dont je les remerciay, en moy excusant par une auctorité joyeuse qui se dist communement : c'est que, quant un cheval va boire sans qu'on le maine et un homme va à complie atout un baston, certes, ces deux ont passé leur temps : De ces deux bestes j'en suis l'une.



Conclusion de l'acteur.

VOUS, messeigneurs et mes dames, qui cest petit traittié lirez ou avez leut, prenez-le en passetemps d'oyseuse, je vous prie, et n'ayez regard à aucun des chappitres quant au regard d'aucune apparence de verité ne d'aucune bonne introduction, mais prenez le tout estre dit et escript pour demonstrez la fragilité de celles qui ainsi se devisent souvent quant ensamble se trouvent. Et aincoires plus en ay oy d'elles, mais il doit souffire quant à présent pour ma part. Un autre vendra qui les augmentera.

FIN DES EUVANGILES
DES QUENOUILLES.





APPENDICE.

UANL

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN

DIRECCIÓN GENERAL DE BIBLIOTECAS





APPENDICE.

A. TROIS CHAPITRES INÉDITS DE LA VI^e
JOURNÉE, TIRÉS DU MANUSCRIT
DE LA BIBLIOTHÈQUE
IMPÉRIALE.

LE XVI^e CHAPPITRE.

QUANT vous veez de nuit cheoir une es-
toille, sachiez pour vray que c'est un de voz
amis qui est trespasé, car chascune per-
sonne a une estoille ou ciel pour lui, et, quant
il meurt, elle chiet.

LE XVII^e CHAPPITRE.

QUANT une personne songe neupces, sa-
chiez pour vray que ce signifie la mort d'au-
cun son amy.

Glose. Ysabel, fille Lotard de Le Braye,
dist à ce propos que, quant on songe de

veoir procession ou gens d'eglise, que c'est
signe de mortalité.

LE XVIII^e CHAPPITRE.

Qui songe d'estre entre chevaux, de
cheoir de dessus eulx ou d'en estre mors,
sachiez sans aucune doubtte que l'endemain
n'eschappera sans grant travail, anoy ou
destourbier.

B. TEXTE DU MANUSCRIT DE M. ARMAND
CIGONGNE.

*Cy après sont contenues les Euvangilles
que l'on dict des Quenouilles, dittes et
certiffiées par femmes, où la plus saine
partie adjouste foy, et volentiers mettent
à effect. Et la première qui jadis les mit
avant fut une damiselle de village, nom-
mée Transeline, jà toute vielle, et, comme
l'en dist, jalouse de son mary bel et jenne,
sur qui maint aguët jour et nuict mettoit,
et maint preschement en vain lui presen-
toit.*

Et premierement :

[PREMIÈRE SERIE]

TRANSELINE doncques, à grant
douleur de cœur, pour son jen-
ne mary, lequel souvent, à son
avis, chacun jour se perdoit, quant la
froide saison estoit venue, si se traioit du
soir au concistoire, que l'en dit en France

la serie, en Artois la siète et en Haynau l'escriène, et, quant son point veoit, parloit de son mary, qu'elle moult riche, et lui povre, pour sa beaulté et jeunesse avoit voulu avoir, et disoit : Velà, je ne vey mon bon mary ne hier ne huy; il a bon marchié des biens que feu mon premier baron à grant douleur et travail avoit assemblez.

LA PREMIÈRE EUVANGILLE.

CERTES, dist Transeline, pour aussi vray que Euvangille, ung homme qui despend mal deument les biens qui luy viennent de par sa femme, et sans son congié, devant Dieu en rendra compte comme de chose emblée (I, 1).

LA SECONDE EUVANGILLE.

LA prochaine vielle filleresse, ayant ouy Transeline, dist: Il n'est rien plus vray que homme qui va au contraire de tout ce qu'il a promiz en la main du prestre, certes il est faulx parjur (I, 2). Et celluy qui bat sa femme n'a depuis jamais grace ne octroy de Nostre Dame, se premier n'a obtenu pardon de sa femme: car, pour vray, il fait autel pechié que s'il grevoit ou vouloit soy-mesme destruire (I, 3).

LA TIERCE EUVANGILLE.

L'AUTRE vielle ensievant dist : Pour vray comme Euvangille, homme qui sa femme moleste est tenu devant Dieu pour pire que Sarrazin, et ainsi homme qui de gré bat et tue sa femme jamais n'a de Dieu pardon, ne jamais ne peut son avoir multiplier, et les enfants qu'il a d'elle, de mille, se tous ne perissent miserablement (I, 3).

LA QUARTE EUVANGILLE.

CERTES, repond Transeline à ce que dit est, vous parlez de battre et mutiler, mais, pour aussi vray que je parle, il n'est ou monde plus grant douleur à femme que quant son mari va autre part despendre ce qui de lui ne de par lui ne vient, en commettant fornication et faisant contre Dieu et son commandement. Et me vaulroit mieulx oyr nouvelles de son adversité que de sa prosperité, de sa mort que de sa vie (I, 5). Et, pour certain, sachiés que homme qui par adultère rompt son mariage est moins prisé que ung juif ou mescroiant (I, 5, Glose).

LA CINQUIÈME EUVANGILLE.

ILLEC avoit une sochonne à Transeline

qui dist : Plus ne parlons de dueil, maiz d'autre propos, et chascune à son tour, qui mieulz mieulz, ait loy de parler. J'ay menigié par mon second mari mainte dure poire d'angoisse. Il estoit beaulz, jennes et gailars. Se le premier fut le rastel et le second la fourque, Dieu lui pardoint. Il est mort, et je suis cy. Maiz, pour aussi vray que Dieu est, s'il m'en venoit de nouvel ung à mon plaisir, bel et jenne, j'a n'en seroit escondi, et ne me devist laisser mance en bras, et ainsi feroit une autre; l'en pourroit dire que suis trop vielle et que nulz ne me voudroit, maiz, s'il advenoit, j'a pour si pou ne lui fauldroie.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

CERTES, voisine, dist une vielle, il nous fault remarier, et, pour aussi vray que nous sommes cy, encoires povons avoir bon temps, et je m'y vueil preparer. Or sachiés pour verité que fille ou femme qui vœult savoir le nom de son mary advenir, elle doit tendre dessus son huiz, devant, le premier fil qu'elle fillera ce jour, et le premier homme qui par illec passera, savoir son nom, et tel nom aura son mari advenir (I, 6).

LA SEPTIÈME EUVANGILLE.

POUR ce, dist l'autre vielle, que encoires, à mon advis, se mariée estoie, bien porroie porter enfant, pour aussi vray que Euvangille, quant l'on vœult savoir se femme enchainte porte filz ou fille, mettez-lui sur la teste, sans ce qu'elle le sache, du sel, et après, en devisant, saché quel nom elle nommera. Se elle nomme homme, c'est ung filz; s'elle nomme femme, ce sera une fille (I, 7).

LA HUITIÈME EUVANGILLE.

L'AUTRE filleresse après dist ainsi : On ne doit point donner aux jennes filles à marier à mengier de la teste du lièvre par especial, afin que, elles mariées et enchaintes, n'y pensent, et que les enfans ne apportent sur terre la lèvre fendue (I, 8).

LA NOEUFIÈME EUVANGILLE.

ON ne doit point laisser aux jennes filles [mengier] de teste de mouton, ne des piés, ne de creste de cocq, ne de nulle anguille, pour le mal saint Leu (I, 9).

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUANT une fille mengue par coustume lait bouly à la paielle, volontiers pleut à ses nopces. Elle ainsi a baron merancolieux et songart, et ne fault pas de souvent estre croteuse et mal parée (I, 10).

LA ONZIÈME EUVANGILLE.

QUANT ung homme pucel prend à femme une fille pucelle, pour vray, et ce advient, que le premier enfant qu'ilz aront sera sot (I, 12).

LA DOUZIÈME EUVANGILLE.

QUANT l'enfant est né, après qu'il a mengié la tette, se l'en lui pœult donner à mengier de une pomme cuite, jamais après n'en sera si souviz à mengier ne boire et si en sera plus courtois en fais et en dits (I, 13).

LA XIII^e EUVANGILLE.

QUANT ung enfant est né, on lui doit porter le boiel jusques au chief, et l'enfant en ara longue et douce alayne, bonne voye et bonne loquence (I, 13, *Glose*).

LA QUATORZIÈME EUVANGILLE.

QUI fera sechier par deux enfans jennes et beaulx la aubette du petit enfant sur la pointe d'une espée trenchant et clère, sans doute l'enfant sera toute sa vie beaulz et hardiz (I, 14).

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

POUR avoir l'enfant ses cheveulz crespés, quant il sera desobé, lui soit rué du vin blanc sur son chief, et après soit son baing jetté à la rachine d'une vigne (I, 14).

LA SEIZIÈME EUVANGILLE.

ON ne doit jamais tirer espée nue ne autre long trenchant devant femme grosse, qui, premier que rien s'en face, ne lui va doucement toucher du plat sur son chief, affin qu'elle demeure assurée, et que son fruit en soit toute sa vie plus hardi, et non paoureux ne douteuz (I, 15).

LA XVII^e EUVANGILLE.

JENNES filles jamais ne doibvent men-

gier cerises à la darraine avec leurs amoureux ne autrement, car souvent advient que cellui à qui vient la darraine demeure le derrenier de tous à marier (I, 16).

LA DIX-HUITIÈME EUVANGILLE.

JENNES filles à marier, avec jeunes hommes ne autrement, jamais ne doivent mengier à le cacelouce : car, pour vray et par coustume, souvent advient que femmes en ont barron à part, et ainsi en pourroit advenir aux hommes (I, 16, *Glose*).

LA XIX^e EUVANGILLE.

DIEU et raison deffendent le parler ne ramentevoir, devant nulle femme mariée en eage de porter enfans ou enchainée, de quelconque chose pour mengier, qui au besoing n'en pœult trouver et recouvrer pour l'en presenter (I, 17).

LA VINGTIÈME EUVANGILLE.

HOMME qui se double en son mariage est inhabile à toutes dignitez parvenir, et, si la femme faisoit après ce le cas pareil, sans faulte, lui causeur de l'un mal et l'autre, elle,

sans pugnicion, doit estre jugiée quitte (I, 18).

LA XXI^e EUVANGILLE.

QUANT l'en baptise quelque enfant, soit filz ou fille, se la fille a deux parins, elle ara deux barons ou plus, et ainsi, se le fils a deux marines, et il vist eage d'homme, il aura deux femmes (I, 19).

LA XXII^e EUVANGILLE.

QUANT on voit jennes enfans courir au long des rues à chevaulz de bois, lances, et desguisez par manière de gens de guerre, c'est tout vray signe de tout prochenement avoir grant tribulacion ou pays (I, 20).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

QUI vœult que son mari point ne se desvoie vers autres femmes, si face par trois lundis chanter messe de sainte Avoie (I, 18, *Glose*).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

SE femme vœult certainement savoir se son

mari se double, si advise se une plaine lune passe sans elle approchier; s'elle y a sous-pechon, ce n'est point sans cause (I, 21).

LA XXV^e EUVANGILLE.

QUANT la femme vœult savoir si son mary va en la taverne, lorsqu'il en revient, s'il tient une autre contenance que par coutume, c'est vray signe que il y a esté; et, pour lui rompre en ce cas, quant elle entend qu'il y est, doibt illec mander du vin et en boire, et par tant, s'il a point d'entendement, il sera content de boire avec sa femme à l'ostel.

LA XXVI^e EUVANGILLE.

ON ne doibt aux femmes grosses jamais donner à mengier de nulle teste de poisson, affin que par ymagination leur fruit ne apporte sur terre la bouche plus relevée et aguë qu'il n'est accoustumé (I, 22).

LA XXVII^e EUVANGILLE.

SE d'aventure ung homme bat sa femme enchainte, et si la pille du piet, lorsqu'elle enfantera moult grant travail en ara (I, 23).

Et pour remède, faut avoir le soulier du pié du mary qui l'a pillé, et que elle boive à mesmes, et elle enfantera legierement (I, 23, *Glose*).

LA XXVIII^e EUVANGILLE.

SE d'aventure aucun ou aucune engambe pardessus ung petit enfant, il ne croistra plus, se celluy propre ne le rengambe et retourne pardessus (I, 24).

LA XXIX^e EUVANGILLE.

QUANT la chausse d'une jenne fille lui desloie par les rues et qu'elle pert son garetier, c'est signe que son amoureux se repent et qu'elle le perdra (I, 25).

LA TRENTIÈME EUVANGILLE.

QUANT à une femme vient mal au sain, il ne fault sinon que son mary lui face de son membre ung cercle autour par trois fois, et il guerira tantost (I, 26).



[SECONDE SERIE.]

*Cy s'ensievent plusieurs autres Euvangilles
des Quenoules à tous propos.*

Et premièrement.

QUANT vint la seconde nuit à la siète,
les fillereses venues, Transeline
dist : Laissons nostre propos du
soir à tant, pour parler ainsi que chacun
l'entende :

LA PREMIÈRE EUVANGILLE
DE LA DEUXIÈME SIÈTE.

LORS dist une ancienne filleresse : Pour
aussi vray que Euvangille, quant une femme
vœult estre de son baron ou de son ami bien
amée, se elle lui fait mengier rachines de
erbe de chat, il sera de elle très amoureux
(II, 1).

LA SECONDE EUVANGILLE.

L'AUTRE vieille après dist : Pour vray et

chose toute approuvée est que qui porroit
finer de ung vray mandegloire, et le cou-
chier en blaus draps, et lui présenter à men-
gier et à boire deux foiz le jour, et tenir net
comme ung petit enfant, et tout par conte-
nance, moult tost devenra riche, et à paynes
sara-il comment (II, 2).

LA TIERCE EUVANGILLE.

L'AUTRE vieille ensievant dist : Il est
verité que quant quelque personne va au
chemin, et que ung lièvre lui vient au de-
vant, c'est ung très mauvais signe, et, pour
tout dangier eviter, il doit par trois fois soy
retourner dont il vient, et puis aler son che-
min, car il est hors de peril (II, 3). Mais
à rencontrer ung chert ou ung dain, c'est
moult bon signe (II, 3, *Glose*).

LA QUARTE EUVANGILLE.

UNE autre filleresse dist que nulz homs
jamais ne debvroit monter sur asne, tant
en a despit, pour tant qu'il porta le saul-
veur du monde, mais très bien sur cheval :
car qui chiet de son asne par terre, l'asne
dist : Criève; et le cheval nous dist : Liève
(II, 4).

LA QUINTE EUVANGILLE.

L'AUTRE après dist : Qui ne veult devenir mesel, jamais ne doit saluer ung ladre à jeuns, ne pissier à jeuns contre le mur où le ladre a ce jour pissié.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

SE il advient que l'en laisse le trepié ou le grill sur les charbons sans y mettre un tison ardent dessus ou dessous, la ostesse s'en envieillist plus tost (II, 5).

LA VII^e EUVANGILLE.

QUI dist d'aventure que la buée boult, ce seroit pour de legier perdre la buée; mais on pœult et doit seulement dire : Elle jue (VI, 17).

LA VIII^e EUVANGILLE.

CERTES, dit une autre vieille, il n'est riens plus vray que quy en une maison laisse une petite seelle la nuyt les quatre piés en hault, autant est l'ennemi à cheval sur la maison (II, 6).

LA IX^e EUVANGILLE.

SA compaignie dist : Pour vray, quant sur une maison agaches gargonnet, ce n'est quelque signe de bien; mais, quant mouscons y gargonnet et repairent, c'est tout bon signe (II, 7).

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUANT oreilles demenguent, dist une autre, pour verité, se c'est la droite, ce sont bonnes nouvelles; quant c'est la senestre, le contraire (II, 8).

LA XI^e EUVANGILLE.

QUANT pos ou porée boulent ou pot, jus du feu, c'est à dire que il n'y a point de sorcerie en la place (II, 9).

LA XII^e EUVANGILLE.

QUI doute la quauquemare qu'elle ne viengne de nuyt, il convient mettre une sellette de bois de quesne devant ung bon feu. Se elle se siet dessus, venant illec pour autrui grever, jusques au cler jour ne s'en pourra lever ne partir du lieu (II, 10).

LA XIII^e EUVANGILLE.

QUI laisse le samedi le lin sur sa quenouille sans parfaire, le file qui après en viendra ne porra curer et jà bien ne fera

(II, 11).

LA XIII^e EUVANGILLE.

QUICONQUES est batu de bastons de bois d'ausne vert ou secs, et après jettera les bastons en ung puis, se ilz demeurent en l'eau, celui sentira en douleur sa bature tant comme il vivra.

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

QUI se abstient de torcier son derrière d'erbe ou d'autre verdure qui aist cru sur terre, il n'ara point de mal en l'eschine ne aux rains (II, 12).

LA SEZIÈME EUVANGILLE.

QUI ne jette, ne laisse en face jetter nulz os, jamais il n'ara mal au chief ne douleur aux dens (II, 13).

LA XVII^e EUVANGILLE.

QUANT on n'a point d'argent, on se doit abstenir de regarder le croissant, autrement, du long de la lune, il ne s'en peu[t] non (II, 14).

LA XVIII^e EUVANGILLE.

QUICONQUES perchoit le nouveau temps à bourse playne de monnoye, il le doit saluer, à celle fin que avecicellui tous biens lui croissent et multiplient. Et au decours se doit garder de folement marchander (II, 14, *Glose*).

LA XIX^e EUVANGILLE.

QUI treuve la trannine à quatre feuilles, il est eurenz et riche toute sa vie (II, 15); mais qui passe dessus, il gaingne les fièvres ou autre encombrier lui vient (II, 15, *Glose*).

LA XX^e EUVANGILLE.

QUANT araigne se treuve sur quelque personne, c'est signe de bon eur (II, 16), et, se arondes habandonnent la place de l'an passé pour autre, c'est le contraire.

LA XXI^e EUVANGILLE.

QUANT deux gens boivent ensemble, ilz ne peuvent en ce jour secourir l'un l'autre en eae; mais autrement, moult bien.

LA XXII^e EUVANGILLE.

QUI frotte ung porion la veille de saint Jehan de la fueille de schuchet puis la boute parfont en terre, à mesure que la fueille porira, le porion cherra (II, 17).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

QUI treuve fer au matin, c'est bon heur; qui treuve argent, le contraire (II, 16, *Glose*).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

QUI treuve les mouces à miel volées sur son pourpriz, c'est mauvais signe (II, 18); mais, se la pie y fait son nid, c'est tout bon signe.

LA XXV^e EUVANGILLE.

QUI estrine ou donne couteaulx, l'amour

B. SECONDE SERIE. 121

refroide et deffault (II, 20), et d'autres joiaulz advient le contraire.

LA XXVI^e EUVANGILLE.

QUI à la saint Remi loie les arbres de son jardin de loiens de garbes de fourment, il ara cel an fruits à plenté (II, 19).

LA XXVII^e EUVANGILLE.

QUI le jour de brandons behourde les arbres de son pourpris, il les nettoie pour icel an de toute vermine (II, 19, *Glose*).

LA XXVIII^e EUVANGILLE.

QUI francement pœult chevauchier l'ours noëuf pas d'un tenant, il est affranchi de es-teseure, et si pœult guerir du mal saint Leu (II, 21).

LA XXIX^e EUVANGILLE.

QUANT ung chat de toutes parts se pourlecque, et la pate qu'il lecque porte au dessus de l'oreille, il ne fault faire la buée: car c'est tout signe de pluye et lait temps (II, 22).

LA XXX^e EUVANGILLE.

QUI, au feu seant, escript ès cendres ou se joue du feu, il pisse en son lit, et qui au soir regarde en soy chauffant couvrir le feu, il ne sera marié en tout cel an (II, 23).

LE XXXI^e EUVANGILLE.

QUANT on crient que son chien ne soit mors de chien mauvais, faites le mengier parmy ung trepié et boire, et il sera pour celle fois assureé de mal avoir (II, 24).

LA XXXII^e EUVANGILLE.

POUR faire que ung chat ou une geline ne laisseront point ton hostel, prens le chat ou geline et le tourne par trois fois au tour de la cramillie, et puis frotte les pates du chat et les piez du poulet au mur de la cheminée, et par ainsi jà ilz n'en partiront (II, 24, *Glose*).

LA XXXIII^e EUVANGILLE.

POUR pissier entre deux maisons, on en gaigne le mal des yeulx que l'en dist le leurieul (III, 1).

LA XXXIII^e EUVANGILLE.

POUR eviter de non devenir palesnieux de la teste, jamais on ne doit mengier de nulle teste, ne de char de chat ne de ours (III, 2).

LA XXXV^e EUVANGILLE.

QUI vœult avoir merite à oyr messe, on la doit oyr avant desjeuner, ou autrement le prouffit en va sur son prochain hoir.

LA XXXVI^e EUVANGILLE.

Qui se met à pissier contre ung moustier ou en ung atre, c'est grant merveille se avant sa mort il ne chiet en appoplisie: car du mains sera il graveleuz (III, 3).

LA XXXVII^e EUVANGILLE.

SE d'aventure ung loup perçoit plus tost une personne que la personne le loup, la personne n'ara ne force ne povoir de nuyre au loup; et, se la personne ou plusieurs le voient plus tost, le loup ne a povoir de à eulz meffaire (III, 4, *Glose*).

LA XXXVIII^e EUVANGILLE.

SE le loup pœult une personne approchier à sept piés près et le veoir en la face, de son alaine read la personne tant enroué qu'il ne pœult crier.

LA XXXIX^e EUVANGILLE.

SE une femme perchoit ung loup qui la sieuve, tantost doibt trayner sa chainture par terre après ly en disant : Garde que la mère Dieu ne te fière; et il s'en retournera tout confus (III, 4).

LA QUARANTIESME EUVANGILLE.

NULLES jennes gens ne doibvent hayr les chats; car ilz produisent grant eur et avancement en amour et à parvenir en belle dame et gracieuse.

LA XLI^e EUVANGILLE.

QUANT le maistre ou la dame d'un hostel sont au lit d'un malade, et le corbel vient crier sur la maison, c'est grant signe que le pacient morra (III, 5); et, se, après le cor-

B. SECONDE SERIE. 125

bel, la pie vient là entour gargonner, c'est bon signe pour le pacient (III, 5, *Glose*).

LA XLII^e EUVANGILLE.

QUANT le vent vient d'escorceycan, les femmes doibvent taillier de l'oreille à leur jenne veillon, et le jeter au lèz de où le vent vient, affin que leur veau croisse et amende (III, 6), ou promettre sa corne droite à saint Berthelemi (III, 6, *Glose*).

LA XLIII^e EUVANGILLE.

QUANT femmes voient que tempeste se liève en l'air, elles doibvent faire du feu de quatre bastons de quesne en croiz en sus du vent et benèir le vent, et il emportera la tempeste au loing (III, 7).

LA XLIII^e EUVANGILLE.

QUANT les anettes sentent la tempeste esmouvoir en l'air, et qu'elles vollent et crient sur l'eau, bien scèvent que pleuve aront sans tempeste; mais, quant se taisent, fort doubtent le tonnoire (III, 8).

LA XLV^e EUVANGILLE.

QUANT on oit chiens uler, on doibt

estouper ses oreilles et point les escouter: car ilz apportent males nouvelles; et au contraire d'un cheval quant il hanist (III, 9).

LA XLVI^e EUVANGILLE.

QUANT on oit les loups ullaer, chascun se doit mettre et tenir en bon estat, car c'est signe de grant pestillence par guerre ou par mortalité, ou tous deux (III, 9, *Glose*).

LA XLVII^e EUVANGILLE.

QUANT on voit les loups venir querant leur proie jusques près de bonne ville ou village, c'est grant apparence de chier temps (III, 10); maiz, quant chers ou bisces approchent les maisons, c'est habondance de biens (III, 10, *Glose*).

LA XLVIII^e EUVANGILLE.

LA dist une autre vielle: Quoyque devant soit dit, qui ayme son bien, qui tue son chat, il tue son mal.

LA XLIX^e EUVANGILLE.

NULZ ne se doit asseoir ou jeu de dez

ou autres pour gaignier son doz devers la lune, ains le visage, ou, se ce non, jà ne s'en levera sanz perte (III, 11); et du soleil le contraire (III, 11, *Glose*).

LA CINQUANTIÈME EUVANGILLE.

QUANT l'on met blans draps en ung lit, l'angèle de Dieu s'i couche; maiz, si tost qu'on y a fet pet ou vesse, il s'esvanuist (III, 12).

LA LI^e EUVANGILLE.

QUI du soleil vœult estre servy, si lui tourne le dos: car il ne vœult estre regardé à plain du pecheur, et, se autrement fait, tost monstre son courroux.

LA LII^e EUVANGILLE.

QUI rechoipt de l'eaue benoite le dimence à la grant messe, le mauvaiz en toute icelle septmaine ne pœult cellui tempter ne approchier à sept piés près (III, 13). Et qui ainsi [n'en] rechoipt, l'ennemy lui puet nuyt et jour seoir invisible sur l'espaule (III, 13, *Glose*).

LA LIII^e EUVANGILLE.

QUI beneist souvent le soleil, la lune et

les estoilles, ses biens lui multiplient (III, 14), et qui l'entrelaisse, incontinent devient miserable et mal cheant.

LA LIIII^e EUVANGILLE.

QUI au matin lave ses mains et tantost fait le signe de la croix, le dyable sur ce jour n'a pouvoir sur sa personne; et qui ainsi n'en fait, quelque labour qu'il fait tout ce jour, ne pœut monteplier ne pour luy prouffiter (III, 15).

LA LV^e EUVANGILLE.

UNG homme qui tue ung autre jamais ne pœult Dieu veoir en face. Et si a tousjours en cœur grant doubte que par glaive ne fine ses jours.

LA LVII^e EUVANGILLE.

QUI ne fait à son disner dire Benedicite et puis Graces, et au souper ainsi, le maulvais pœult mengier et boire invisiblement à tel table chascun jour (III, 15, *Glose*).

LA LVIII^e EUVANGILLE.

QUANT quelque femme porte vendre des

champs à la bonne ville ou aucuns biens, se elle d'aventure chausse au matin son droit pié premier, elle a bon eur de bien vendre; ou autrement, elle n'a point bonne aventure en tout ce jour (III, 16).

LA LVIII^e EUVANGILLE.

UNE femme entrant au matin en son estable pour moudre ses vaches, s'elle ne dist: Dieu vous saulve et sainte Bride! voulontiers les vaches, du pié derrière, rompt le pot à moudre ou espad le lait (III, 17).

LA LIX^e EUVANGILLE.

SE en aucune cense ou metoirie a foucq de brebis, et, après la disme payée des aigneaulz, l'on ne présente chascun an et habandonne ung aignel au loup, si le prend-il depuis, non obstant toute garde (III, 18).

LA LX^e EUVANGILLE.

QUANT ung homme se voœult armer, il ne doibt prendre de la main de sa femme espee ne autre pièce d'armeure ou baston, car à son besoing n'y trouveroit point de defense (III, 20).

LA LXI^e EUVANGILLE.

QUI fait de sa main droite le signe de la croix encontre l'ennemi, il le reboute au loing de lui; et qui d'aventure le fait de l'autre main, le diable de plus en plus l'ap-
proche.

LA LXII^e EUVANGILLE.

QUI cueille et eslit la porée le samedi après nonne pour le dimence cuire et mengier, de legier en vient à ceulz le mal qu'on dist le joiel nostre Dame (III, 19).

LA LXIII^e EUVANGILLE.

QUI au dimence n'est présent quant on fait à sa parroisse eane benoïtte et qui n'en rechoypt de la main du prestre, c'est pour neant, car autrement ne pœult riens prouffiter (III, 13, *Glose*).

LA LXIII^e EUVANGILLE.

CELLUI qui en pissant se tourne encontre le soleil, en sa pleine vie en devient graveleuz, et si engendre le mal qu'on dist de la pierre (III, 21).

LA LXV^e EUVANGILLE.

QUICONQUES salue la lune lorsqu'elle est nouvelle, et quant elle est pleine, et quant elle est en decours, pour vray elle envoie santé et bon eur.

LA LXVI^e EUVANGILLE.

SE quelque personne marchande à une aultre en tournant le dos à la lune, certes jà ne lui prouffitera le marchié.

LA LXVII^e EUVANGILLE.

QUANT les femmes voient que leurs veaulz ne veulent boire le lait leur mère, au doy ne autrement, elles maintiennent que le toreau engendre telz faons sans point d'amour (III, 17, *Glose*).

LA LXVIII^e EUVANGILLE.

QUI veult que ses enfans ne soient paoureux toute leur vie, pour vray, il est expedient que, après le baptesme de l'enfant, le père luy face de la main droite empogner son espée ou autre glayve, et en ce

tandis face par ung prestre qui ait celebré pourlire sur l'enfant l'Euvangille des trois rois et l'oroison saint Charlemaine (IV, 1, et *Glose*).

LA LXIX^e EUVANGILLE.

QUANT ce vient à baptisier ung enfant, soit filz ou fille, et deux gens à marier, homme et femme, sont priés à estre parins, ilz doibvent mettre le prestre au milieu d'eulz ou deux personnes; ou après, se par amour prenoient l'un l'autre à mariage, non obstant dispense, entre eulz jamais n'auroit paix ne joie, et feroient leurs enfans pute fin (IV, 2).

LA LXX^e EUVANGILLE.

QUI cognoist charnellement sa commère à sa prière, jamais ne pœult en paradis entrer, se le filleul son enfant ne fait de son gré la penance de ce pechié, premier pour sa marrine, et après pour son père (IV, 3).

LA LXXI^e EUVANGILLE.

QUI charnellement cognoist sa commère, qui l'a requis de son enfant lever, jamais

B. SECONDE SERIE. 133

tel pechié ne leur est pardonné, se le filz de la femme volontairement ne fait penitance de ce pechié, et premierement pour son parrin, et après pour sa propre mère (Conf. IV, 3).

LA LXXII^e EUVANGILLE.

QUICONQUES cognoist une femme veulée par copulation charnelle, soit homme de religion, ou prestre, ou homme seculier, tous meurent à membre roit et à trop plus grant douleur que autres gens (IV, 4); et, se enfans en viennent, ilz sont enclins à mainte fortune et meschief (IV, 4, *Glose*).

LA LXXIII^e EUVANGILLE.

Une meschine de prestre, perseverant et mourant on pechié, est chevalet au dyable, et ne fault jà prier pour elle, et leurs enfans sont plus enclins à pechier que d'autres gens; car souvent advient que enfans compèrent les pechiés de leur père et leur mère (IV, 5).

LA LXXIII^e EUVANGILLE.

Ung prestre, seculier ou autre, qui char-

nellement cognoist femme mariée, n'ara du pechié pardon se du mary n'est pardonné avant tout autre : car Dieu n'emprunt jamais sur le droit d'autrui, et Dieu après pardonne, le droit de partie saulf (IV, 6).

LA LXXV^e EUVANGILLE.

SE un homme marié habite à la femme de son compère ou autre mariée, il meismes se clost la porte de paradis encontre ou visage, ne jamais ne lui est ouverte, fors par celluy à qui tant a offensé, quant il luy a pardonné (IV, 7).

LA LXXVI^e EUVANGILLE.

QUANT le prestre a chanté et que les aucuns vont baisier à l'autel, ceulz en celle septmaine ne doibvent baisier femme nulle se ilz ne l'ont espousée, se tost après ne veulent avoir mal aux dens et à la teste (IV, 8).

LA LXXVII^e EUVANGILLE.

QUANT femme enchainée porte son enfant plus sur le costé dextre, et que voulentiers mengue venoison et vollile (*sic*), et que voulentiers elle oit parler de tournois,

B. SECONDE SERIE. 435
de joustes et esbatemens, pour certain elle produira un beau filz (IV, 9).

LA LXXVIII^e EUVANGILLE.

LORSQUE femme enchainée a son enfant plus enchargié sur costé senestre, et qu'elle appète douces viandes et compenages, et aussi que plus desire à veoir danses, sons de instrumens et joiesetsez que autrement, certes elle enfantera fille (IV, 9, *Glose*).

LA LXXIX^e EUVANGILLE.

SE une femme grosse d'enfant et desirant savoir quel hoir elle porte, escoutez-la parler, et par elle le saurez; car, quant elle demandera : Quel hoir vous semble-il que je porte? et se vous dittes : Ung beau filz, et elle ne rougist, pour aussi vray qu'il fait nuit, elle rendra fille (IV, 10).

LA LXXX^e EUVANGILLE.

QUANT un homme a engendré enfant naturellement, s'il lui pouvoit souvenir lors qu'il lui advint, et il pensoit comment, ce fait, il se trouvoit disposé, autre juge fors lui n'y faulroit; car, quant homme engen-

dre masle, petit s'en change; mais à fille engendrer, qui n'est sa propre complexion, moult s'en retreuve aliené pour ung jour ou deux (IV, 11).

LA XXXX^{XXI}^e EUVANGILLE.

INCONTINENT que femme a concheu enfant masle, pour les trois premiers mois elle se porte assez bel, mais les aultres six mois moult en a douleur à endurer plus que d'une fille. Toutes voies les trois premiers mois la fille tousjours lui baille plus à souffrir (IV, 11, *Glose*).

LA XXXX^{XXII}^e EUVANGILLE.

LORS dist Transeline: Pour aussi vray que Euvangille, quant une femme a conceu soit filz ou fille, de legier se pœult savoir par le desirier qui leur sourvient; car se une femme porte fille et desire chose que avoir ne pœult, de legier se met en grant peril de sa vie et de son fruit perir; mais d'un filz non. Pourquoi je vous apprene que le sexe feminin desire et appète la chose plus ardemment que le masculin, se crainte ne moiennoit là influence.

*A tant finent les Euvangilles de la
seconde serie.*



[TROISIÈME SERIE.]

*Cy commencent les Euvangilles des Que-
nouilles, qui, à la tierce serie, ou siète,
ou escriène, furent certiffées estre vraies
par les fillereses vieilles et autres illec
presentes, et qui entre elles jusques à ores
maintiennent estre vraies.*

Et premierement.

QUANT l'eure fut venue de la tierce serie, et que toutes furent venues, assises et mises au fillier, deffendu fut que encoires nulz homs n'y entreroit. Adont Sebille, une des plus vieilles de toutes et la plus compaignie à Transeline, se lieve et dist: Je vous prie, puis que chacun se taist, que j'aye congié de parler sur correction. Accordé fut.

LA PREMIERE EUVANGILLE
DE LA TIERCE SERIE OU SIÈTE.

CERTES, Transeline, dit Sebille, en ra-

membrant la darraine et vraie parole par vous hier soir ditte, que trop plus ardamment desire femme que homme, il est vray ; mais crainte tousjours modère la superfluité, et qu'il soit aussi vray que Euvangille, regardez : Il avendra que fille ou femme octroiera par prières et par amour à son ami sa requeste à tel jour et à telle heure, et, elle comparue, s'il faut de venir, jamais à icelle ne pœult recouvrir, s'elle n'est plus que sote rabice. Et, au regard de moy, combien que ne soie des plus jennes, si suiz-je à marier ; mais se ung jeune compaignon me vouloit sievir en bien et me prioit de parler, et il n'y venoit, jamais, pour y mourir, plus ne l'escouteroie ne rebailleroie ne jour ne heure.

LA SECONDE EUVANGILLE.

QUANT Sebille eut parlé comme dit est, toutes les vielles qui là estoient furent de son accord ; mais une très belle fille à marier, qui tout ce oioit à l'accorder ou non, dit : Chacun en dit et fait à sa guise. Ung homme condempné à mort, après encoires sera escouté. Si doit chacun estre oy à excusation, et nature m'y contraindroit, et ainsi en advient à toutes, se froideur ne leur a mys en oubly les plaisirs du jenne eage.

LA TIERCE EUVANGILLE.

CHANGONS propos, dist Transeline. Si dist à Berte, une sienne amie, vielle, laide et crepie : Qu'en dittes-vous ? — Certes, dist Berte, de marier ne me parlez, s'il n'estoit bien à mon hait ; et lors, pour estre la mieux amée, lui feroie mengier en porée d'herbes cueillies la nuit saint Jehan (V, 1), et mettroie en son oreillier plumes de chappon qui aroit mené jennes pouchins, et du poil de la droite pate de son chien, et de mon chat le fin bout de la queue (V, 1, *Glose.*)

LA QUARTE EUVANGILLE.

POUR estre au dessus de son mary que jamais ne batra sa femme, dist Berthe, faut prendre toutes les chemises de son mary, et, à chascune foiz que son curé chante des trespassez, en mettre scintement une et estendre sur la pierre de l'autel dessoubz les nappes, et lui faire vestir le dimence ensievant ; car, tant qu'il a de telles chemises vestues, il est à sa femme doulz, gracieux et courtois (V, 2).

LA QUINTE EUVANGILLE.

QUANT une femme desire que son mary

ne se double, prende son chat et le mucé par deux jours soubz ung cuvier sans mengier ne boire, puis lui loie les iiii pattes ensemble bien ointes de bure, et lui donne pain trempé en son orine, et rien autre chose, qu'il mengera par famine, et, incontinent que ainsi advenu sera, le mary tant amera sa femme, que pour nulle autre ne l'abandonneroit.

LA SIXIÈME EUVANGILLE.

LORS que femme vœult que son mary aime l'un de ses enfans plus que l'autre, il lui face mengier des deux bouts des oreilles de son chien la moittié, et à l'enfant l'autre part. Si s'entr'ament assez tost, tellement qu'ilz ne sauront estre l'un sans l'autre (V. 3).

LA SEPTIÈME EUVANGILLE.

Dist encoires une autre filleresse moult ancienne : Quant femme desire que son mary aime tous ses enfans outre mesure, si prende de l'orine de tous ses enfans à tout eaue belle et clère, et par ix jours au descen de son mary lui en fache laver ses deux mains et son visage, et par ainsi seront fort amez de leur père tous ses enfans (V. 4).

LA HUITIÈME EUVANGILLE.

SE une femme a grand desir que son mary ayne les parens et amis de par elle qu'il jamais n'ara amez, quant ilz la vendront veoir leur chien avec eulx, fault recueillir de la pissate du chien et lui en faire boire en cervoise ou mengier en potage à son descen. Et, après festoïé qu'il ara le chien, moult ara en sa grace les personnes que le chien aymera.

LA IX^e EUVANGILLE.

SE femme convoitte que son mary prende en hayne qui que soit qu'elle n'ayne pas, assez se treuve accoisons, mais qu'elle se y vœulle employer. Si ne fault que dire à chacune foiz qu'ilz rencontrent l'un l'autre : *Incamo et tibi soli et cet.*, sans autre licite salutation ou devises.

LA DIXIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult son chien affranchir de mauvaiz devenir, si lui donne à mengier tous les jours au matin du propre [pain], ung morseau ou deux, qui ara le dimence prochain esté

porté à l'offrande de la grant messe, et, quant le chien le reffusera, sachiés que il est mal disposé (V, 5).

LA ONZIÈME EUVANGILLE.

FEMME qui desire que ses vaches donnent chacune autant de lait comme celles de ses voisines, si doit par chascun jour son vaissel à moudre frotter des bonnes herbes cueillies sur la nuit saint Jehan (V, 6).

LA DOUZIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult avoir l'yver et l'esté le bure de ses vaches, depuis qu'elles ont vellé, lorsque les vaches sont en sault, les convient mener devant le taur, et les laisser le taur flairier, sans autrement touchier celle fois, et mener la vache trois fois entour le taur, et ainsi à la seconde fois, et à la tierce la faire saillir, et depuis tant qu'elle aist retenu (V, 7).

LA TREIZIÈME EUVANGILLE.

QUICQUES ne vœult estre assailly ne abboyé des chiens de jour et de nuyt, si aist de bon frommage rosty et leur en donne en disant : *Incarno et freno et cet.* Et si il sera laissé paisible. Ce tour doit bien savoir ces amoureux (V. 5, *Glose*).

LA QUATORZIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult avoir toute une lune de l'argent en sa bourse, si la salue reveramment le propre jour qu'elle appert nouvelle, et, le jour ensievant, si se percheva moult tost de bon secours (II, 14, *Glose*).

LA QUINZIÈME EUVANGILLE.

QUANT femme enchainée engambe le tymon d'un char, se c'est ung filz, il ara gros membre et dur à merveilles, et, se c'est une fille, elle ara moult grosses lèvres et vermeilles (V, 8).

LA SEIZIÈME EUVANGILLE.

QUI jamais ne vœult perdre ung bon chat, quant on le a tel, oindre lui convient de bure le museau et les quatre pattes par trois jours, et jamais de l'hostel ne s'en fuira (V, 9).

LA XVIIÈME EUVANGILLE.

QUI vœult enlever les aguets et perilz de son chat, quant il est musclé, si lui coupe tout jus une paulme de sa queue; car, après que il a quatre ans, il pense nuyt et jour comment il porra son maistre estrangler.

LA XVIII^e EUVANGILLE.

SE aucune personne mengue d'une beste que le loup aist estranglé et de laquelle il aist par avant mengié, à grant payne pœult icelle personne rendre ame, se le loup n'est premièrement mort (V, 10).

LA XIX^e EUVANGILLE.

SE le loup, d'aventure, emporte ung mouton ou brebis hors des autres sans estrangler, et il y est rescoué et se remet à point, ce loup le recognoistra depuis tousjours, et plus ne l'assaudra pour tant qu'il en puisse avoir d'autres, et se d'aventure il le prent et estrangle, si n'en mengera-il ja, mais bien porra suchier du sang, s'il en a le temps et loisir.

LA XX^e EUVANGILLE.

QUANT l'on voit blans religieux aler ou chevauchier par les champs, nulz ne se doit acheminer celle part, pour le lait temps qui par coustume leur sourvient (V, 11).

LA XXI^e EUVANGILLE.

LORS que perchevez les corbeaulz en

B. TROISIÈME SERIE. 145

grant nombre eulz assembler en lieu non accoustumé, crians haultement et menans grant friente, pour aussi vray que Euvangille, c'est tout signe d'aucune grande et prochaine adversité advenir.

LA XXII^e EUVANGILLE.

QUANT une dame des nopces va de maison à l'église pour espouser, la meilleure de toutes les prières qu'on lui donne demeurent à son prouffit, moiennant que le donneur soit de par elle incontinent remercié; autrement non (V, 12).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

JAMAIS on ne doit mettre œulz de geline couver, ne d'anette, le vendredi, ne les deux jours que la lune se refait et defait; car certes ilz sont par coustume devourez par bestes et oiseaulz la plus grant partie (V, 13).

LA XXIII^e EUVANGILLE.

QUANT à une femme la gorge lui demengue, ce sont bonnes nouvelles que brief yra aux nopces ou à relevée faire grant chière; mais quant c'est la teste, tout le contraire (V, 14).

LA XXV^e EUVANGILLE.

QUI tient ung chat larron, et il est pris en présent meffait, l'en lui doit froter son museau à ce qu'il a dommagié, et par trois fois, et jamais plus ne s'i voudra rembatre.

LE XXVI^e EUVANGILLE.

QUANT on voit plenté de chaudes soris voler entour une maison, il en fait bon deslogier, car c'est ung grant signe que temprement la destruira (V, 15).

LA XXVII^e EUVANGILLE.

QUI de nuit laisse sur la table la nappe estendue, et les soris viennent par nuit sur la nappe mengier les milletes de pain, quinque mengue le lendemain sur icelle nappe, ses dens lui deviennent noirs et tost après pourrissent (V, 16).

LA XXVIII^e EUVANGILLE.

QUI le samedi ne met sur le hasple toutes les fusées de la septmaine, le lundi en trouve une mains, que les servans des faées

prent le samedi nuit pour leur droit; et par tout font ainsi iceulx, si les presentent à chascune sa portion, lorsque par tout ont dilligamment vacqué.

LA XXIX^e EUVANGILLE.

QUANT ung enfant est né et prest pour porter baptisier, soit filz ou fille, sur le bras où premier est mis prent-il l'adresce et inclination; car, quant vous perchevez une personne esclenchie, au porter baptisier, il fut premier couchié sur le bras esclenc, dont il tient à son prejudice. Et pour tout ne pœult l'en faillir de premier couchier et porter l'enfant sur le droit lez.

LA TRENTIÈME EUVANGILLE.

QUANT ung puceau prent une vesve à femme, le premier enfant qu'ilz auront, se c'est ung filz, pour aussi vray que Euvangille, il tiendra de sa mère et sera sage, et se c'est une fille, par droit contraire, elle toute sa vie demourra innocente.

LA XXXI^e EUVANGILLE.

QUI en sa maison nourrist une chienne

tant et si longuement qu'elle a des petis, si tost qu'ilz sont faonnez, cette première portée doit estre noïée; car de la garder oncques n'en advint que douleur, et pour vray tous deviennent mauvaiz ou sont dangereux du dent.

ALERE FLAMMAM
VERITATIS. LA XXXII^e EUVANGILLE.

QUANT ung homs fait sa jument copuler de estalon, si tost qu'il pense qu'elle a retenu, on la doit mener en lieu où elle voie de beaulz chevaux et hardis, affin que sa portée prende plus vigoureuse inclination. Et pour tout vray, qui ainsi en fera ainsi en advendra.

LA XXXIII^e EUVANGILLE.

S'EN vostre maison avez une chatte qui faonne des petis ou mois de may, faites-les incontinent jetter au loing, car qui en eslève doit savoir que jamais ne font nulz biens.

LA XXXIII^e EUVANGILLE.

QUI par coustume tient en son hostel miroir pendant, soit en chambre ou en salle,

de jour ne siet pas mal à y regarder. Mais, si tost que la nuit est venue, point on ne s'i doit mirer, ainchois le retourner ou couvrir la glace; car de legier l'en y pourroit en mirant veoir le mauvais (IV, 16).²

LA XXXV^e EUVANGILLE.

QUANT en quelque chambre voulez adouber lit ou couche à dormir, mettez le dossal vers midy, affin que, se quelque pacient y couchoit, qu'il ait tousjours la clarté du jour sans grant veue de soleil, et au serain et au matin le air de levant et ponent, qui sentent ayr de montaignes et de fontaines, et par ainsi moult tost pœult recouvrer santé à petis despens.

LA XXXVI^e EUVANGILLE.

QUANT homme ou femme se liève ou matin, et il vest sa chemise à l'envers, il s'en peult de legier perchevoir incontinent qu'il cognoist que quelque chose qu'il face ne lui est plaisante ne prouffitable, ains dommageable, soit en achattant ou en vendant, et ainsi, pour tout vray, en advient (IV, 17.)

LA XXXVII^e EUVANGILLE.

DEUX hommes qui bien ayment l'un l'au-

tre, jamaiz, si tous deux menguent à une table et à ung escot, ne doibvent boire ensemble, mais l'un devant, l'autre après; car autrement ilz, à ung très grant besoing, ne se pourroient secourir.

LA XXXVIII^e EUVANGILLE.

QUANT une femme a son coq lent et niche, elle par force lui doibt faire mengier des aulz, dont ilz deviennent hardis, furieux et fort combatans. Et quant telz sont devenus, mieulz en gardent leurs drois et en sont amez et cremus de leurs gelines (IV, 18).

LA XXXIX^e EUVANGILLE.

QUI veult nourrir et eslever petis chiens sans gaires croistre, doibt le matin laver ses mains en eaue largement, et de celle eaue moullier le pain qu'on donne aux petis chiens, quy par ainsi gaires ne croistront plus que icelles mains ne facent (IV, 19).

LA XL^e ET DERNIÈRE EUVANGILLE.

QUANT une femme pour aler pissier en-gambe de nuit pardessus son mary, se c'est devant le tiers chant du cocq, affin que bras

ou jambe ou autre n'en perde sa souplesse, la doibt faire retourner ainsi qu'elle ala; et, se cest après le chant derrenier, elle a loy de s'en retourner par ailleurs (IV, 20).

A tant finent les Euvangilles des Que-nouilles, jadiz recueillies par honorables et discretes personnes maistre Fouquart de Ca[m]bray, maistre Anthoine du Val et Jehan d'Arras, dit Caron.





[QUATRIÈME SERIE.]

DEPUIS les precedentes Euvangiles est venu que un homme et sa femme aloient de Lille à la Bassée, et, environ Fournes, les surprint la nuit moult obscure, et assez tost après ilz se desvoyèrent, par ce que, à leur avis, tousjours veoient loing d'eulx une chandaille. Si sieuvirent icelle jusques au près du jour, qu'ilz s'aperceurent estre retournéz ou lieu où la nuit les avoit pris. Dont lendemain s'espandy la nouvelle entre les vieilles aux series où les fileresses de coustume s'assemblent, où souvent estoit parlé de Sebille et des faééz.

[1]. SUR quoy fut dit et conclud pour Euvangile par une vieille ridée, que ces deux gens ainsi abusez avoient fausement amé l'un l'autre, et que le luiton avoit po-veoir de les ainsi mener et abuser jusques à ce que la femme aura de son mary ou filz ou fille.

[2]. EN non Dieu, respondy une autre non moins jone, quant premièrement je amay par amours, qui fut assez loyaument, toutesfois le luiton m'abusa maintes fois, et aussi me travailla le quauquemare souvent, jusques à ce que je y eus remedié.

[3]. JE vous prie, dist une autre sans dens qui aloit au baston, que tu me dyes par comment tu fus quitte de la quauquemare, qui aincoires me travaille souvent; car, se ne fust ce meschief, et un, que bien congnoy, à mon plaisir me requeroit de marier, jà ne lui refuseroie.

[4]. POUR aussi vray que Euvangille, respondy celle, on me fist prendre viij festus cueillis la nuict de saint Jehan, et d'iceulx en faire iiij petites croix et les mettre aux quatre corons de mon lit, et ainsy en fus delivré.

[5]. CERTES ainsy en feray-je, respondy la vielle, affin de parvenir, se Dieu veult, aincoires au dessus de mon desir.

[6]. CERTES, dist une autre fileress non gaires ancienne, moult de fois ay oy parler des luitons; mais oncques n'en fus abusée. Mais de la quauquemare ne me sçay faire quitte. J'ay autres fois oy dire que qui moust ses vaches le vendredy par entre deux jambes par derrière, la quauquemare

le travaille tost, et son mary en al'aventure. Mais je n'y ay voulu entendre. Il a autrement du mal assez, et si m'en porroit estre de pis; vous entendez bien le surplus.

[7]. Il n'y a point de faulte, dist l'une des filleresse, qui veult estre quitte de la quauquemaire, si s'endorme les bras en croix, et qui si se doute du luiton, si veste sa chemise ce devant derriere.

[8]. LE luiton, dist une autre moult vielle, quant j'estoie à marier, me suivoit de nuit où que j'aloie et grant paour me faisoit. Une nostre voisine me dist : Porte du pain avec toy, et quant volenté te prend de pissier, fay ton aise, et tandis mengue de ton pain; s'il te voit ce faire, jamais plus il te suivra.

[9]. LA survint une jadis compaigne à dame Traseline, qui dist : Or ça, où sont voz devises? — Sachiez, dist une vielle, que nous parlons des luitons, de la quauquemaire et des travailz qu'ilz nous donnent souvent. — Et, pour aussi vray que Euvangile, dist celle compaigne, se ilz vous ont travaillié, pas ne m'ont oublié; car, n'eust esté l'ayde de dame Traseline, qui sçet des secrez de Sebile, j'estoie perdue.

[10]. MAIS parlons de ces leus vvarous, qui n'est riens si dangereux que leur mon-

tre. Car mon mary, que j'ay espousé et que tel l'ay souppéchéonné, passé a xxxvj ans m'en fait perdre maint beau somme. Je ne sçay que penser, ne nul remède n'ay trouvé fors un seul. C'est de mon chat, qui va par nuit en amours; car il me deffend contre tel peril, et se met au devant de iceulx, et à toute heure deffend son ami.

[11]. POUR aussi vray que nous sommes icy assises, dist une autre fileresse, moult de fois, puis dix ans, quant de nuit j'aloie à la serie, je rencontroie mon chat qui me venoit au devant, et si oiye après lui friente comme de ours ou de vache alant et venant de loing après moy.

[12]. Je oy, dist une autre, j'à pieça raconter à une ma parente qu'elle doubtoit son mary estre leu vvarou. Mais, par conseil, si tost qu'il estoit nuit, celle traynoit sa corioie ou son escourceul sur la terre après elle, et par ainsi n'en povoit estre aprochié.

[13]. CELA n'est point mauvais, dist une autre, car il est esprouvé. Mais quand il vous sient, il vous [convient] avoir de la chandaille benoite sur vous, et la tenez en vostre main sans alumer, et incontinent il vous eslongera et querra autre part son aventure.

[14]. JE oy, dist une autre vielle, jà pieça raconter à une mienne voisine qui souppechonoit son mari d'estre leu vvarou, car elle le perdoit souvent en yver, entre le Noel et la chandeleur. Un soir elle se party de sa maison traynant son escourceul après elle, et lendemain elle percent entre ses dens aincoires des pièces du fil dudit escourceul, que le matin avoit trouvé tout deschiré aux dens.

[15]. DIST une autre vielle : Se un homme a telle destinée d'estre leu vvarou, c'est fort se son filz n'en tient, et, se filles a et nulz filz, volentiers sont quauquemaires.

[16]. CERTES, dist lors une des plus sages de toute l'assemblée, je vous ascoute volentiers, et voz raisons ne sont que bonnes. Mais que me direz-vous des mors esperis ? Il s'en fait bon garder, aussi bien que de luitons, de quauquemaires ou de leu vvarous ; car ilz travaillent sans estre veus, et aussi souvent confortent. Et les pires sont ceulx des enfans mornez, et les plus courtois sont des enfans destruits, puisqu'ilz sont néz après leur baptesme occis ou estains.

[17] DIST une autre vielle : Quant l'enfant est néz, bien doit estre baptisié, ou

autrement, s'il n'est bien pourleu et à loisir, il aura en sa vie mal encontre ou quelque autre male aventure.

[18]. UN homme qui femme prent par mariage doit avoir qu'elle ne soit née par jour perilleux, s'il n'en veult avoir povre joye ; et pareillement doit la femme enquerir de son mari.

[19]. LA eut une autre vielle qui dist : Je me donne grant merveille de ces amans par amours, qui suivent leurs amies longtemps, puis reviennent et cuident estre amez comme devant. Certes ilz n'en ont garde ; je ne le sçay que par moy mesme ; et puis prient, et s'aucune chose leur est otroyée, ils ne compèrent point et faillent de promesse, puis vuellent revenir par excusation. Jamais après ce bien à femme ne feront.

[20]. PAR CES croix, dist une autre vielle toute ridée, pas ne suis des plus jones ; mais, se le plus beau de tous autres m'avoit prié et en eust acquis quelque ottroy, et il defailloit de sa promesse, jamais à temps n'y revendroit. Et se femme par sa folie autrement le fait, jamais bien ne lui en doit avenir.

[21]. PAR CES deux mains, dist une autre

vielle, j'en ay eu sept espousez, qui tous m'ont wyhotté, comme je doubte; mais, esperant d'en avoir un bon, se de marier estoie requise, s'il estoit à mon plaisir, bon gré l'en sauroye.

[22]. EN nom, dist une austre, aussi bien se mari ou de cervoise comme de vin, ne l'un ne l'autre ne maintient en sa maison paix. Mais qui me frauderoit du lit, jamais de moy beau ris n'auroit.

[23]. HÉE Dieu! dist une autre vielle, que vault compaignie, s'amour n'y a? Nul n'est wihot, ne viel, ne lait, ne mal eueux, s'il ne le cuide estre. Qui de maint meschief veult estre quitte, si ne se marie jamais sur le jedy.

[24]. FEMME nulle, dist une autre, ne doit homme espouser en decours de lune, pour le bon eur que la lune donne à son renouvellement.

[25]. HA! dist une autre, femme qui doubte estre enchainte, ne doit mengier fromage mol; car, s'elle porte filz, il aura petit v. . et court, et, se c'est une fille, elle aura c. . large, parfont et maigre.

[26]. POUR estre quite des poirions, il fault prendre du fille que une femme a filé tandis qu'elle couche d'enfant, et en loyer

les poirions, et incontinent ilz cherront tous, sans aucune remède.

Reliqua desunt nunquam scripta.



GLOSSAIRE-INDEX¹.

A, à tout, avec.
 A semblable, de même.
 Abeilles, II, 18.
 Accoison, occasion.
 Accouchement laborieux, I, 25.
 Achemer, page 72.
 Acointes, concubines.
 Accueillir, prendre.
 Adouber, arranger, disposer.
 Adressement, instruction.
 Adultère avec un prêtre, IV, 6.
 — double, IV, 7.
 Agache, pie.
 Agneau, III, 18.
 — noir, VI, 9.
 Agoubilles, menus instruments.
 Ail, aphrodisiaque, IV, 18.
 Aincovers, encore.
 Ains, mais, avant.
 Amant infidèle, I, 25. — App. B, IV, 19, 20.
 Amour, II, 20 et glose. — App. B, III, 1, 2; IV, 19.
 Amulettes, VI, 2, 12, et glose.
 Ane, II, 4.

Anettes, canes.
 Anges, III, 12.
 Angèle, ange.
 Anguille, I, 9.
 Anoy, ennui, contrariété.
 Aphrodisiaque. Pour les coqs, IV, 18. — Pour les maris, IV, 18, glose.
 Apoplexie, III, 5.
 Appéter, désirer.
 Aquoquide, page 65.
 Araigne, araignée.
 Araignée, II, 16.
 Arbres, II, 19 et glose.
 Argent, II, 14, 16.
 Aronde, arondelle, hirondelle.
 Ascouter, écouter.
 Aubete, membranes qui enveloppent l'enfant, I, 14, VI, 12.
 Augurie, art de prédire.
 Aune. App. B, II, 14.
 Aune, aune, essence de bois.
 Autel (Baiser l'), IV, 8.
 Avantagier, vain.
 Bagues, bagages.

1. Le chiffre romain indique la journée, et le chiffre arabe le chapitre. App. signifie appendice. Les lettres A et B, qui suivent, indiquent la 1^{re} ou la 2^e partie de l'appendice. Les chiffres romains placés à la suite indiquent la série, et les chiffres arabes l'évangile.

Banc, II, 5, 6, 10.
 Baptême. App. B, IV, 17.
 Bas voler, le commerce amoureux.
 Batture, App., B, IV, 14.
 Baudement, galment.
 Benedicite, III, 15, glose.
 Bénir le soleil et les étoiles, III, 14.
 Berchier, bercer.
 Bête étranglée par le loup, V, 10.
 Beurre, V, 7, 9. App. B, III, 5.
 Bienveillant, donner la bienvenue.
 Boire au soulier, I, 25, glose.
 — trouble, III, 21, glose.
 — sans s'enivrer, VI, 15.
 — avec quelqu'un, App. B, II, 21; III, 57.
 Boire à la fontaine d'amour, faire l'amour, III, 1, 9.
 Bouter, mettre.
 Boyau, cordon ombilical, I, 13, glose.
 Brandons (Jour des), fête de la S.-Jean.
 Bras droit, IV, 15. App. B, III, 19.
 Buée, lessive.
 Cachelouche, I, 16, glose.
 Canes, III, 8.
 Cauchemar, II, 5, glose; II, 9, glose; II, 10; II, 10, glose; — App. B, IV, 2, 3, 4, 6, 7, 9, 15, 16.
 Cauquemare, cauchemar. Ce mot est écrit de diverses manières dans les différentes éditions des *Évangiles des Quenouilles*. Nous avons même trouvé le mot *chaucheville*, nom qu'on donne encore au cauchemar dans les patois du midi de la France.
 Cauqui, ie, tourmenté, ée, du cauchemar.
 Cendre, II, 25.

Cense, ferme, métairie.
 Cerf, II, 3, glose; III, 10, glose.
 Cerises, I, 16.
 Chandelle bénite, App. B, IV, 15.
 Chant du coq, IV, 20.
 Chapon, V, 1.
 Char, chair.
 Charmes, enchantements, II, 1; III, 4; IV, 25; V, 1, 2, 3, 4, 5, 6; VI, 2, 10, 11, 16; App. B, III, 5, 8, 9.
 Chat, II, 22; II, 24, glose; III, 2; V, 19; App. B, II, 40, 48; III, 5, 8, 17, 25; IV, 10, 11.
 Chatons de mai, App. B, III, 55.
 Chaussé son pied droit le premier, III, 16.
 Chauvesouris, V, 15.
 Chemise, II, 12, glose; IV, 17; V, 2; App. B, IV, 7.
 Cheoir, tomber.
 Cheoir par derrière, I, 9, glose, est dit d'une femme facile en amour.
 Cheval, II, 4; III, 9; VI, 10, 11. App. A, 18.
 Chevauchier, aller à cheval, à califourchon.
 Chevauchier sans selle, faire l'amour, III, 21, glose.
 Cheveux crépus, I, 14.
 Chief, tête.
 Chien, II, 15, glose, 24; III, 9; IV, 19; V, 1, 3, 5; App. B, III, 8, 31.
 Cigogne, II, 7, glose; VI, 18.
 Coffin, boîte.
 Collège de Glatigny, maison de prostitution.
 Commerce charnel entre comère et comère, IV, 2, 5. — avec une religieuse, IV, 4.
 Compère et comère, IV, 2, 5.
 Comperer, racheter, expier.

- Complie* (Aller à), faire l'amour.
Concubine de prêtre, IV, 5.
Convenir, falloir.
Convindrent, s'assemblèrent.
Coq, I, 9; IV, 18, 20.
Corbeau, III, 5, App. B, III 21.
Corbeauld, corbeau.
Coucher à l'envers, faire l'amour, III, 2.
Courroie, App. B, IV, 12.
Couteaux, II, 20.
Couver, V, 13.
Crèmeillée, crémaillère.
Cras, gras.
Crémaillère, II, 24, glose.
Crepie, décrépite.
Crête de coq, I, 9, glose.
Croix, III, 7; App. B, IV, 7.
Cuider, croire. Substantivement, opinion, créance, imagination. Voy. App. B, IV, 25.
Cuvier, tonneau dans lequel on fait la lessive; III, 8, glose.
Cygnés, II, 7, glose; III, 8, gl.
- Daims*, III, 10, glose.
De, que; plus jone de moi, plus jeune que moi.
Debout, le bout, l'extrémité, le membre viril.
Defaillir, manquer.
Demangeaison, V, 14.
Dents noires, V, 16 et glose.
Département, départ.
Departir, s'en aller.
Depuis, après.
Derrain, dernier.
Dés, III, 11.
Desceu, insu.
Désir de femme, App. B, II, 82; III, 1.
Desobé, voy. *Aubete*.
Destourbier, embarras.
Desvoyer (se), est dit d'un mari qui trompe sa femme.
Dextre, droit, droite.
Diable, II, 6; III, 12, glose;
- 15 et glose; 15 et glose; IV, 16; App. II, 61.
Doubler (se) est dit d'un mari qui trompe sa femme.
Draps de lit, III, 12.
- Eau bénite*, III, 3, glose; 13 et glose, VI, 5.
Eeps, abeilles.
Eloquence, I, 13 et glose.
Embler, voler, dérober.
Emprendre, entreprendre.
Encombrer, embarras, domage.
Enfants de prêtre, IV, 5.
 — de puceau et de pucelle, I, 12.
 — de vèue et de puceau, app. B, III, 50.
 — gauchers, IV, 15. App. B, III, 19.
 — hardis, I, 14, 15; IV, 1, et glose.
 — idiots, I, 12 et glose.
 — mâles. Comment les faire, IV, 15, glose; V, 18 et glose.
 — malheureux, I, 4, glose; IV, 2, glose; IV, 4, glose; IV, 5, glose. App. B, III, 30; IV, 17.
 — marqués de signes, I, 8, 17, 22.
 — menteurs, 1, 4.
 — morts-nés, app. B, IV, 16.
 — nouveau-nés, 1, 15; V, 17.
 — petits de taille, I, 24; V, 19.
 — qui jouent au soldat, I, 20.
 — à la procession, I, 20, glose.
 — qu'on baptise, I, 19; IV, 2; App. B, III, 29.
 — sentant mauvais, I, 11.
Enjamber sur un enfant, I, 24.
 — sur son mari, IV, 20.
 — sur un timon, V, 8.

- Enluminer*, éclairer.
Ennemi, le diable.
Enrouement, App. B, II, 38.
Enseigne, sigue, marque.
Envis, par force.
Épée, I, 14, glose; I, 15; III, 20; IV, 1.
Épingles, II, 20, glose.
Épousée, V, 12.
Eschever, esquiver, éviter.
Esclenc, gauche.
Esclenché, gaucher.
Escopine, démangeaison.
Escopir, démanger.
Escourceul, App. B, IV, 12, 14.
Escriene, écreigne.
Espincaux, épingles.
Espovantaire, épouvantail.
Esprits, App. B, IV, 16.
Estors (pied), malade d'une entorse, VI, 8.
Estoupper, boucher.
Estriner, étrenner.
Étoiles, III, 14.
Étoile filante, App. A, 16.
 — poussinière, III, 14, glose.
Eur, heur; bon ou mauvais eur, bonheur, malheur.
Évangile des trois rois, IV, 1, glose.
Exaucement, exaltation, élévation.
- Failli*, manqué, perdu.
Faulroye, manquois.
Femme battue, I, 3; V, 2.
 — enceinte, I, 7, 8, 15, 17, 22, 23; IV, 9, 10, 11; V, 8, 20; App. B, II, 82; IV, 25, 26.
 — peureuse, I, 15.
 — qui file, IV, 22.
 — qui trompe son mari, I, 18.
 — trompée par son mari, II, 15, glose; App. B, IV, 21.
Fer de cheval, II, 16.
Férir, frapper, blesser.
Festu, brin de paille.
Feu, II, 23 et glose; III, 7.
- Fièvres*, II, 15, glose, VI, 1, 2, 4, 6, 7, 13.
Fil, I, 6; II, 11; App. B, IV, 26.
Fille à marier, I, 6, 8, 9, 10, 16; II, 23, glose.
Finer d'une chose, l'obtenir.
Foucq, abondance.
Fouler du pied, VI, 8.
 — au pied d'un cheval, VI, 10.
Fourque, fourche.
Friente, bruit.
Fromage, V, 5.
 — mou, App. B, IV, 25.
Fuerre, paille.
Fuseaux, App. B, III, 28.
Fusée, fuseau.
- Gannes*, traitres.
Garbes, gerbes.
Gargonner, est dit du eri de la pie, des moineaux, etc.
Garrier, jarretière.
Gauguier, IV, 23.
Geline, poule.
Genfle, bavardage.
Gourmandise, I, 15.
Gravelle, III, 3, 21.
Greil, gril.
Grever, blesser, opprimer.
Gril, II, 5.
Guerre, I, 20.
Guerredonner, récompenser.
Gymbertes, faire l'amour.
- Haleine douce*, I, 13, glose.
 — mauvaise, I, 11; IV, 16, glose. — par derrière, exemple, I, 11, glose.
Happles, hasples, instrument servant à haspler, probablement à mettre le fil en écherveaux.
Herbe de chat, II, 1.
Het, à mon het, à ma guise.
Heurter, I, glose.
Hirchare, page 82.
Hirondelles, VI, 14; App. B, II, 20.

- Homicide, *App. B*, II, 55.
 Honnines, II, 19, *glose*.
 Honnart, personne qui honne, qui grogne, qui est de mauvaise humeur.
 Hostel, maison.
 Hurlements de chiens, III, 9.
 — de loups, III, 9, *glose*.
 Huver, page 71.
 Huy, aujourd'hui.
- Illec*, là.
 Infidélité, I, 25.
 Instrument naturel de l'homme, I, 26.
 Introduction, instruction.
 Introduire, instruire.
- Jarie, cuvier à faire la lessive.
 Jarretière perdue, I, 25.
 Jenne, jeune.
 Jeudi, *App. B*, IV, 25.
 Jeuner, VI, 2.
 Jone, jeune.
 Jour périlleux, *App. B*, IV, 18.
 Joyaux, *App. B*, II, 25.
 Joyel, joyau.
 Joyel Notre-Dame, III, 19.
 Jument qu'on fait saillir, *App. B*, III, 32.
 Jus du feu, retiré du feu.
- Labour inutile, III, 15.
 Ladre, lépreux.
 Lait mangé dans la poêle, I, 10.
 Laver les mains, III, 15.
 Lecquer, lécher.
 Lépreux, *App. B*, II, 5.
 Lessive, VI, 16, 17 et *glose*.
 Leurieul, III, 1.
 Lever un enfant, le tenir sur les fonts.
 Lèvres fendues, I, 8 et *glose*.
 Lièvre, I, 8; II, 5.
 Lit, *App. B*, III, 35.
 Lotens, liens.
 Loier, lier, attacher.
- Longévité, I, 13, *glose*.
 Loquense, éloquence.
 Loup, II, 3, *glose*; III, 4, 9, 10, 18; V, 10; *App. B*, II, 58; III, 19.
 Loup garou, *App. B*, IV, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.
 Luffre, I, 13.
 Luiton, lutin, esprit follet.
 Lune, I, 21; II, 14 et *glose*; III, 11, 14; V, 13, 19, *glose*; *App. B*, II, 65, 66; IV, 24.
 Lutin, *App. B*, IV, 1, 2, 6, 7, 8, 9, 16.
- Mal de dents, II, 15, IV, 8, *glose*.
 — d'échine, II, 12.
 — des mamelles, I, 26 et *glose*.
 — des reins, II, 12.
 — S.-Loup, I, 9; IV, 14.
 — de tête, IV, 8, *glose*.
 Mandegloire, mandragore.
 Mandragore, II, 2.
 Manger en pissant, *App. B*, IV, 8.
 Mari avare, VI, 3.
 — à venir; savoir son nom, I, 6.
 — grondeur, I, 10.
 — infidèle, I, 5, 16, *glose*, 18, 19, 21, 25; *App. B*, IV, 22.
 — mauvais. Leur purgatoire, I, 1, *glose*.
 — prodigue, I, 1.
 — qui bat sa femme, I, 3; V, 14.
 — qui contredit sa femme, I, 2 et *glose*.
 — qui se cache de sa femme, I, 4.
 — qui va à la taverne. *App. B*, I, 25.
 — trompé par sa femme, *App. B*, IV, 25.
 Mariage.
 Marraine, I, 19.
 Mascle, adulte.
 Mauvais, le diable.

- Mauvais, est dit d'un chien enragé, *App. B*, II, 51.
 Membrane. Voy. Aubete.
 Menguer, mengier, manger.
 Merancoieux, triste.
 Meschief, malheur.
 Meschine, servante, concubine.
 Mesel, lépreux.
 Mespasser le pied, se fouler le pied, se donner une entorse.
 Messe, *App. B*, II, 35.
 Miel, VI, 13.
 Miroir, IV, 16.
 Moineaux, II, 7; VI, 14.
 Moissons, moineaux.
 Moleste, mal, dommage.
 Monstier, monastère, couvent.
 Monteplier, multiplier.
 Mors, mordu.
 Mort (signes de), *App. A*, 16, 17.
 Mortalité, I, 20, *glose*.
 Moudre les vaches, les traire.
 Moult, très.
 Moussons, moineaux.
 Mouton, I, 9.
 Muchier, cacher.
- Nains, I, 24, *glose*.
 Nappe, V, 16.
 Neupces, noces.
 Nez qui demange, II, 8.
 Niche, nice, niais, froid.
 Noces, *App. A*, 17.
- Obnubilé, obscurci, couvert de nuages.
 Oies, III, 8, *glose*.
 Oile, huile.
 Oraison pour les chiens, V, 5.
 — pour les chevaux, VI, 11.
 — pour les nouveau-nés, V, 17, *glose*.
 — pour les vaches, III, 17; V, 6.
 — S. Charlemagne, IV, 1.
 — S. Clair ou S. Claire, VI, 16.
- Ord, ors, sale, sales.
 Oreilles qui escopissent, II, 8.
 Oreille de chien, V, 3.
 Os au feu, II, 15.
 Ostel, maison.
 Ou, au.
 Oubliance, oublier.
 Ouïr, oïr, entendre.
 Ours, II, 3, *glose*, 21; III, 2.
 Oyseuse, oisiveté.
- Paele, poêle.
 Paille de froment, II, 19; VI, 3; *App. B*, IV, 4.
 Pain béni, V, 5.
 Palasin, paralysie.
 Paradis, IV, 7, *glose*.
 Paralysie, III, 2.
 Parfaire, achever, compléter.
 Parfont, profond.
 Parlement, discours, bavardages.
 Parrain, I, 19, 20.
 Parservir, achever le service commencé.
 Parties sexuelles, I, 22, *glose*, V, 8. *App. B*, IV, 25.
 Pater noster, VI, 7.
 Penance, pénitence.
 Perchevoir, apercevoir.
 Pet, III, 12.
 Philtres, II, 1; IV, 23; V, 1; *App. B*, III, 8, 5.
 Pie, II, 7; III, 5; *App. B*, II, 24.
 Pieça, il y a long-temps.
 Pieds sales, I, 11.
 Pierre, maladie, III, 21.
 Pissenlit, II, 17, *glose*.
 Pisser au lit, II, 25.
 — contre le soleil, III, 21, 1.
 — contre un couvent ou une église, III, 3.
 — contre un mur, *App. B*, II, 5.
 — dans la cheminée, III, 3.

- Pisser en mangeant, *App. B*, IV, 8.
— entre deux maisons, III, 1.
Plenté, abondance.
Pleuve, pluie.
Pluie, I, 10; II, 22; III, 8, *glose*; IV, 12.
Poireaux, II, 17; *App. B*, IV, 26.
Poirions, *porions*, poireaux, verrues.
Poisson, I, 22.
Pomme, I, 13; VI, 15.
Porée, soupe.
Pos, pois.
Pot qui bout hors du feu, II, 9 et *glose*.
Pou, peu.
Poules, II, 24, *glose*; IV, 12 et *glose*.
Poulets, III, 14; V, 13.
Pourpris, jardin, verger.
Prêtre, VI, 10.
Procréation des sexes à volonté, IV, 15, *glose*; V, 18.
Pronostics, I, 20; II, 3, 7, 8, 16, 18, 22, 23; III, 5, 8, 9, 10, 22, 23; IV, 21, 22, V, 11, 14, 15; VI, 14; *App. A*, 16, 17, 18; *B. II*, 24; III, 21.
Puceau et pucelle, I, 12.
Puceau et veuve, *App. B*, III, 30.
Purgatoire des mauvais maris, I, 1, *glose*.
Pute, adj., mauvais, mauvaise.
Queloinque, quenouille.
Quenouille, II, 2.
Quesne, chène.
Quoient, doucement.
Rabi, *rabice*, enragé, ée.
Rage, II, 24; V, 5.
Ramembrer, rappeler.
Ramentevoir, rappeler.
Rastel, rateau.
Rebatement, action de rebuter, repousser, rabaisser.
Religieux, V, 11 et *glose*.
Retraire, retirer.
Rihotes, disputes, querelles.
Ronfler, II, 25, *glose*.
Rougerole, III, 1, *glose*; VI, 5.
Ruer, jeter, lancer.
S. Barthelemy, III, 6, *glose*, IV, 6, *glose*.
S. Charlemagne, IV, 1, *glose*.
S. Clair, VI, 16.
S. George, VI, 6.
S. Jean, II, 17, 19, *glose*; IV, 25; V, 1, 6; VI, 3; *App. B*, IV, 4.
S. Laurent, II, 13, *glose*.
S. Loup, I, 9; V, 10.
S. Martin, VI, 8.
S. Nicolas, VI, 15.
S. Vincent, II, 19.
Ste Arragonde, VI, 9.
Ste Avoigé, I, 18, *glose*.
Ste Bride, III, 17; V, 6, *glose*.
Samedi, II, 11; III, 19; *App. B*, III, 28.
Sauge nostrée, VI, 7.
Schuch, *schus*, sureau.
Sel, I, 7.
Selle, *sellette*, banc, siège.
Semons, averti.
Senestre, gauche.
Serie. Voy. *Escriène*.
Si, marque d'affirmation. — par tel si que... à condition que.
Siète, voy. *Escriène*.
Sievir, suivre.
Signe de croix, III, 15; *App. B*, II, 61.
Sochonme, page 105.
Soement, doucement.
Soleil, III, 11, 14; *App. B*, II, 51.
Soler, soulier.

- Songes, *App. A*, 17.
Sorcerie, sortilège, sorcellerie.
Sorcières, II, 9.
Soulas, amusement.
Soupe, I, 16; III, 19; V, 16, *glose*; VI, 6.
Soupe au vin, V, 19.
Sourdre, s'élever.
Souris, V, 16.
Suie, IV, 13.
Sureau, II, 17.
Taie, *taye*, tante.
Taion, *tayon*, oncle.
Talismans, voy. *Amulettes*, *Charmes*.
Taner, ennuyer.
Tantost, tout de suite.
Tapinage (En), en tapinois.
Tempête, III, 7, 8.
Tette, mamelle.
Thaur, taureau.
Thume, thème.
Toile d'Allemagne, II, 11, *glose*.
Tonnerre, III, 3, *glose*, 8.
Torcher son derrière, II, 12, IV, 14.
Tostée, pain trempé dans du vin.
Toudis, toujours, tous les jours.
Toulette, Tolède, ville d'Espagne célèbre pour l'étude des sciences occultes.
Toures, instruments servant aux fileuses, sans doute des rouets.
Tranchisons, tranchées, colique.
Trannine, trèfle.
Travail, travail, fatigue.
Traversaines (Raisons), de peu de valeur.
Trèfle à quatre feuilles, II, 15, et *glose*; VI, 4.
Trepied, II, 5, 6.
Trousser ses quilles, faire ses paquets pour s'en aller.
Uller, hurler.
Urine, V, 4, 20; *App. B*, III, 5.
— de chien, *App. B*, III, 8.
Vaches, III, 17; V, 6, 7; *App. B*, IV, 6.
Vaisiel, vase, pot.
Varoles, VI, 9, sorte de maladie. L'édition de Rouen, in-4, porte *Vairoles*.
Veau, III, 6, 17.
Veel, veau.
Veillon, petit veau.
Vendredi, V, 15; *App. IV*, 6.
Vent, IV, 21.
Vent d'escorchevel, III, 6.
Vermine, II, 19, *glose*.
Vertoiles, courroies?
Vespre, soir.
Vesse, III, 12.
Veuve et puceau, *App. B*, III, 30.
Vigne blanche, I, 14.
Vin. Gracieux vin se trouve, page 73, dans le sens de cadeau, droit de courtage, pot-de-vin.
Vin blanc, I, 14.
Voirement, vraiment.
Wihot, mari trompé par sa femme.
Wihotte, femme trompée par son mari.
Yraigne, araignée.



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
P réface	v
Liste des éditions	xij
Variantes et corrections	xv
Cy commence le traité	1
Les noms des Dames qui firent le texte	3
Qui fut la première	5
Ordonnance du livre	9
Première journée	13
Deuxième journée	31
Troisième journée	45
Quatrième journée	57
Cinquième journée	71
Sixième journée	85
Conclusion de l'acteur	97
Appendice	99
— A. Trois chapitres inédits	101
— B. Texte du manuscrit de	
M. Cigogne	103
Première série	103
— Seconde série	114
— Troisième série	137
— Quatrième série	152
Glossaire-index	160

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

ET DES AUTRES OUVRAGES

DU FONDS DE P. JANNET



PARIS

Chez P. JANNET, Libraire
RUE DES BONS-ENFANTS, 28.

1855



TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
P réface	v
Liste des éditions	xij
Variantes et corrections	xv
Cy commence le traité	1
Les noms des Dames qui firent le texte	3
Qui fut la première	5
Ordonnance du livre	9
Première journée	13
Deuxième journée	31
Troisième journée	45
Quatrième journée	57
Cinquième journée	71
Sixième journée	85
Conclusion de l'acteur	97
Appendice	99
— A. Trois chapitres inédits	101
— B. Texte du manuscrit de	
M. Cigogne	103
Première série	103
— Seconde série	114
— — Troisième série	137
— — Quatrième série	152
Glossaire-index	160

CATALOGUE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

ET DES AUTRES OUVRAGES

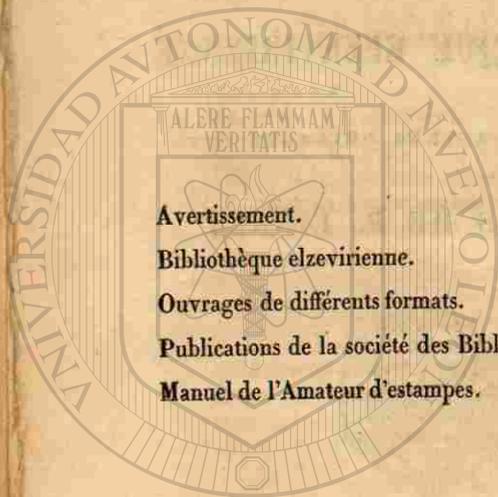
DU FONDS DE P. JANNET



PARIS

Chez P. JANNET, Libraire
RUE DES BONS-ENFANTS, 28.

1855



Avertissement.	3
Bibliothèque elzevirienne.	7
Ouvrages de différents formats.	25
Publications de la société des Bibliophiles.	31
Manuel de l'Amateur d'estampes.	32



AVERTISSEMENT.

Lorsque j'entrepris, il y a deux ans, la publication de la *Bibliothèque elzevirienne*, je m'étais posé ce problème : « Publier une collection d'ouvrages d'élite, dignes de tous par leur exécution matérielle, à la portée de tous par la modicité de leur prix. »

Jusque alors, les curiosités littéraires du genre de celles qui doivent composer en grande partie la *Bibliothèque elzevirienne* n'étaient — lorsqu'on les publiait — tirées qu'à un très petit nombre d'exemplaires, destinés à des amateurs riches et fervents. La rareté native et le prix exorbitant de ces publications les rendaient inabordables pour le plus grand nombre des lecteurs, et particulièrement pour ceux qui lisent pour les autres : les littérateurs ne sont pas tous assez riches pour acheter des livres sans regarder au prix.

En présence du mouvement qui porte la génération actuelle vers l'étude sérieuse des mœurs, de la littérature et de l'histoire du passé, je crus faire une chose utile en vulgarisant, autant qu'il serait en mon pouvoir, les documents propres à faciliter cette étude.

Malgré ma foi dans la possibilité de créer un public nouveau pour ce genre de livres, je crus devoir faire de mon mieux pour satisfaire les goûts du public déjà existant, goûts que je partage d'ailleurs : je trouve qu'un bon texte ne perd rien à être imprimé avec un certain luxe.

Le luxe dans les livres, je l'entends à ma manière.

Peu de texte dans un grand format, sur de beau papier très blanc, brillant, glacé, satiné — mais brûlé, cassant, d'une qualité déplorable — ce n'est pas là mon fait. Le format, je le veux commode; le papier, je le veux solide avant tout; du texte, j'en veux pour mon argent. Qu'il soit net, lisible sans fatigue, et cela me suffit.

Au point de vue des résultats — je ne parle pas des moyens — l'art d'imprimer les livres a fait peu de progrès depuis deux siècles. Les petits volumes sortis des presses des Elzevier auront long-temps encore de nombreux admirateurs. En donnant à ma collection le nom de ces imprimeurs illustres, j'ai compris l'étendue des obligations que je m'imposais. J'ai fait de mon mieux pour ne pas rester trop au dessous de mes modèles. J'ai fait fondre des caractères, graver des ornements, fabriquer du papier, modifier des presses. Les éloges que des amateurs d'une autorité considérable ont bien voulu donner à mes petits livres me prouvent que je suis dans la bonne voie. Je tâcherai d'atteindre le but.

Si le format et l'exécution matérielle de mes volumes ont trouvé des approbateurs, l'entreprise en elle-même a été bien accueillie. Le public sur lequel je comptais a répondu à mon appel; son concours m'a permis d'entreprendre la publication d'un assez grand nombre de volumes, qui sont sous presse ou en préparation.

Je ne crois pas nécessaire de donner un catalogue détaillé des ouvrages que je me propose de faire entrer dans la *Bibliothèque elzevirienne*. Il suffit de rappeler le plan général. Cette collection doit se composer : 1^o d'ouvrages anciens, inédits ou rares, utiles pour l'étude des mœurs, de la littérature ou de l'histoire; 2^o des ouvrages antérieurs au XVIII^e siècle qui jouissent d'une réputation méritée. Les ouvrages postérieurs au XVII^e siècle ne seront admis que par exception.

D'ailleurs, chaque volume qui paraît jette un nouveau jour sur le plan que je me suis tracé. Ainsi j'ai publié :

MORALISTES. *La Rochefoucauld, La Bruyère, le Livre du chevalier de la Tour*, qui serait mieux placé parmi les conteurs. Plus tard je donnerai *Montaigne, Charron, Vauvenargues*.

BEAUX-ARTS. *Memoires pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture.* — *Le livre des peintres et graveurs.* J'ai d'autres ouvrages du même genre à faire paraître.

POÉSIE. *Les Memoriaux de Saint-Aubin des Bois, Villon, Regnier, Chapelle et Bachaumont.* J'ai sous presse ou en préparation : *Gerard de Rossillon*, poème provençal; plusieurs *Chansons de gestes*, entre autres *Regnault de Montauban*, en 17,000 vers; divers recueils importants; *Matheolus, Gringore, Roger de Collerye, Clément Marot, Vauquelin de la Fresnaye, Saint-Amand, Senecé* (œuvres connues et inédites), et quelques autres.

THÉÂTRE. Quatre volumes de l'*Ancien Théâtre françois*. A côté de cette collection, je donnerai les œuvres de *Larivey, Molière, Corneille, Racine*, etc.

ROMANS ET CONTES. *Melusine, le Roman bourgeoise, Don Juan de Vargas, Six mois de la vie d'un jeune homme.* J'ai en préparation plusieurs autres romans et une suite considérable de conteurs.

FACÉTIES. *Les Quinze joyes de mariage, la Nouvelle fabrique des excellents traits de verité.* J'ai sous presse ou en préparation : les *Evangiles des Que nouilles, Rabelais, Tabourot, les Caquets de l'Accouchée*, et beaucoup d'autres.

HISTOIRE. *L'Histoire notable de la Floride.* J'ai sous presse quelques autres relations de voyages,

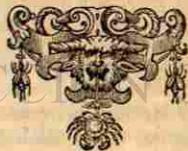
les Aventures du baron de Fœneste, les Souvenirs de Madame de Caylus, et en préparation plusieurs ouvrages intéressants.

Paris, le 15 Février 1855.

P. JANNET.

AVIS IMPORTANT.

Les volumes de la Bibliothèque elzevirienne sont imprimés sur papier collé et très chargés d'encre : il est difficile de les relier tout de suite sans les maculer. D'un autre côté, leur couverture en papier blanc perd promptement sa fraîcheur, et on ne peut les garder long-temps brochés. J'ai pris le parti de faire couvrir ces volumes d'un élégant cartonnage en toile, à la manière anglaise, ce qui permettra aux amateurs soit de les garder toujours ainsi, soit de ne les faire relier que dans un an ou deux. A partir d'aujourd'hui, tous les volumes seront vendus cartonnés, non rognés et non coupés, SANS AUGMENTATION DE PRIX. Les personnes qui possèdent des volumes brochés non coupés pourront les échanger, sans frais, contre des volumes cartonnés ; quant aux volumes coupés, je me chargerai de les faire cartonner moyennant 75 centimes.



BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE

LIVRES EN VENTE.

MORALISTES.

Réflexions, Sentences et Maximes morales de LA ROCHEFOUCAULD. Nouvelle édition, conforme à celle de 1678, et à laquelle on a joint les Annotations d'un contemporain sur chaque maxime, les variantes des premières éditions, et des notes nouvelles, par G. DUPLESSIS. Préface par SAINTE-BEUVE. 1 vol. Prix : 5 fr.

Les Annotations d'un Contemporain sur les Maximes de La Rochefoucauld ont été attribuées à madame de La Fayette. Elles paraissent ici pour la première fois. Quelques unes seulement avaient été publiées par Aimé-Martin.

Les Caractères de THÉOPHRASTE, traduits du grec, avec les Caractères ou les mœurs de ce siècle, par LA BRUYÈRE. Nouvelle édition, collationnée sur les éditions données par l'auteur, avec toutes les variantes, une lettre in-

édite de La Bruyère et des notes littéraires et historiques, par Adrien DESTAILLEUR. 2 volumes. 10 fr.

Cette édition est le fruit de plusieurs années de travail. M. Destailleur s'est attaché à reproduire toutes les variantes des éditions données par l'auteur. Il a indiqué avec soin les passages des moralistes anciens et modernes qui se sont rencontrés avec La Bruyère. Il a fait assez pour que M. S. de Sacy ait pu dire : « Voilà enfin un La Bruyère auquel il ne manque rien. »

Le Livre du chevalier de la Tour Landry, pour l'enseignement de ses filles; publié d'après les manuscrits de Paris et de Londres, par M. Anatole DE MONTAIGLON, membre résidant de la Société des antiquaires de France. 5 fr.

Ce livre, œuvre d'un gentilhomme du quatorzième siècle, contient de précieux renseignements sur les mœurs du moyen âge. Les sentiments du chevalier sur l'éducation des filles, déduits avec une naïveté, une liberté d'expression qui paraissent étranges aux lecteurs de notre époque, sont appuyés du récit d'aventures empruntées à la Bible, aux chroniques et aux souvenirs personnels du chevalier de la Tour, récits souvent piquants et toujours gracieux, qui assignent à son livre une place distinguée parmi les œuvres des conteurs français.



BEAUX-ARTS.

Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, depuis 1648 jusqu'en 1664, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque Impériale, par M. Anatole DE MONTAIGLON. 2 vol. 8 fr.

Ces Mémoires, que M. de Montaiglon attribue à Henri Testelin, secrétaire de l'Académie de peinture pendant plus de trente ans, contiennent une foule de renseignements précieux sur les artistes qui brillèrent en France au XVII^e siècle.

Le livre des peintres et graveurs, par Michel DE MAROLLES, abbé de Villeloin. Nouvelle édition, revue par M. Georges DUPLESSIS. 1 vol. 3 fr.

Ce petit livre, curieux spécimen de l'incroyable versification d'un écrivain beaucoup trop fécond, a cependant un mérite : il apprendra une infinité de choses aux hommes les plus versés dans l'histoire de l'art.





POÉSIE.

O *Œuvres complètes* de François VILLON. Nouvelle édition, revue, corrigée et mise en ordre, avec des notes historiques et littéraires, par P. L. JACOB, bibliophile, 1 vol. 5 fr.

Œuvres de Mathurin REGNIER, avec les commentaires revus et corrigés, précédées de l'*Histoire de la Satire en France*, pour servir de discours préliminaire, par M. VIOLLET LE DUC. 1 vol. 5 fr.

Le travail de M. Viollet Le Duc, publié pour la première fois en 1822, a été revu et modifié par lui pour la nouvelle édition. L'*Histoire de la satire* a reçu des additions.

Extrait abrégé des vieux Memoriaux de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Boys, en Bretagne. 1 vol. 2 fr.

Pièce en vers, publiée par M. Francisque-Michel. Quoique datée du XII^e siècle, elle est réellement du XVIII^e. C'est le résultat d'une de ces supercheries qu'on s'est parfois permises pour relever l'illustration de certaines familles.

Œuvres de CHAPPELLE et de BACHAUMONT; nouvelle édition, revue et corrigée sur les meilleurs textes, notamment sur l'édition de 1732, précédée d'une notice, par M. TENANT DE LATOUR. 1 vol. 4 fr.

Lefèvre de Saint-Marc, à la fin des œuvres de Chapelle et de Bachaumont, qu'il donna en 1755,

exprime le regret de n'avoir pas connu à temps l'édition de 1732, et engage les éditeurs futurs à consulter cette édition. Jusqu'à M. Tenant de la Tour, les éditeurs de Chapelle et de Bachaumont ont reproduit la note de Saint-Marc, mais se sont bien gardés de consulter cette édition de 1732, qui contient réellement un très bon texte du célèbre *Voyage*.

Sous presse.

Gerard de Rossillon, poème provençal, publié, d'après le manuscrit unique, par M. FRANCISQUE-MICHEL. 1 vol. 5 fr.

Chansons, ballades et rondeaux de Jehannot de LESCOREL, poète français du XIV^e siècle, publiés d'après le manuscrit unique, par M. A. DE MONTAIGLON. 1 vol.

Le livre de Matheolus. — Le Rebours de Matheolus. 2 vol. 10 fr.

Œuvres de Roger de COLLERYE, nouvelle édition, revue et annotée par M. Charles d'HERICAULT. 1 vol. 5 fr.

Œuvres complètes de Pierre GRINGORE, avec des notes par MM. Anatole DE MONTAIGLON et Charles d'HERICAULT. 4 vol. 20 fr.

Œuvres complètes de SAINT-AMAND, revues et annotées par Ch. L. LIVET, 2 vol. 10 fr.

Œuvres choisies de SENECE, revues sur les diverses éditions et sur les manuscrits originaux, par M. Emile CHASLES. 1 vol. 5 fr. — *Œuvres posthumes de SENECE*, publiées d'après les manuscrits autographes, par M. Emile CHASLES. 1 vol. 5 fr.



THÉÂTRE.

Ancien théâtre françois, ou Collection des ouvrages dramatiques les plus remarquables depuis les mystères jusqu'à Corneille, publié, avec des notices et éclaircissements, par M. VIOLET LE DUC. Tomes I à IV. Le vol. 5 fr.

Les trois premiers volumes sont la reproduction d'un recueil unique conservé au Musée Britannique, à Londres, contenant 64 pièces dont voici les titres :

TOME I.

1. Le Conseil du Nouveau marié, à deux personnages, c'est assavoir : le Mary et le Docteur.
2. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, du Nouveau marié qui ne peut fournir à l'appointement de sa femme, à quatre personnages, c'est assavoir : le Nouveau Marié, la Femme, la Mère et le Père.
3. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de l'Obstination des femmes, à deux personnages, c'est assavoir : le Mari et la Femme.
4. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, du Cuvier, à trois personnages, c'est assavoir : Jaquinot, sa Femme et la Mère de sa femme.
5. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnages, c'est assavoir : Jolyet, la Femme et le Père.
6. Farce nouvelle, à cinq personnages, des Femmes qui font refondre leurs marys, c'est assavoir : Thibault, Collart, Jennette, Pernelle et le Fondeur.

7. Farce nouvelle et fort joyeuse du Pect, à quatre personnages, c'est assavoir : Hubert, sa Femme, le Juge et le Procureur.

8. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, des Femmes qui demandent les arrerages de leurs maris et les font obliger par *nisi*, à cinq personnages, c'est assavoir : le Mary, la Dame, la Chambrière et le Voysin.

9. Farce nouvelle d'ung Mary jaloux qui veut esprouver sa femme, à quatre personnages, c'est assavoir : Colinet, la Tante, le Mary et sa Femme.

10. Farce moralisée, à quatre personnages, c'est assavoir : deux Hommes et leurs deux Femmes, dont l'une a malle teste et l'autre est tendre du cul.

11. Farce nouvelle et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : le Mary, la Femme, le Badin qui se loue et l'Amoureux.

12. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Pernet qui va au vin, à trois personnages, c'est assavoir : Pernet, sa Femme et l'Amoureux.

13. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, d'un Amoureux, à quatre personnages, c'est assavoir : l'Homme, la Femme, l'Amoureux et le Medecin.

14. Colin qui loue et despote Dieu en un moment, à cause de sa femme, à trois personnages, c'est assavoir : Colin, sa Femme et l'Amant.

15. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : le Gentilhomme, Lison, Naudet, la Damselle.

16. Farce nouvelle, à trois personnages, c'est assavoir : le Badin, la Femme et la Chambrière.

17. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Jeninot qui fist un roy de son chat, par faulte d'autre compagnon, en criant : Le roy boit, et monta sur sa maistresse pour la mener à la messe, à trois personnages, c'est assavoir : le Mary, la Femme et Jeninot.

18. Farce nouvelle de frère Guillebert, très bonne et fort joyeuse, à quatre personnages, c'est assavoir : Frère Guillebert, l'Homme viel, sa Femme jeune, la Commère.

19. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Guillaume qui mange les figues du curé, à quatre

personnaiges, c'est assavoir : le Curé, Guillaume, le Voysin et sa Femme.

20. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de Jenin, filz de rien, à quatre personnaiges, c'est assavoir : la Mère et Jenin, son fils, le Prestre et le Deviu.

21. La Confession de Margot, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Curé et Margot.

22. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, de George le Veau, à quatre personnaiges, c'est assavoir : George le Veau, sa Femme, le Curé et son Clerc.

TOME II.

23. Sermon joyeux de bien boire, à deux personnaiges, c'est assavoir : le Prescheur et le Cuysinier.

24. Farce nouvelle, très bonne et très joyeuse, de la Résurrection de Jenin Landore, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Jenin, sa Femme, le Curé et le Clerc.

25. Farce nouvelle, fort joyeuse, du Pont aux Asgnes, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Le Mary, la Femme, Messire *Domine de* et le Boscheron.

26. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, d'un Pardonneur, d'un Triacleur et d'une Tavernière, c'est assavoir : le Triacleur, le Pardonneur et la Tavernière.

27. Farce nouvelle du Pasté et de la Tarte, à quatre personnaiges, c'est assavoir : deux Coquins, le Paticier et sa Femme.

28. Farce nouvelle de Mahuet, badin, natif de Baignolet, qui va à Paris au marché pour vendre ses œufz et sa cresse, et ne les veult donner sinon au pris du marché, et est à quatre personnaiges, c'est assavoir : Mahuet, sa Mère, Gaultier et la Femme.

29. Farce nouvelle et fort joyeuse des Femmes qui font escurer leurs chaulderons et deffendent que on ne mette la pièce auprès du trou, à trois personnaiges, c'est assavoir : la première Femme, la seconde et le Maignen.

30. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à

trois personnaiges, d'un Chauldronnier, c'est assavoir : l'Homme, la Femme et le Chauldronnier.

31. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, c'est assavoir : le Chauldronnier, le Savetier et le Tavernier.

32. Farce joyeuse, très bonne et recreative pour rire, du Savetier, à trois personnaiges, c'est assavoir : Audin, savetier; Audette, sa Femme, et le Curé.

33. Farce nouvelle d'ung Savetier nommé Calbain, fort joyeuse, lequel se maria à une Savetière, à trois personnaiges, c'est assavoir : Calbain, la Femme et le Galland.

34. Farce nouvelle, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Cousturier, Esopet, le Gentilhomme et la Chamberière.

35. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à trois personnaiges, c'est assavoir : Maistre Mimin le Gouteux, son varlet Richard le Pelé, sourd, et le Chaussetier.

36. Farce nouvelle d'ung Ramoneur de cheminées, fort joyeuse, à quatre personnaiges, c'est assavoir : le Ramoneur, le Varlet, la Femme et la Voisine.

37. Sermon joyeux et de grande value

A tous les foulx qui sont dessoubz la nue,
Pour leur monstrier à saiges devenir,
Moyennant ce, que, le temps advenir,
Tous sotz tiendront mon conseil et doctrine;
Puis congnoistront clerement, sans urine,
Que le monde pour sages les tiendra,
Quand ils auront de quoy : notez cela.

38. Sottie nouvelle, à six personnaiges, c'est assavoir : le Roy des Sotz, Triboulet, Mitouflet, Sottinet, Coquibus, Guippelin.

39. Sottie nouvelle, à cinq personnaiges, des Trompeurs, c'est assavoir : Sottie, Teste Verte, Fine Mine, Chascun et le Temps.

40. Farce nouvelle, très bonne, de Folle Bobance, à quatre personnaiges, c'est assavoir : Folle Bobance, le premier Fol, gentilhomme; le second Fol, marchand; le tiers Fol, laboureur.

41. Farce joyeuse, très bonne, à deux personnages, du Gaudisseur, qui se vante de ses faitz, et ung Sot, qui lui respont au contraire, c'est assavoir : le Gaudisseur et le Sot.

42. Farce nouvelle, très bonne et fort recreative pour rire, des cris de Paris, à troys personnages, c'est assavoir : le premier Gallant, le second Gallant et le Sot.

43. Farce nouvelle du Franc Archer de Bainglet.

44. Farce joyeuse de Maistre Mimin, à six personnages, c'est assavoir : le Maistre d'escolle; Maistre Mimin, estudiant; Raulet, son père; Lubine, sa mère; Raoul Machue, et la Bru Maistre Mimin.

45. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, de Pernet qui va à l'escolle, c'est assavoir : Pernet, la Mère, le Maistre.

46. Farce nouvelle, très bonne et fort joyeuse, à troys personnages, c'est assavoir : la Mère, le Filz et l'Examineur.

47. Farce nouvelle de Colin, filz de Thevot le Maire, qui vient de Naples et amène un Turc prisonnier, à quatre personnages, c'est assavoir : Thevot le Maire, Colin son filz, la Femme, le Pelerin.

48. Farce nouvelle, à trois personnages, c'est assavoir : Tout Mesnaige, Besongne faicte, la Chamberière qui est malade de plusieurs maladies, comme vous verrez ci-dedans, et le Fol qui faict du medecin pour la guarir.

49. Le Debat de la Nourrisse et de la Chamberière, à troys personnages, c'est assavoir : la Nourrisse, la Chamberière, Johannes.

50. Farce nouvelle des Chamberières qui vont à la messe de cinq heures pour avoir de l'eau beniste, à quatre personnages, c'est assavoir : Domine Johannes, Troussetaqueue, la Nourrice et Saupicquet.

TOME III.

51. Moralité nouvelle des Enfans de Maintenant, qui sont des escoliers de Jabien, qui leur monstre à jouer aux cartes et aux dez et entretenir Luxure, dont l'ung vient à Honte, et de Honte à Desespoir, et

de Desespoir au gibet de Perdicion, et l'autre se convertist à bien faire. Et est à treize personnages. c'est assavoir : le Fol, Maintenant, Mignotte, Bon Advis, Instruction, Finet, premier enfant; Malduit, second enfant; Discipline, Jabien, Luxure, Honte, Desespoir, Perdicion.

52. Moralité nouvelle, contenant

Comment Envie, au temps de Maintenant,
Fait que les Frères que Bon Amour assemble
Sont ennemis et ont discord ensemble,
Dont les parens souffrent maint desplaisir,
Au lieu d'avoir de leurs enfans plaisir.
Mais à la fin Remort de conscience,
Vueillant user de son art et science,
Les fait renger en paix et union
Et tout leur temps vivre en communion.

A neuf personnages, c'est assavoir : le Preco, le Père, la Mère, le premier Filz, le second Filz, le tiers Filz, Amour Fraternel, Envie, et Remort de conscience.

53. Moralité nouvelle d'ung Empereur, qui tua son neveu qui avoit prins une fille à force; et comment ledict Empereur estant au lict de la mort, la sainte Hostie lui fut apportée miraculeusement. Et est à dix personnages, c'est assavoir : l'Empereur, le Chapelain, le Duc, le Conte, le Nepveu de l'Empereur, l'Escuyer, Bertaut et Guillot, serviteurs du Nepveu; la Fille violée, la Mère de la Fille, avec la sainte Hostie qui se presenta à l'Empereur.

54. Moralité ou histoire rommaine d'une Femme qui avoit voulu trahir la cité de Romme, et comment sa Fille la nourrit six semaines de son lait en prison, à cinq personnages, c'est assavoir : Oracius, Valerius, le Sergent, la Mère et la Fille.

55. Farce nouvelle, fort joyeuse et morale, à quatre personnages, c'est assavoir : Bien Mondain, Honneur spirituel, Pouvoir Temporel, et la Femme.

56. Farce nouvelle, très bonne, morale et fort joyeuse, à troys personnages, c'est assavoir : Tout, Rien et Chascun.

57. Bergerie nouvelle, fort joyeuse et morale, de Mieux que devant, à quatre personnages, c'est assavoir : Mieux que devant, Plat Pays, Peuple pensif, et la Bergière.

58. Farce nouvelle moralisée des Gens Nouveaux qui mangent le Monde et le logent de mal en pire, à quatre personnages, c'est assavoir : le Premier Nouveau, le Second Nouveau, le Tiers Nouveau, et le Monde.

59. Farce nouvelle à cinq personnages, c'est assavoir : Marchandise et Mestier, Pou d'Acquest, le Temps qui court, et Grosse Despense.

60. La vie et hystoire du Maulvais Riche, à treize personnages, c'est assavoir : le Maulvais Riche, la Femme du Maulvais Riche, le Ladre, le Prescheur, Trotemenu, Tripet, cuisinier; Dieu le Père. Raphaël, Abraham, Lucifer, Sathan, Rahouart, Agrapart.

61. Farce nouvelle des Cinq Sens de l'Homme, moralisée et fort joyeuse pour rire et recreative, et est à sept personnages, c'est assavoir : l'Homme, la Bouche, les Mains, les Yeux, les Piedz, l'Ouye et le Cul.

62. Debat du Corps et de l'Âme.

63. Moralité nouvelle, très bonne et très excellente, de Charité, où est démontré les maux qui viennent aujourd'huy au Monde par faute de charité, à douze personnages : le Monde, la Charité, Jeunesse, Vieillesse, Tricherie, le Povre, le Religieux, la Mort, le Riche Avaricieux et son Varlet, le Bon Riche Vertueux, et le Fol.

64. Le Chevalier qui donna sa Femme au Dyable, à dix personnages, c'est assavoir : Dieu le Père, Nostre Dame, Gabriel, Raphael, le Chevalier, sa Femme, Amaury, escuyer; Anthenor, escuyer; le Pipeur, et le Dyable.

Le tome IV contient les œuvres dramatiques d'Etienne Jodelle; les *Esbahis*, de Jacques Grevin; la *Reconnue*, de Remy Belleau.

Sous presse.

Théâtre complet de LARIVEY. 2 vol. 10 fr.

Histoire de la vie et des ouvrages de CORNEILLE,
par M. J. TASCHEREAU. 1 vol. 5 fr.



ROMANS.

Melusine, par Jehan d'Arras; nouvelle édition, publiée par M. Ch. BRUNET.
1 vol. 5 fr.

Reproduction exacte de l'édition originale, de Genève, 1478, in-fol.

Le Roman bourgeois, ouvrage comique, par Antoine FURETIÈRE. Nouvelle édition, avec des notes historiques et littéraires par M. Edouard FOURNIER, précédée d'une Notice par M. Ch. ASSELINEAU. 1 vol. 5 fr.

Le Roman bourgeois, décrié au XVII^e siècle par les ennemis de l'auteur, mal réimprimé au XVIII^e, était à peine connu au XIX^e. L'édition publiée par MM. Asselineau et Fournier a révélé à nos contemporains un des livres les plus sensés, les plus amusants, les mieux écrits du siècle de Louis XIV, le plus précieux peut-être pour l'étude des mœurs bourgeoises et littéraires à cette époque.

Six mois de la vie d'un jeune homme (1797), par VIOLLET LE DUC. 1 vol. 4 fr.

Tiré à petit nombre pour la collection. Prix des exemplaires sur papier ordinaire, 2 fr.

Les Aventures de Don Juan de VARGAS, racontées par lui-même, traduites de l'espagnol sur le manuscrit inédit, par Charles NAVARIN. 1 vol. 3 fr.

Don Juan de Vargas a-t-il existé? Si vous lisez son

histoire écrite par lui-même, vous reconnaîtrez tout d'abord le gentilhomme espagnol du seizième siècle, avide d'aventures et servi à souhait. Suivez-le dans les quatre parties du monde, soyez témoin de ses hauts faits d'amour et de guerre, vous trouverez un homme réel, qui a vu les lieux qu'il décrit, assisté aux événements qu'il raconte, un homme en chair et en os autant qu'homme du monde. — Si vous consultez des critiques doués d'une pénétration incontestable, le terrible aventurier Don Juan de Vargas serait un être imaginaire, créé de toutes pièces par l'imaginaire Charles Navarin. La question ainsi posée, c'est au public à la résoudre. Après tout, « il » a bien de l'esprit, ce don Juan de Vargas. Il y a » de l'imagination et de la grâce dans ces aventures » apocryphes. » M. Jules Janin, qui dit cela, paraît ne point regretter les quelques heures employées à la lecture de ce livre.

Sous presse.

Hitopadésa, ou l'instruction utile, recueil d'apologues et de contes, traduit du sanscrit par M. Ed. LANCEREAU. 1 vol. 5 fr.



FACÉTIES.

Les quinze Joies de mariage. Nouvelle édition, conforme au manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, avec les variantes des anciennes éditions et des notes. 1 vol. 3 fr.

Cet ouvrage si remarquable, qu'on attribue à l'auteur du *Petit Jean de Saintré*, Antoine de la Sale, a toujours eu de nombreux admirateurs, au nombre desquels se trouvent Rabelais et Molière. Il a été imprimé plusieurs fois; l'éditeur a reconnu l'existence de quatre textes différents, tous plus ou moins tronqués. En s'aidant des anciennes éditions et du manuscrit de la Bibliothèque publique de Rouen, il est parvenu à rétablir le texte tel qu'il a dû sortir de la plume de l'auteur. Les variantes recueillies à la fin du volume justifient pleinement ce travail, et les notes placées au bas des pages rendent l'intelligence du texte facile aux personnes même les moins versées dans la connaissance de notre littérature du moyen âge.

La Nouvelle Fabrique des excellens traits de verité, par Philippe d'ALCRIPE, sieur de Neri en Verbos. Nouvelle édition, augmentée des *Nouvelles de la terre de Prestre Jehan*. 1 vol. 4 fr.

Cet ouvrage, de la fin du seizième siècle, est le type et la source de ces nombreuses histoires où

l'exagération joue un si grand rôle. De ce volume viennent en droite ligne les *Facétieux devis et plaisans contes du sieur du Moulinet*, les histoires de M. de Crac et de sa famille, et les célèbres *Aventures du baron de Münchhausen*. En somme, c'est un livre fort amusant, et qui fait connaître un des côtés de l'esprit railleur de nos pères.

Sous presse.

Les Evangiles des Quenouilles, 1 vol. 3 fr.

OEuvres de RABELAIS, seule édition conforme aux derniers textes revus par l'auteur, avec les variantes des anciennes éditions, des notes et un Glossaire. 2 vol. 10 fr.

Recueil general des caquets de l'accouchée. Nouvelle édition, revue sur les pièces originales, avec des notes littéraires et historiques, par MM. D. L. et Edouard FOURNIER. 1 vol. 5 fr.



HISTOIRE.

Histoire notable de la Floride, contenant les trois voyages faits en icelle par certains capitaines et pilotes françois, décrits par le capitaine LAUDONNIÈRE; à laquelle a été ajousté un *Quatriesme voyage, fait par le capitaine GOURGUES*. 1 volume. 5 fr.

Cet ouvrage, parfaitement écrit, est d'une lecture attrayante, tout intérêt historique mis à part. L'édition ancienne (Paris, 1586, in-8) est extrêmement rare, et celle-ci, tirée à petit nombre, pourra le devenir promptement.

Sous presse.

Les Aventures du baron de Faneste, par D'AUBIGNÉ. Edition revue et annotée par M. Prosper MÉRIMÉE, de l'Académie française. 1 volume. 5 f.

Souvenirs de madame de Caylus. 1 vol.





MÉLANGES.

Sous presse.

Variétés historiques et littéraires, recueil de pièces volantes rares et curieuses, en prose et en vers. Le volume. 5 fr.

Le 1^{er} volume paraîtra dans le courant du mois de mars. Parmi les pièces qui composent les premiers volumes, nous citerons les suivantes :

Les Singeries des Femmes de ce temps découvertes (1623). — La Police des Pauvres, par G. Montaigne. — Le Ballet nouvellement dansé à Fontaine-Bleau par les Dames d'amour (1625). — Le Reveil du Chat qui dort, etc. (1616). — Les Statuts des filoux. — Examen sur l'Inconnu et nouvelle Caballe des frères de la Rozée-Croix (1624). — Les Entretien de quatre Femmes en leur voyage à Charenton (1633). — Histoire espouvantable de deux Magiciens qui ont été estranglez dans Paris, la semaine sainte. — Plaidoyer pour les Laboureurs contre les Gens d'armes (1615). — La Chasse et l'Amour à Lysidor (1627). — La Plainte des Amants contre les Amantes et la Reponse des Amantes. — La Blanque des Filles d'amour. — Facétieuse aventure de deux Bourgeois de Paris (1633). — La Mode qui court à présent et les Singularitez d'icelle, ou l'ut, ré, mi, fa, sol, de ce temps (1613). — Les plaisantes Ephemerides et Pronostications très certaines pour six années, envoyées par le capitaine Ramoneau de l'autre monde (1619). — La Mine éventée des Dames de courtoisie de Paris, etc. (1619). — Le Songe doré de la Pucelle.

OUVRAGES DE DIFFÉRENTS FORMATS.

BIBLIOGRAPHIE LYONNAISE DU XV^e SIECLE, par M. A. Péricaud aîné. Nouv. édit. Lyon, imprimerie de Louis Perrin, 1851, in-8. 1^{re} partie. 7 50
2^e partie, in-8. 4 »
3^e partie. 2 »

BIBLIOTHECA SCATOLOGICA, ou Catalogue raisonné des livres traitant des vertus, faits et gestes de très noble et très ingénieux Messire Luc (à Rebour), seigneur de la Chaise et autres lieux, même de ses descendants et autres personnages de lui issus. Ouvrage traduit du prussien et enrichi de notes très congruantes au sujet, par trois savants *en us*. In-8. 10 »

CATALOGUE DE LA BIBLIOTHÈQUE LYONNAISE DE M. COSTE, rédigé et mis en ordre par Aimé Vingtrinier, son bibliothécaire. Lyon, 1853, 2 vol. gr. in-8. (18,641 articles). 12 »

CATALOGUE des livres imprimés, manuscrits, estampes, dessins et cartes à jouer composant la bibliothèque de M. C. Leber, avec des notes par le collecteur. Tome IV, contenant le supplément et la table des auteurs et des livres anonymes. Paris, 1852, in-8. avec 6 fig. 8 »

Grand papier, fig. col. 25 »

Grand papier vélin, fig. col. 30 »

CATALOGUE des livres composant la bibliothèque poétique de M. Viollet le Duc, avec des notes. Paris, 1843, in-8. 9 »

— Supplément au premier volume : Chansons, fabliaux, contes en vers et en prose, facéties, etc. Paris, 1847, in-8. 5 »

Les deux volumes réunis. 12 »

CHOIX DE FABLES DE LA FONTAINE, traduites en vers
basques par J.-B. Archu. *La Réole*, 1848, in-8.
7 50

CHRONIQUE ET HISTOIRE FAICTE et composee par reve-
rend pere en Dieu Turpin, contenant les proues-
ses et faictz darmes advenuz en son temps du tres
magnanime Roy Charlemagne, et de son neveu
Raoulant. (*Paris*, 1835,) in-4. goth. à 2 col., avec
lettres initiales fleuries et tourneures. 20 »
Pap. de Hollande. 25 »

DIALOGUE (LE) DU FOL ET DU SAGE. (*Paris*, 1833,) pet.
in-8. goth. 9 »

Pap. de Holl. (à 10 exempl.) 12 »

Pap. de Chine (à 4 exempl.) 15 »

DIALOGUE FACETIEUX d'un gentilhomme françois se
complaignant de l'amour, et d'un Berger qui, le
trouvant dans un bocage, le reconforta, parlant
à luy en son patois. Le tout fort plaisant. *Metz*,
1671 (1847), in-16. oblong. 9 »

DICIONNAIRE pour l'intelligence des auteurs classi-
ques, grecs et latins, tant sacrés que profanes, par Fr.
Sabbathier. *Paris*, 1815, in-8. (1.37^e et dern.). 6 »

DIT (LE) DE MENAGE, pièce en vers, du XIV^e siècle,
publiée pour la première fois par M. G.-S. Tre-
butien. (*Paris*, 1835,) in-8. goth. 2 50

Pap. de Holl. 4 »

DIT (UN) D'AVENTURES, pièce burlesque et satirique
du XIII^e siècle, publiée pour la première fois par
M. G.-S. Trebutien. (*Paris*, 1835,) in-8. goth. 2 50

Pap. de Holl. 4 »

ESSAI synthétique sur l'origine et la formation des
langues (par Copineau). *Paris*, 1774, in-8. 4 »

HISTOIRE des campagnes d'Annibal en Italie pen-
dant la deuxième guerre punique, suivie d'un
abrégé de la tactique des Romains et des Grecs,
par Fréd. Guillaume, général de brigade. *Milan*,

de l'impr. Royale, 1812, 3 vol. gr. in-4. et atlas
de 49 planch. gr. in-fol. 20 »

HISTOIRE DU MEXIQUE, par Don Alvaro Tezozomoc,
trad. sur un manuscrit inédit par H. Ternaux-
Compans. *Paris*, 1853, 2 vol. in-8. 15 »

LAI D'IGNAURÈS, en vers, du XII^e siècle, par Re-
naut, suivi des lais de Melion et du Trot, en vers,
du XIII^e siècle, publiés pour la première fois par
MM. Monmerqué et Francisque Michel. *Paris*,
1832, gr. in-8. pap. vél., avec deux *fac-simile* col-
lor. 9 »

Pap. de Holl. 15 »

Pap. de Chine. 15 »

LANTERNES (LES), histoire de l'ancien éclairage de
Paris, par Edouard Fournier, suivie de la réim-
pression de quelques poèmes rares (Les nouvelles
Lanternes, 1745. — Plaintes des filoux et écu-
meurs de bourses contre nosseigneurs les rever-
bères, 1769. — Les Ambulantes à la brune con-
tre la dureté du temps, 1769. — Les Sultanes
nocturnes, 1769). *Paris*, 1854, in-8. 2 fr.

LETRE d'un gentilhomme portugais à un de ses
amis de Lisbonne sur l'exécution d'Anne Boleyn,
publiée par M. Francisque Michel. *Paris*, 1832,
pr. in-8. pap. vél. 3 »

LIVRE (LE) DES LÉGENDES (Introduction), par M. Le
Roux de Lincy. *Paris*, 1836, in-8. 3 »

Pap. vélin. 6 »

MANUEL DU LIBRAIRE ET DE L'AMATEUR DE LIVRES,
par M. Jacq.-Ch. Brunet, quatrième édition ori-
ginale. *Paris*, 1842-1844, 5 vol. gr. in-8. à 2 col.
100 »

MORALITÉ DE LA VENDITION DE JOSEPH, filz du pa-
triarche Jacob; comment ses frères, esmeuz par
envye, s'assemblerent pour le faire mourir....
Paris, 1835, in-4. goth. format d'agenda, pap.
de Holl. 36 »

MORALITÉ de Mundus, Caro, Démonia, à cinq personnages. — Farce des deux savetiers, à trois personnages. Paris, Silvestre, 1838, in-4. goth. format d'agenda. 12 »

MORALITÉ NOUVELLE DU MAUVAIS RICHE ET DU LADRE, à douze personnages. (Paris, 1833.) pet. in-8. goth. 9 »

Pap. de Holl. (à 10 exempl.). 12 »

Pap. de Chine (à 4 exempl.). 15 »

MORALITÉ TRÈS SINGULIÈRE ET TRÈS BONNE DES BLASPHEMATEURS DU NOM DE DIEU. (Paris, 1831.) pet. in-4. gothique, format d'agenda, papier de Hollande. 36 »

MYSTÈRE DE SAINT CRESPIN ET SAINT CRESPIEN, publié pour la première fois, d'après un manuscrit conservé aux archives du royaume, par L. Dessalles et P. Chabaille. Paris, 1836, gr. in-8. orné d'un *fac-simile*. 14 »

Pap. de Holl. (*fac-simile* sur vélin). 30 »

Pap. de Chine. 30 »

NOUVEAUX DOCUMENTS inédits ou peu connus sur MONTAIGNE, recueillis et publiés par le D^r J.-F. Payen. In-8. de 68 pages, avec plusieurs *fac-simile*, gr. pap. vergé fort. 3 »

Grand papier vélin, *fac-simile* sur papier du XVI^e siècle. 6 »

PARNASSE (LE) OCCITANIEN, ou choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux (publié par M. de Rochegude). Toulouse, 1819, in-8. — Essai d'un glossaire occitanien pour servir à l'intelligence des poésies des Troubadours (par le même). Toulouse, 1819, in-8. Les 2 vol. 10 »

Pap. vél. 20 »

POÉSIES FRANÇOISES de J. G. Alione (d'Asti), composées de 1494 à 1520; avec une notice biographi-

que et bibliographique par M. J.-C. Brunet. Paris, 1836, pet. in-8. goth. orné d'un *fac-simile*. 15 »

PROVERBES BASQUES, recueillis (et publiés avec une traduction française) par Arnauld Oihénart; suivis des poésies basques du même auteur. Seconde édition, revue, corrigée, augmentée d'une traduction française des poésies et d'un appendice, et précédée d'une introduction bibliographique. Bordeaux, 1847, in-8. 10 »

RECUEIL de réimpressions d'opuscules rares ou curieux relatifs à l'histoire des beaux-arts en France, publié par les soins de MM. T. Arnauld et Paul Chéron, Anatole de Montaiglon. In-8. papier de Hollande (tirage à 100 exemplaires).

I. Ludovicus Henricus Lomenius, Briennæ Comes, de pinacotheca sua. 1 50

II. Vie de François Chauveau, graveur, et de ses deux fils, Eyrard, peintre, et René, sculpteur, par J.-M. Papillon. 3 50

RELATION des principaux événements de la vie de Salvaing de Boissieu, premier président en la chambre des comptes de Dauphiné, suivie d'une critique de sa généalogie, et précédée d'une Notice historique, par Alfred de Terrebasse. Lyon, imprim. de Louis Perrin, 1850, in-8. fig. 7 »

ROMAN DE MAHOMET, en vers, du XIII^e siècle, par Alex. du Pont, et livre de la loi au Sarrazin, en prose, du XIV^e siècle, par Raymond Lulle; publiés pour la première fois, et accompagnés de notes, par MM. Reinaud et Francisque Michel. Paris, 1831, gr. in-8. pap. vél., avec deux *fac-simile* coloriés. 12 »

ROMAN DE LA VIOLETTE ou de Gérard de Nevers, en vers, du XIII^e siècle, par Gibert de Montrenil, publié pour la première fois par M. Francisque Michel. Paris, 1834, gr. in-8. pap. vél. avec trois

- fac-simile et six gravures entourées d'arabesques
 et tirées sur papier de Chine. 36 »
 Pap. de Chine. 60 »
- ROMAN (LE) DU RENART, publié d'après les manuscrits de la bibliothèque du Roi, par Méon, 4 vol. in-8. fig. 15 »
 Gr. pap. vél., fig. avant la lettre et eaux-fortes. 50 »
 En papier ordinaire, avec le supplément ci-après. 19 »
- ROMAN DU RENART (supplément), publié d'après les manuscrits des bibliothèques du Roi et de l' Arsenal, avec variantes et corrections, par M. Chabaille. Paris, 1835, in-8. avec fac-simile. 6 »
 Gr. pap. vél. 12 »
 Pap. de Holl. 16 »
- ROMAN (LE) DE ROBERT LE DIABLE, en vers, du XIII^e siècle, publié pour la première fois par G.-S. Trebutien. Paris, 1837, pet. in-4. goth. à deux col., avec lettres tourneures et grav. en bois. 20 »
 Pap. de Holl. 30 »
 Pap. de Chine. 36 »
- ROMAN DU SAINT-GRAAL, publié pour la première fois, d'après un manuscrit de la Bibliothèque Royale, par Francisque Michel. Bordeaux, 1841, in-12. 4 »
- ROMANS (LI) de Bauduin de Sebourg, III^e roy de Jérusalem, poème du XIV^e siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque Royale (par M. L. Boca). Valenciennes, 1841, 2 vol. gr. in-8. br. 28 »
- TABLE des auteurs, traducteurs, commentateurs, etc., avec les titres des ouvrages anonymes, suivie des prix d'adjudication, des livres composant la bibliothèque de M. le comte de La B^{***} (La Bédoyère). Gr. in-8. pap. vél. 2 50
- TABLE des prix d'adjudication des livres composant

- la bibliothèque de M. L^{***} (Libri). Paris, 1847, in-8. 1 50
- TABLE des prix d'adjudication des livres composant la bibliothèque de M. l. m. d. R. (du Roure). Paris, 1848, in-8. 1 25
- TRÉSOR des origines, ou dictionnaire grammatical raisonné de la langue française, par Ch. Pougens. Paris, imp. roy., 1819, in-4. 6 »
 Pap. vél. 9 »

Publications de la Société des Bibliophiles français.

- APPARITION (L') DE JEHAN DE MEUN, ou le Songe du prieur de Salon, par Honoré Bonet. Paris, 1845, in-4. fig. 22 »
- CARROSSES (LES) à cinq sols, ou les Omnibus du XVII^e siècle (par M. de Monmerqué). Paris, 1828, in-12. 2 »
- JEUX DE CARTES TAROTS ET DE CARTES NUMÉRALES du quatorzième au dix-huitième siècle, représentés en cent planches d'après les originaux, avec un précis historique et explicatif. Paris, 1844, pet. in-fol. Fig. noires. 72 »
 Fig. color. 120 »
- MÉNAGIER (LE) DE PARIS, traité de morale et d'économie domestique, composé vers 1393 par un bourgeois parisien. Paris, 1848, 2 vol. in-8. pap. fort. 22 »
- MÉLANGES de littérature et d'histoire. Paris, impr. Crapelet, 1830, pet. in-8. de XXIII et 363 pages. 10 »
- L'HEPTAMERON DES NOUVELLES DE MARGUERITE D'ANGOULÈME, REINE DE NAVARRE, nouvelle édition, publiée sur les manuscrits. 3 vol. pet. in-8. 36 »
 Grand papier. 72 »

3 fr

MANUEL
DE
L'AMATEUR D'ESTAMPES

CONTENANT

- 1^o Un *Dictionnaire des Graveurs de toutes les nations*, dans lequel sont décrites les estampes rares, précieuses et intéressantes, avec l'indication de leurs différents états, et des prix auxquels ces estampes ont été portées dans les ventes publiques, en France et à l'Étranger, depuis un siècle;
- 2^o Un *Répertoire des Estampes dont les auteurs ne sont connus que par des Marques figurées*;
- 3^o Un *Dictionnaire des Monogrammes des Graveurs*;
- 4^o Une *Table des Peintres, Sculpteurs, Architectes et Dessinateurs* d'après lesquels ont été gravées les estampes mentionnées dans l'ouvrage, avec renvoi aux Artistes qui ont reproduit leurs œuvres;
- 5^o Une *Table méthodique des Estampes décrites* dans le *Dictionnaire des Graveurs* et dans le *Répertoire*;

ET PRÉCÉDÉ DE

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE LA GRAVURE

SES DIVERS PROCÉDÉS, LE CHOIX DES ESTAMPES, ET LA MANIÈRE
DE LES CONSERVER

PAR M. CH. LE BLANC

Du département des Estampes de la Bibliothèque Impériale

OUVRAGE DESTINÉ A FAIRE SUITE AU

Manuel du Libraire et de l'Amateur de Livres

PAR M. J.-CH. BRUNET

Conditions de la Publication.

Le *Manuel de l'Amateur d'Estampes* sera publié en 16 livraisons, composées chacune de dix feuilles, ou 160 pages gr. in-8°, à deux colonnes, imprimées sur papier vergé, avec monogrammes intercalés dans le texte. Le prix de chaque livr. est fixé à 4 fr. 50 c.; il est tiré quelques exempl. sur papier vélin au prix de huit francs la livraison.

LES 5 PREMIÈRES LIVRAISONS SONT EN VENTE.

La 6^e livraison paraîtra le 15 mars 1855, les suivantes dans un délai rapproché.

4325.—Paris, imprimerie Guiraudet et Jouaust, 338, r. S.-Honoré.

JUAN

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE NUEVO LEÓN
SECRETARÍA GENERAL DE BIBLIOTECA

